

Politique économique



# PRIORITÉ EMPLOI

Investir dans l'emploi,  
c'est investir dans le Québec.

UN  
**QUÉBEC**  
POUR TOUS

Québec 

Politique économique



# PRIORITÉ EMPLOI

Investir dans l'emploi,  
c'est investir dans le Québec.

Politique économique du Québec – Priorité emploi

Dépôt légal – Octobre 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-69026-9 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-69027-6 (pdf)

© Gouvernement du Québec

# MOT DE LA PREMIÈRE MINISTRE

*Le gouvernement rend publique la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, une politique ambitieuse, dotée de moyens significatifs, avec pour priorité absolue la création d'emplois.*

*Avec cette politique d'envergure, le gouvernement vise en effet avant toutes choses la création d'emplois de qualité, à court et à long terme, et cela dans toutes les régions du Québec.*

## ❑ **Quatre mesures phares pour créer des emplois à court terme**

*Nous allons y parvenir d'abord en mettant en place quatre mesures phares, dont les effets se feront sentir très rapidement.*

*Nous allons utiliser les surplus d'électricité disponibles pour attirer des investissements privés et donc créer des emplois dans toutes les régions du Québec.*

*Nous accélérons les investissements dans les infrastructures en ciblant les besoins pressants exprimés par les écoles et les milieux communautaires. Ces investissements et d'autres grands projets d'infrastructures déjà programmés dans le Plan québécois des infrastructures étaient prêts à démarrer. Ils vont être engagés au cours des prochaines semaines, et créeront également des emplois dans toutes les régions.*

*Nous ouvrons un grand chantier de modernisation de nos PME, grâce à des mesures fiscales que nous mettons immédiatement en place pour les entreprises.*

*Nous appuyons dès maintenant les efforts des particuliers pour la rénovation verte de leur résidence.*

*Nous investissons dans les infrastructures du Nord, afin d'être prêts lorsque la conjoncture minière mondiale se sera redressée.*

*Ces gestes forts s'imposaient. La situation économique internationale est incertaine, et il nous faut absolument soutenir l'activité et la création d'emplois en attendant une reprise solide de l'activité mondiale.*

## ❑ **Quatre initiatives stratégiques pour la création d'emplois**

*Les mesures phares que nous mettons en place visent essentiellement le court terme.*

*Simultanément, nous jetons les bases d'une croissance solide et durable en nous concentrant sur les éléments stratégiques qui assureront une telle croissance.*

*Ces éléments sont connus. Il faut investir davantage dans la recherche et l'innovation, rendre les entreprises québécoises plus performantes et plus exporter. Par ailleurs, il faut également développer et tirer pleinement parti de nos atouts spécifiques, et l'électrification des transports nous en fournit l'occasion.*

*La Politique économique du Québec intègre ainsi quatre initiatives stratégiques – la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, la Politique industrielle*

québécoise, le Plan de développement du commerce extérieur et la Stratégie d'électrification des transports.

Avec ces quatre politiques et stratégie, le gouvernement du Québec engage un ensemble d'actions coordonnées pour apporter des réponses attendues depuis longtemps à des problématiques essentielles pour notre prospérité future.

## ❑ Des moyens majeurs

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** mobilise des moyens majeurs. Les résultats attendus sont à la mesure de l'ampleur des initiatives que nous engageons.

D'ici 2017, la Politique économique du Québec **Priorité emploi** s'appuiera sur des mesures budgétaires et fiscales atteignant près de **2 milliards de dollars**.

Ces investissements publics ne représentent qu'une partie des moyens mobilisés au service de la création d'emplois et de la croissance. L'utilisation des surplus d'électricité et le devancement des investissements dans les infrastructures constitueront également des leviers que nous utiliserons.

## ❑ Des objectifs ambitieux

Globalement, la Politique économique du Québec **Priorité emploi** devrait créer plus de **40 000 nouveaux emplois** d'ici 2017. Ces emplois s'ajouteront aux nouveaux emplois déjà prévus pour la même période.

Au total, le gouvernement vise ainsi la création de **115 000 nouveaux emplois** au cours des trois prochaines années.

Il s'agira d'emplois de qualité, créés dans toutes les régions à partir des investissements massifs déclenchés grâce à l'action du gouvernement. On évalue en effet à **13 milliards de dollars** les investissements que la politique économique du Québec **Priorité emploi** provoquera.

## ❑ La prospérité, pilier de l'action gouvernementale

Dès septembre 2012, j'ai clairement indiqué que la prospérité serait l'un des quatre piliers de l'action du gouvernement.

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** s'inscrit en droite ligne des engagements que nous avons alors pris devant l'ensemble des citoyens.

Avec le soutien et la collaboration de tous, nous construisons un Québec prospère, créateur d'emplois et de richesse durable.

La première ministre du Québec,



Pauline Marois

# MOT DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

*Il y a un an, à l'occasion du budget 2013-2014, je rendais publique la vision économique guidant l'action du gouvernement.*

## ☐ Une vision claire

*Cette vision est claire : la prospérité actuelle et future dépend avant tout des investissements, et en particulier des investissements privés. Il faut donc prendre les moyens nécessaires pour susciter des investissements, accompagner les investisseurs et faire en sorte qu'ils trouvent au Québec un environnement suffisamment favorable pour venir y créer des emplois et de la richesse.*

*Depuis l'automne 2013, de nombreuses initiatives ont été engagées pour donner suite à la vision présentée alors. L'ampleur du travail ainsi effectué par le gouvernement est impressionnante. Simultanément, le gouvernement a remis de l'ordre dans les finances publiques, redressant la situation dont il avait hérité.*

*Tous ces efforts commencent à porter leurs fruits. Des investissements majeurs ont été annoncés par le secteur privé au cours des derniers mois, ou sont sur le point de l'être.*

## ☐ Une nouvelle étape

*Le gouvernement passe maintenant à une nouvelle étape, en s'attaquant résolument aux déterminants mêmes d'une économie solide et prospère – soit l'importance et la qualité de la formation et de la recherche, la compétitivité des entreprises et le dynamisme des entrepreneurs sur les marchés d'exportation.*

*Le gouvernement décide de plus de tirer pleinement parti d'un marché très prometteur – celui de l'électrification des transports – pour positionner le Québec et miser sur ses atouts.*

*La politique économique du Québec **Priorité emploi** présente l'approche intégrée retenue par le gouvernement pour créer des emplois et de la richesse, à court comme à moyen et long terme, en investissant dans la recherche et l'innovation, en donnant aux entreprises les moyens d'être plus performantes, en accompagnant ces mêmes entreprises sur les marchés extérieurs et en misant résolument sur l'électrification des transports.*

*Des cibles sont identifiées afin de permettre à tous de suivre l'action gouvernementale, et d'en évaluer les effets.*

## ☐ Créer des emplois à court terme

*Le gouvernement accompagne ces initiatives structurantes de quatre mesures phares, mises en place pour créer des emplois et soutenir l'activité économique à court terme.*

*La morosité économique internationale impose en effet des gestes forts et efficaces, pour faire en sorte que l'économie québécoise ne soit pas fragilisée par la lenteur de la reprise internationale.*

## ❑ Des moyens majeurs au service d'objectifs ambitieux

Au total, la Politique économique du Québec **Priorité emploi** s'accompagne de moyens majeurs, au service d'objectifs ambitieux. Le gouvernement vise la création de plus de **40 000 emplois** d'ici 2017, soit au total **115 000 emplois** au cours des trois prochaines années, en tenant compte des créations d'emplois déjà prévues.

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** s'appuiera sur des mesures budgétaires et fiscales atteignant **2 milliards de dollars** au cours des trois prochaines années. Le gouvernement prévoit le déclenchement de **13 milliards de dollars d'investissements** d'ici dix ans, ce qui est tout à fait considérable.

## ❑ Des cibles précises et exigeantes

Avec la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement définit de plus des cibles précises et explicites, illustrant le sens des efforts proposés et la nature des priorités retenues.

Les actions engagées doivent permettre au Québec de consacrer plus de 3 % du PIB aux investissements en R-D, de dépasser la moyenne canadienne pour la croissance de la productivité du travail, de faire en sorte que les exportations dépassent 55 % du PIB et de développer au Québec une filière forte et performante dans le domaine de l'électrification des transports.

Il s'agit de cibles exigeantes, au service d'une politique ambitieuse qui bénéficiera à tous les Québécois, dans toutes les régions, à court comme à long terme.

Avec la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement jette les bases de notre prospérité future, clé de la qualité de vie que nous souhaitons garantir pour le présent comme pour l'avenir.

Le ministre des Finances et de l'Économie,



Nicolas Marceau

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>1</b>  |
| <b>1. Quatre mesures phares pour créer des emplois à court terme .....</b>                                                                                                                                                                                                                     | <b>11</b> |
| 1.1 L'utilisation des surplus en électricité pour attirer des investissements et créer des emplois : d'ici 2017, 10 300 emplois créés et 1,6 milliard de dollars d'investissements avec l'offre tarifaire Investissements-emplois .....                                                        | 13        |
| 1.2 L'accélération des investissements publics pour rénover et moderniser les écoles, les infrastructures communautaires de sport et de loisir et les établissements de la Sépaq : d'ici 2017, 3 500 emplois créés et plus de 565 millions de dollars d'investissements prêts à démarrer ..... | 17        |
| 1.3 Des mesures fiscales pour stimuler les investissements des particuliers et des entreprises : d'ici 2017, 6 200 emplois créés, 315 millions de dollars pour déclencher des investissements de plus de 1 milliard de dollars .....                                                           | 23        |
| 1.4 Des investissements dans le Nord pour préparer l'avenir .....                                                                                                                                                                                                                              | 33        |
| <b>2. Une approche intégrée pour créer des emplois.....</b>                                                                                                                                                                                                                                    | <b>37</b> |
| 2.1 Une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée .....                                                                                                                                                                                                                       | 41        |
| 2.1.1 Investir dans la recherche.....                                                                                                                                                                                                                                                          | 44        |
| 2.1.2 Soutenir l'innovation.....                                                                                                                                                                                                                                                               | 45        |
| 2.1.3 Placer la recherche et l'innovation au centre des politiques publiques .....                                                                                                                                                                                                             | 57        |
| 2.2 Des entreprises performantes .....                                                                                                                                                                                                                                                         | 59        |
| 2.2.1 Moderniser le secteur manufacturier .....                                                                                                                                                                                                                                                | 63        |
| 2.2.2 Verdir le secteur manufacturier.....                                                                                                                                                                                                                                                     | 65        |
| 2.2.3 Stimuler l'entrepreneuriat.....                                                                                                                                                                                                                                                          | 66        |
| 2.2.4 Développer des fleurons et attirer les joueurs de classe mondiale .....                                                                                                                                                                                                                  | 71        |
| 2.2.5 Appuyer le secteur de la forêt.....                                                                                                                                                                                                                                                      | 78        |
| 2.2.6 Soutenir le tourisme .....                                                                                                                                                                                                                                                               | 81        |
| 2.2.7 Une démarche équilibrée pour une filière pétrole respectant l'environnement.....                                                                                                                                                                                                         | 84        |

|       |                                                                                                                                                                                                       |            |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2.3   | Une action directe sur les marchés d'exportation .....                                                                                                                                                | 91         |
| 2.3.1 | Simplifier et faciliter les services offerts pour l'accès aux marchés.....                                                                                                                            | 93         |
| 2.3.2 | Préparer les entreprises en amont du développement de marchés.....                                                                                                                                    | 96         |
| 2.3.3 | Accompagner les entreprises à l'étranger .....                                                                                                                                                        | 99         |
| 2.3.4 | Promouvoir les forces du Québec.....                                                                                                                                                                  | 101        |
| 2.4   | Une stratégie d'électrification des transports .....                                                                                                                                                  | 105        |
| 2.4.1 | Faire rapidement une plus grande place aux transports électriques.....                                                                                                                                | 108        |
| 2.4.2 | Tirer parti du savoir-faire électrique du Québec .....                                                                                                                                                | 116        |
| 2.4.3 | Bâtir l'avenir autour d'une filière industrielle forte et performante.....                                                                                                                            | 122        |
| 2.4.4 | Faire de l'État québécois un modèle à suivre.....                                                                                                                                                     | 131        |
|       | <b>Une politique ambitieuse, dotée de moyens significatifs.....</b>                                                                                                                                   | <b>135</b> |
|       | Le cadre financier de la Politique économique du Québec Priorité emploi.....                                                                                                                          | 136        |
|       | Les investissements et l'emploi : un impact majeur.....                                                                                                                                               | 140        |
|       | Des cibles pour suivre le déploiement de l'action gouvernementale .....                                                                                                                               | 143        |
|       | <b>Annexe 1 : Ajout au programme Rénoclimat d'un volet de conversion de systèmes de chauffage fonctionnant aux combustibles fossiles pour améliorer l'efficacité énergétique des habitations.....</b> | <b>145</b> |
|       | <b>Annexe 2 : Trois mesures fiscales pour stimuler les investissements des entreprises .....</b>                                                                                                      | <b>149</b> |

# INTRODUCTION

En novembre 2012, le gouvernement rendait publique la vision économique guidant son action.

Cette vision est fondée sur une conviction : il faut investir pour assurer notre prospérité, et les investissements privés constituent ainsi la clé de la croissance future.

## ❑ **Accélérer le rythme et engager des initiatives stratégiques**

Depuis novembre 2012, le gouvernement a multiplié les initiatives afin de mettre en œuvre cette vision et d'assurer la prospérité des Québécois, tout en prenant les décisions qui s'imposaient afin de remettre en ordre les finances publiques.

Ces initiatives ont commencé à porter ses fruits.

Il faut maintenant accélérer le rythme, car le Québec doit composer avec une activité économique mondiale moins dynamique qu'anticipé.

Le gouvernement entend en même temps engager certaines initiatives stratégiques, afin de répondre à certaines problématiques pour lesquelles des réponses adaptées se sont trop longtemps fait attendre.

## ❑ **Une politique ambitieuse, dotée de moyens significatifs**

Au cours des derniers mois, le gouvernement a réfléchi aux approches les plus efficaces à mettre en place afin d'accroître nos investissements en recherche et développement, d'améliorer la productivité des entreprises et d'augmenter nos exportations.

Le gouvernement a en même temps approfondi un projet ambitieux présenté à la population dès le début de son mandat, soit l'électrification des transports.

Ces différents chantiers convergent vers la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, que le gouvernement est maintenant en mesure de rendre publique – une politique ambitieuse, dotée de moyens significatifs, avec pour priorité la création d'emplois.

## ■ **Quatre initiatives stratégiques**

Le gouvernement intègre dans une action cohérente et ordonnée la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, la Politique industrielle québécoise et le Plan de développement du commerce extérieur qu'il a élaborés au cours des derniers mois afin de répondre à certaines problématiques précises.

Le gouvernement donne suite à ses engagements en appuyant la Politique économique du Québec sur la Stratégie d'électrification des transports.

## ■ **Quatre mesures phares pour la création d'emplois à court terme**

Le gouvernement accompagne enfin la Politique économique du Québec de plusieurs mesures phares, mises en place afin de créer immédiatement des emplois dans toutes les régions du Québec, à court comme à moyen terme.

## ❑ Une politique en deux volets

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** s'articule ainsi en deux volets.

Le premier volet est consacré aux **quatre mesures phares** mises en œuvre par le gouvernement pour stimuler dès maintenant la création d'emplois et les investissements, soit :

- l'utilisation des **surplus en électricité pour créer des investissements et des emplois**;
- l'accélération des **investissements publics prêt à démarrer pour rénover et moderniser les écoles et moderniser les infrastructures communautaires de sport et de loisir et les établissements de la Sépaq et d'autres grands projets d'infrastructures**;
- des **mesures fiscales pour stimuler les investissements des particuliers et des entreprises**;
- la poursuite **des investissements dans les infrastructures du Nord**, pour préparer l'avenir.

Le deuxième volet est consacré aux **quatre grands objectifs** retenus, correspondant à chacune des quatre initiatives stratégiques mises en place, dans le cadre d'une approche intégrée pour créer des emplois. Ces objectifs sont les suivants :

- à la base, accélérer l'édification d'une **société du savoir pour une économie innovante**;
- abriter des **entreprises performantes**, en mesure de tenir leur place dans un monde de plus en plus compétitif;
- renforcer le savoir-faire des entreprises à **l'exportation**, afin de permettre au Québec d'accroître sa présence sur les marchés extérieurs;
- s'engager dans une **stratégie d'électrification des transports**.

## ❑ Des mesures de 2 milliards de dollars d'ici 2017

Les moyens mobilisés sont très importants. Seulement pour ce qui est des investissements publics, la Politique économique du Québec **Priorité emploi** s'accompagne de mesures budgétaires et fiscales atteignant près de **2 milliards de dollars** d'ici la fin de l'exercice financier actuel et des trois prochaines années, soit :

- **580,7 millions de dollars** pour faire du Québec une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée;
- **708,8 millions de dollars** pour abriter au Québec des entreprises performantes, en mesure de tenir leur place dans un monde de plus en plus compétitif;
- **82,0 millions de dollars** pour que nos entreprises fassent valoir leur savoir-faire à l'exportation, permettant ainsi au Québec d'accroître sa présence sur les marchés extérieurs;
- **516,1 millions de dollars** pour mettre en œuvre la Stratégie d'électrification des transports;
- **111,5 millions de dollars** pour stimuler la rénovation verte.

TABLEAU 1

### Politique économique – Cadre financier par objectif (en millions de dollars)

|                                                                | Total          |
|----------------------------------------------------------------|----------------|
| Une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée | 580,7          |
| Des entreprises performantes                                   | 708,8          |
| Une action directe sur les marchés d'exportation               | 82,0           |
| Une stratégie d'électrification des transports                 | 516,1          |
| Un soutien à la rénovation verte                               | 111,5          |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>1 999,1</b> |

## ❑ 43 050 emplois additionnels d'ici 2017

Au cours de la période 2013-2017, la Politique économique du Québec **Priorité emploi** assurera la création d'un peu plus de **43 050 emplois de qualité**, s'ajoutant aux 4 millions d'emplois existants.

Ces emplois s'ajouteront aux nouveaux emplois déjà prévus pour la même période. Au total, le gouvernement vise ainsi la création de 115 000 nouveaux emplois au cours des trois prochaines années.

Elle soutiendra ou déclenchera **7,6 milliards de dollars d'investissements d'ici 2017**.

Elle permettra, d'ici 2017, d'accroître l'activité économique de **3,0 milliards de dollars par année**, de façon permanente.

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** se déploiera sur une longue période. Au cours des dix prochaines années, elle favorisera **13,1 milliards de dollars d'investissements**.

TABEAU 2

### Sommaire des retombées économiques

|                                                     | Horizon 2017 |
|-----------------------------------------------------|--------------|
| Total des investissements (en M\$)                  | 7 566        |
| Hausse permanente de l'emploi (niveau en unités)    | 43 050       |
| Hausse permanente de l'activité économique (en M\$) | 3 000        |
| — En pourcentage                                    | 0,8          |

Source : Ministère des Finances et de l'Économie.

Cette politique s'appuie sur un atout majeur, soit l'accès à de l'électricité abondante, propre et renouvelable.

- L'électricité sera le fer de lance de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.
- Le gouvernement tirera parti :
  - des perspectives ouvertes par l'électrification des transports;
  - des révolutions en cours dans le stockage et le transport de l'électricité;
  - de l'existence d'importants surplus utilisables pour attirer des investissements et créer des emplois.

Avec la Politique économique du Québec **Priorité emploi** qu'il rend publique, le gouvernement poursuit l'action entreprise dès son arrivée au pouvoir, afin de faire bénéficier tous les Québécois d'une prospérité durable, gage d'un Québec fort, assurant le bien-être de ses citoyens et prenant sa place dans un monde en mutation rapide.

## **La Politique économique du Québec : quatre mesures phares, quatre politiques**

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** s'appuie sur quatre mesures phares visant toutes à créer des emplois en stimulant les investissements.

Elle intègre quatre politiques ou stratégie sectorielles, soit :

- la Politique nationale de la recherche et de l'innovation;
- la Politique industrielle québécoise;
- le Plan de développement du commerce extérieur;
- la Stratégie d'électrification des transports.

Au cours des prochaines semaines, le gouvernement rendra publiques ces politiques et stratégie.

## **Les politiques et stratégies sectorielles mises en place depuis novembre 2012 – les premiers résultats obtenus**

En novembre 2012, dans le cadre du budget 2013-2014, le gouvernement a énoncé la vision guidant son action sur le plan économique : il faut investir pour créer des emplois, pour assurer le maintien des emplois actuels et en offrir de nouveaux.

Depuis novembre 2012, cette vision s'est concrétisée en un certain nombre d'initiatives stratégiques, touchant plusieurs secteurs de l'activité économique.

Le gouvernement a mis en place deux mesures de nature fiscale :

- le congé d'impôts de dix ans afin de stimuler les grands projets, le C2i;
- la prolongation et la bonification du crédit d'impôt à l'investissement.

Un soutien concret a été apporté aux entreprises, avec la création du Groupe d'action ministériel pour la mise en œuvre des projets d'investissement privé.

Plusieurs politiques et stratégies sectorielles ont été annoncées et commencent à être déployées, notamment :

- la Politique de souveraineté alimentaire et le soutien accru à la relève agricole;
- la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique avec le lancement du Programme d'appui au développement des attraits touristiques;
- la Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- la Charte du bois;
- la nouvelle orientation apportée au développement du Nord québécois;
- le soutien aux investissements dans l'industrie biopharmaceutique, comprenant notamment le lancement du Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé;
- la loi-cadre pour reconnaître, promouvoir et développer l'économie sociale;
- les suites données au rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle;
- la prolongation et l'indexation du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques ainsi que l'élargissement du crédit d'impôt pour la production de titres multimédias;
- l'attribution de 800 MW pour de nouveaux projets d'énergie éolienne.

## **Les politiques et stratégies sectorielles mises en place depuis novembre 2012 – les premiers résultats obtenus (suite)**

### **Des efforts qui portent ses fruits**

Tous ces efforts commencent à porter ses fruits. Déjà, plusieurs entreprises étudient la réalisation ou le devancement de grands projets d'investissement, grâce au C2i.

Du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 juillet 2013, Investissement Québec a effectué près de 1 500 interventions financières, d'une valeur de 2,1 milliards de dollars, permettant d'appuyer des projets d'investissement totalisant 6,1 milliards de dollars.

Il s'agit d'une augmentation de 100 millions de dollars par rapport à la même période de l'année précédente, soit une croissance de près de 2 %.

Au cours des derniers mois, plusieurs grands projets d'investissement privés ont été annoncés :

- Terminaux intermodaux CSX (investissement de 100 millions de dollars);
- Ericsson Canada (investissement de 1,3 milliard de dollars);
- implantation d'AJW Technique et de Lockheed Martin Canada (investissement de plus de 60 millions de dollars);
- participation d'AstraZeneca et de Pfizer Canada dans l'Institut NéoMed (investissement de 100 millions de dollars sur cinq ans);
- Indian Farmers Fertiliser Cooperative (IFFCO) (investissement prévu de 1,2 milliard de dollars) en étude de faisabilité;
- Green Mountain Coffee Roasters (investissement de 55 millions de dollars);
- Danone (investissement de 40 millions de dollars);
- Marmen (investissement de 25 millions de dollars);
- Technicolor (investissement de 7 millions de dollars);
- Ubisoft (investissement de 373 millions de dollars).

## Une stratégie de mobilisation pour l'emploi

La formation et l'accompagnement des travailleurs sont complémentaires à l'investissement privé. En effet, il faut investir dans la formation pour mettre à jour les connaissances des travailleurs pour optimiser les rendements des investissements. De plus, il faut s'assurer que les entreprises du Québec puissent compter sur un bassin de travailleurs afin de pourvoir à leurs besoins.

Afin que tous les Québécois puissent participer à la prospérité du Québec, la stratégie de mobilisation **Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires** a été lancée le 8 février 2013.

Avec cette stratégie concertée, le gouvernement s'est donné comme défi d'agir sur plusieurs fronts en vue de donner une nouvelle impulsion au marché du travail, et ainsi d'accompagner les employeurs dans leurs efforts pour s'ajuster aux nouvelles réalités du marché du travail et soutenir les travailleurs dans leurs démarches de recherche d'emploi et de formation.

Dans le cadre de **Tous pour l'emploi**, le gouvernement a proposé des mesures en faveur des personnes provenant des groupes sous-représentés sur le plan de l'emploi afin de favoriser leur intégration au marché du travail.

Toujours dans le cadre de **Tous pour l'emploi**, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) vise le développement des compétences de la main-d'œuvre, afin notamment de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises par un soutien à la formation de la main-d'œuvre.

En 2013-2014, plus de 1 milliard de dollars seront investis dans la stratégie de mobilisation **Tous pour l'emploi : une impulsion nouvelle avec les partenaires**, dont :

- 880 millions de dollars dans les services et programmes d'Emploi-Québec;
- 77 millions de dollars de la Commission des partenaires du marché du travail;
- 170 millions de dollars par les entreprises en contrepartie de subventions reçues d'Emploi-Québec.

### **Tous pour l'emploi – Investissements prévus en 2013-2014**

(en millions de dollars)

|                                                                   | Montant investi |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Emploi-Québec | 880             |
| Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)            | 77              |
| Entreprises                                                       | 170             |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>1 127</b>    |

Sources : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Commission des partenaires du marché du travail.

## La situation économique mondiale

### Un contexte qui demeure fragile

Par le passé, les reprises qui suivaient les récessions économiques étaient caractérisées par des croissances fortes et généralisées à l'échelle mondiale. La reprise actuelle se distingue par des faiblesses persistantes, rendant la situation économique incertaine.

Après avoir soutenu la croissance pendant la crise financière de 2008-2009, les gouvernements des économies avancées ont adopté d'importantes mesures d'assainissement budgétaire. Or, le secteur privé n'a pas pris pleinement le relais du secteur public afin de soutenir une reprise plus solide de l'activité économique. Dans ce contexte, le gouvernement doit envoyer les bons signaux et poursuivre son soutien à l'économie par des mesures structurantes, tant à court qu'à moyen terme.

### Une croissance mondiale modeste

À 3,1 % en 2013, la croissance économique mondiale prévue par le Fonds monétaire international (FMI) est similaire à celle de 2012. Il s'agit d'une croissance mondiale modeste.

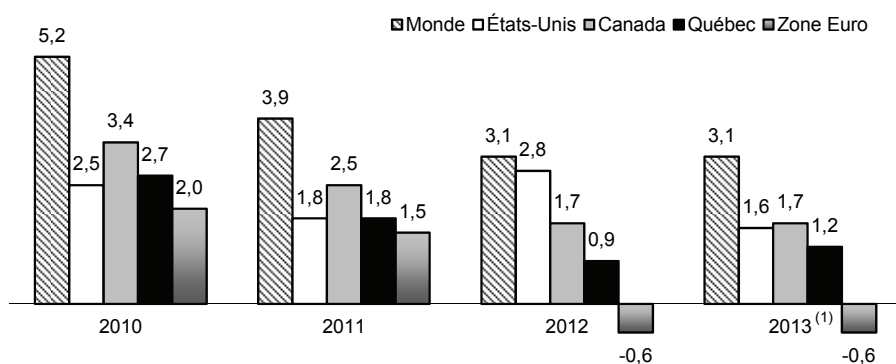
La situation économique actuelle se caractérise par d'importantes disparités de croissance entre les régions.

- En zone euro, malgré la fin de la récession au deuxième trimestre de 2013, la situation économique demeure difficile et elle ne s'améliorera que très graduellement.
- La croissance des économies émergentes, bien que plus élevée que celle des économies avancées, a ralenti en comparaison avec les années antérieures.

Toutefois, la croissance mondiale devrait se raffermir graduellement en 2014, avec le redressement de l'économie européenne et l'accélération progressive de la croissance économique américaine.

### Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)



(1) Prévisions du consensus (Québec) et du Fonds monétaire international (monde, zone euro, États-Unis, Canada).

Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Fonds monétaire international, IHS Global Insight et ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

## La situation économique mondiale (suite)

### Des faiblesses dans les économies canadienne et américaine

On observe également des faiblesses dans les économies nord-américaines, auxquelles le Québec est intégré par des liens commerciaux importants.

Aux États-Unis, la croissance économique attendue demeure relativement faible – soit 1,7 % prévu par le FMI pour 2013, après 2,8 % en 2012. Cette faiblesse s'explique par les restrictions budgétaires effectuées en début d'année. Les blocages politiques actuels, portant sur des questions budgétaires, pourraient hypothéquer davantage la croissance économique des États-Unis.

Au Canada, la croissance économique a atteint 1,7 % en 2012. Selon le FMI, elle devrait se maintenir à 1,7 % en 2013.

L'économie du Québec, ouverte sur le monde, est influencée par ces évolutions. La croissance économique au Québec est fortement influencée par celle de ses principaux partenaires commerciaux.

# 1. QUATRE MESURES PHARES POUR CRÉER DES EMPLOIS À COURT TERME

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** comprend quatre mesures phares, permettant de mobiliser immédiatement des moyens importants afin de créer des emplois et une richesse durable.

- Ces mesures prendront effet immédiatement et auront un impact à très court terme sur l'emploi et la croissance.
- Elles porteront également effet sur une plus longue période.

Ces quatre mesures sont les suivantes :

- le gouvernement utilise les **surplus en électricité pour attirer des investissements et créer des emplois**;
- le gouvernement **accélère les investissements publics** pour **rénover les écoles et moderniser les infrastructures communautaires de sport et de loisir**;
- le gouvernement met immédiatement en œuvre des **mesures fiscales** pour **stimuler les investissements des particuliers et des entreprises**;
- le gouvernement poursuit ses **investissements dans les infrastructures du Nord**, pour préparer l'avenir.



## 1.1 L'utilisation des surplus en électricité pour attirer des investissements et créer des emplois : d'ici 2017, 10 300 emplois créés et 1,6 milliard de dollars d'investissements avec l'offre tarifaire Investissements-emplois

Dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement met en place un programme ambitieux pour tirer parti des surplus en électricité disponibles, l'offre tarifaire Investissements-emplois.

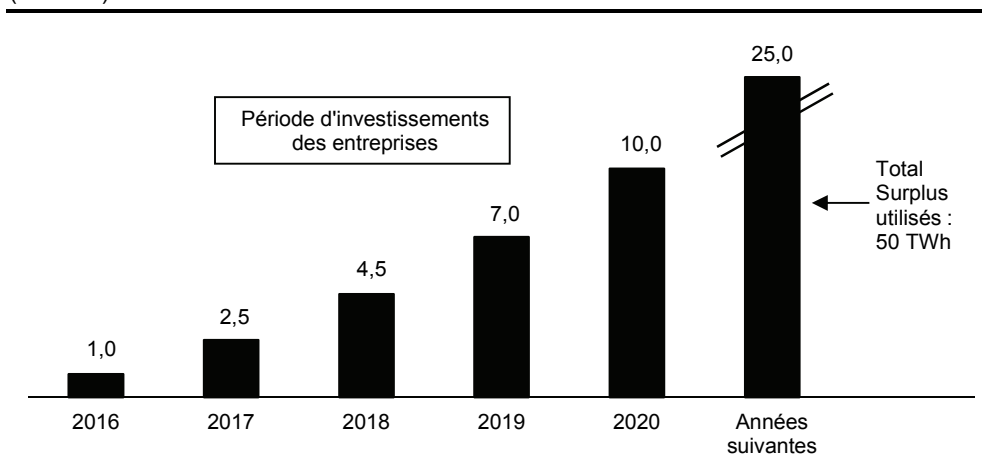
### ❑ D'importants surplus disponibles, utilisés pour créer des emplois

Selon Hydro-Québec, des surplus d'électricité seront disponibles jusqu'en 2027. D'ici 2020, ces surplus atteindront 10 TWh par année. Hydro-Québec dépose annuellement l'état d'avancement de son plan d'approvisionnement, dans lequel les surplus disponibles sont présentés.

Le gouvernement a décidé d'utiliser cette marge de manœuvre pour stimuler rapidement la création d'emplois et les investissements. Le gouvernement rend disponibles 50 TWh pour les prochaines années, dans le cadre de l'offre tarifaire Investissements-emplois.

GRAPHIQUE 1

### Surplus d'électricité utilisés pour attirer de nouveaux investissements (en TWh)



## ❑ **L'offre tarifaire**

Dans le cadre de l'offre tarifaire Investissements-emplois, les surplus d'électricité feront l'objet d'un tarif réduit pour les entreprises investissant dans la réalisation de nouveaux projets au Québec.

L'offre tarifaire Investissements-emplois s'appliquera, dans le cadre de nouveaux investissements, à de nouvelles charges de 15 MW et plus, associées à un créneau de développement identifié par le gouvernement avec Hydro-Québec et Investissement Québec.

- Le prix sera consenti pour une durée de dix ans.
- Le tarif comportera une progressivité dans le temps, afin d'assurer une transition à terme vers le tarif régulier.
- Les clients bénéficiaires de l'offre tarifaire Investissements-emplois seront admissibles aux autres options tarifaires associées à leur niveau de consommation, soit notamment l'électricité interruptible et l'électricité additionnelle.
- La pratique commerciale réglementée concernant le raccordement au réseau ne fait l'objet d'aucun changement.

Le gouvernement, Hydro-Québec et Investissement Québec établiront et assureront la mise en place de l'offre tarifaire Investissements-emplois. Cette offre n'entraînera pas de hausse sur les tarifs d'électricité.

Le gouvernement cible la création d'emplois et les investissements dans les secteurs qu'il juge prioritaires, tels que :

- la transformation des ressources naturelles;
- la fabrication de composantes liées à l'électrification des transports;
- la fabrication de composantes liées aux énergies renouvelables et aux technologies vertes;
- les centres de données et les technologies de l'information.

## ❑ **Un mandat prioritaire de démarchage à Investissement Québec**

Le gouvernement confie à Investissement Québec un mandat pour attirer des entreprises grandes consommatrices d'électricité.

- Investissement Québec a le mandat prioritaire d'effectuer le démarchage d'entreprises intéressées par l'offre du Québec pour investir et créer des emplois sur le territoire québécois.
- Investissement Québec pourra compléter l'offre tarifaire du Québec par les différentes formes d'aide financière existantes.

## ❑ **À court terme, 10 300 emplois créés et 1,6 milliard de dollars d'investissements**

Selon l'évaluation effectuée par le ministère des Finances et de l'Économie du Québec, ce programme devrait avoir les impacts suivants :

- à court terme, **10 300 emplois** créés et **1,6 milliard de dollars** d'investissements;
- à plus long terme, **4 milliards de dollars** d'investissements.

### **Les nouvelles utilisations de l'énergie électrique : l'infonuagique**

L'offre tarifaire Investissements-emplois s'adressera notamment aux investissements fondés sur de nouvelles utilisations de l'électricité – telle l'infonuagique.

#### **L'infonuagique**

L'infonuagique (le *cloud computing*) est la prestation de services informatiques sur Internet. Les services d'infonuagique permettent aux entreprises et aux particuliers d'utiliser les logiciels et le matériel gérés par des tierces parties à partir de lieux éloignés.

- Parmi les exemples de services d'infonuagique, on compte le stockage des fichiers en ligne, les sites de réseautage social, le courriel Web et les applications d'entreprises en ligne.
- L'infonuagique permet d'accéder à des données et à des ressources informatiques partout où une connexion réseau est disponible.
- L'infonuagique donne accès à un bassin commun de ressources, y compris de l'espace de stockage de données, des réseaux, des centres de traitement et des applications spécialisées pour les entreprises et les particuliers.

La progression de l'infonuagique changera considérablement la donne dans le secteur de l'emploi. Si la tendance se maintient, on peut imaginer que d'ici quelques années, les experts en informatique seront davantage embauchés par des fournisseurs de services spécialisés dans l'infonuagique, et moins par les entreprises de façon directe. Cette progression créera certainement de nombreux emplois dans ce domaine.

#### **Le Québec, site d'accueil de l'infonuagique**

Le Québec pourrait attirer l'industrie des télécommunications infonuagiques, en raison notamment des tarifs avantageux d'électricité offerts et de son environnement d'affaires.

Ce phénomène vient d'être confirmé par Ericsson Canada, qui a implanté un centre de technologies de l'information et des communications à Vaudreuil-Dorion, dans la grande région de Montréal. Cet investissement de près de 1,3 milliard de dollars, annoncé le 3 juin 2013, créera 60 nouveaux postes d'ingénieurs et consolidera 200 emplois dans le secteur de la R-D.

## La production de l'électricité dans l'avenir

La carte énergétique mondiale est en pleine évolution avec en toile de fond deux tendances contradictoires, soit une croissance constante des besoins mondiaux en énergie et les objectifs de la communauté internationale en matière de changements climatiques.

Modifiée par la reprise de la production pétrolière et gazière aux États-Unis, cette carte pourrait se trouver remodelée par l'abandon de l'énergie nucléaire dans certains pays, par une croissance rapide de l'utilisation des énergies solaire et éolienne, de même que par la croissance à grande échelle de la production non-conventionnelle d'hydrocarbures.

### Les impacts de la révolution du gaz de schiste sur l'évolution du secteur énergétique

La récente reprise de la production pétrolière et gazière aux États-Unis (pétrole et gaz de schiste) entraîne de profonds bouleversements, dont les effets se feront sentir bien au-delà de l'Amérique du Nord et du seul secteur énergétique.

- L'activité économique est stimulée par une baisse des prix du gaz et de l'électricité permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises.
- La place de l'Amérique du Nord dans le commerce énergétique mondial est en train de se modifier profondément et rapidement.

Les États-Unis sont sur le point de devenir autosuffisants en hydrocarbures en termes nets, ce qui constitue un renversement spectaculaire de leur situation énergétique. Mondialement, le gaz non conventionnel comptera pour près de la moitié de l'augmentation de la production de gaz d'ici 2035.

### Les filières énergétiques de l'avenir

D'ici 2035, l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire représenteront près d'un tiers de la production totale d'électricité.

À titre d'exemple de la croissance anticipée, les énergies solaire et éolienne pourraient représenter entre 15 % et 16 % de la production mondiale d'électricité en 2025, comparativement à seulement 2 % aujourd'hui. En 2015, les énergies renouvelables seront la deuxième source de production d'électricité mondiale, représentant en gros la moitié de la part du charbon. En 2035, elles ne seront pas loin de détrôner le charbon comme première source mondiale de production d'électricité.

En fonction des différents contextes énergétiques propres à chaque pays, le degré d'adoption des énergies renouvelables au cours des prochaines années pourra être lié à l'évolution de plusieurs facteurs, soit :

- les progrès technologiques liés aux énergies renouvelables;
- les progrès technologiques et l'évolution des prix liés aux énergies fossiles;
- les progrès technologiques liés au stockage de l'électricité;
- la mise en place de réseaux intelligents (*smart grids*);
- le maintien des subventions des gouvernements en matière de lutte contre les changements climatiques, dans un contexte de restriction budgétaire.

## 1.2 **L'accélération des investissements publics pour rénover et moderniser les écoles, les infrastructures communautaires de sport et de loisir et les établissements de la Sépaq : d'ici 2017, 3 500 emplois créés et plus de 565 millions de dollars d'investissements prêts à démarrer**

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, le gouvernement procède à une accélération des investissements publics pour répondre à des besoins pressants des écoles et des institutions communautaires de sport et de loisir.

Le gouvernement a déjà identifié pour **565 millions de dollars d'investissements prêts à démarrer**.

- Ces investissements étaient programmés dans le Plan québécois des infrastructures pour les années 2014-2015 à 2017-2018. Ils sont enclenchés dès l'automne 2013.
- Ils vont permettre de répondre à des besoins urgents ou stratégiques, soit :
  - la rénovation des écoles;
  - la construction et la rénovation d'infrastructures communautaires de sport et de loisir;
  - la rénovation et la modernisation d'installations gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
  - l'ajout et la rénovation d'équipements en formation professionnelle.

Le gouvernement identifiera au cours des prochaines semaines d'autres projets d'investissements qui pourraient être devancés.

Cette accélération aura un effet direct sur la création d'emplois partout sur le territoire québécois, et cela à très court terme, étant donné la nature des investissements effectués et l'échéancier retenu pour les engager.

Le devancement de 565 millions de dollars d'investissements en infrastructure permettra de créer à court terme près de **3 500 emplois** dans toutes les régions du Québec.

En plus de ces investissements déjà identifiés, le gouvernement fera le nécessaire pour lancer rapidement la réalisation d'autres grands projets d'infrastructures publics déjà programmés dans le Plan québécois des infrastructures.

## ❑ Un plan de rénovation des écoles, Réno-Écoles

Il existe des besoins importants quant à la rénovation des écoles. Dans plusieurs régions, il est urgent de procéder à des investissements afin d'améliorer la salubrité des établissements, ou même dans certains cas de démolir des établissements et de les reconstruire.

- Les citoyens concernés ont souligné dans de nombreux cas les problèmes de moisissures, de qualité de l'air et de systèmes de ventilation auxquels ils sont confrontés. La Commission scolaire de Montréal a produit un rapport détaillé sur cette question.
- Plusieurs infrastructures sont par ailleurs désuètes. C'est le cas, par exemple, de gymnases utilisés dans certaines écoles.

Pour répondre à ces besoins, le gouvernement annonce la mise en place immédiate d'un plan de rénovation des écoles, Réno-Écoles.

## ■ Plus de 430 millions de dollars d'investissements devancés

Le Plan québécois des infrastructures prévoit des investissements annuels de plus de 800 millions de dollars dans les écoles pour les exercices 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Le gouvernement devance des investissements de **430,4 millions de dollars** pour mettre en œuvre un plan de rénovation des écoles, Réno-Écoles.

- Le gouvernement annonce le devancement d'investissements de **46,5 millions de dollars** afin d'améliorer la qualité de l'air dans les écoles de Montréal. Ces investissements sont engagés immédiatement. Ils permettront de régler les problèmes de moisissures, de qualité de l'air et de système de ventilation identifiés par la Commission scolaire de Montréal.
- Le gouvernement devance également des investissements de **30,0 millions de dollars**, afin de détecter les travaux reliés à la salubrité des écoles dans les autres régions du Québec et de prévenir les problèmes éventuels.
- Des investissements de **255,3 millions de dollars** sont devancés pour accélérer l'amélioration du parc des écoles publiques dans toutes les régions du Québec, en procédant prioritairement à la rénovation des infrastructures vétustes ou en mauvais état.
- Une somme de **69,4 millions de dollars** est également devancée pour des projets mixtes d'agrandissement et de rénovation d'écoles.
- Enfin, des investissements à la hauteur de **29,2 millions de dollars** sont anticipés pour le soutien aux infrastructures en formation professionnelle.

Cette mesure prend effet immédiatement. Les investissements ainsi engagés répondent à des besoins urgents. Leur réalisation créera des emplois et de l'activité économique à très court terme dans toutes les régions du Québec.

## ❑ **La construction et la rénovation d'infrastructures communautaires de sport et de loisir**

Les demandes concernant la construction d'infrastructures communautaires de sport et de loisir ou leur rénovation sont nombreuses, et elles proviennent de toutes les régions du Québec.

### ■ **Près de 80 millions de dollars d'investissements accélérés, qui déclencheront 130 millions de dollars de travaux**

Des projets de construction ou de rénovation de gymnases, de complexes sportifs et de parcs multisports sont déjà identifiés. Ils représentent près d'une trentaine de millions de dollars d'investissements.

Le gouvernement annonce le devancement d'investissements de **29,9 millions de dollars** afin de construire ou de rénover des infrastructures sportives ou récréatives dans les commissions scolaires.

Le gouvernement transfère par ailleurs au financement des infrastructures sportives et récréatives des ressources de **50 millions de dollars** initialement prévues pour un programme de remplacement de systèmes de réfrigération, et non utilisées.

- Ce programme étant paritaire, la décision gouvernementale permettra d'effectuer des investissements de **100 millions de dollars** dans les infrastructures sportives.
- Comme pour le plan de rénovation des écoles Réno-Écoles, les investissements ainsi engagés créeront à très court terme des emplois dans toutes les régions du Québec.

Au total, le gouvernement devance donc pour **80 millions de dollars** d'investissements dans les infrastructures de sport et de loisir, qui déclencheront à très court terme des investissements de **130 millions de dollars**.

En répondant aux besoins de la population, le gouvernement adopte des initiatives qui soutiendront l'emploi dans toutes les régions.

## ❑ **La rénovation et la modernisation d'installations gérées par la Société des établissements de plein air du Québec**

Des besoins urgents ont été identifiés quant à l'entretien des bâtiments et des infrastructures et le maintien des accès routiers et des sentiers, dans des installations gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq).

### ■ **Près de 55 millions de dollars d'investissements accélérés**

Pour répondre à ces besoins, le gouvernement déclenche immédiatement des investissements de **55 millions de dollars**. Les projets concernés sont précisément connus. Les travaux peuvent donc démarrer d'ici la fin de l'automne 2013.

Ces travaux permettront :

- de mettre à niveau 1 000 emplacements de camping dans les parcs nationaux, soit le quart des emplacements de camping du réseau de la Sépaq;
- d'améliorer 150 chalets des réserves fauniques, ce qui représente le tiers des chalets des réserves fauniques de la Sépaq;
- de porter l'offre d'hébergement dans le secteur hôtelier au standard de l'industrie.

## **Le Plan québécois des infrastructures : 28,5 milliards de dollars sur trois ans, 61 000 emplois directs et indirects par année**

Le Plan québécois des infrastructures prévoit des investissements publics de **28,5 milliards de dollars** au cours des trois prochaines années. Ces investissements considérables constitueront un puissant moteur de stimulation de l'activité économique et de création d'emplois.

Dans l'ensemble, les niveaux d'investissements planifiés du Plan québécois des infrastructures permettent de soutenir en moyenne près de **61 000 emplois directs et indirects par année** de 2014-2015 à 2016-2017, auxquels s'ajouteront les emplois créés par la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.

### **Le volet Transport du Plan québécois des infrastructures**

À lui seul, le volet Transport du Plan québécois des infrastructures devrait créer ou soutenir **24 000 emplois** de ces 61 000 emplois, au cours des trois prochaines années financières.

Les projets dont la réalisation est souvent déjà engagée auront un impact majeur sur l'économie de toutes les régions du Québec, contribuant à assurer le développement et la vitalité des communautés locales.

Parmi les projets inclus dans le volet Transport pour les trois prochaines années, on peut citer :

- la reconstruction de l'échangeur Turcot à Montréal (9 950 emplois créés ou maintenus);
- le prolongement et l'élargissement de l'autoroute 73 en Beauce (1 150 emplois créés ou maintenus);
- le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Le Bic dans le Bas-Saint-Laurent (570 emplois créés ou maintenus);
- le prolongement de l'autoroute 70 au Saguenay–Lac-Saint-Jean (370 emplois créés ou maintenus);
- la construction d'une voie de contournement à Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue (410 emplois créés ou maintenus).



### 1.3 Des mesures fiscales pour stimuler les investissements des particuliers et des entreprises : d'ici 2017, 6 200 emplois créés, 315 millions de dollars pour déclencher des investissements de plus de 1 milliard de dollars

Dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement annonce la mise en place immédiate de mesures fiscales majeures visant à stimuler les investissements des particuliers et des entreprises.

Ces mesures permettront de créer **6 200 emplois** d'ici 2017. D'ici la fin de l'année actuelle et durant les trois prochaines années, elles coûteront **315 millions de dollars** et entraîneront des investissements de plus de **1 milliard de dollars**.

#### ☐ **ÉcoRénov : un crédit d'impôt remboursable de 20 % pour la rénovation verte, au bénéfice des particuliers**

Le gouvernement met en place un crédit d'impôt remboursable pour la rénovation verte, ÉcoRénov, au bénéfice des particuliers.

La rénovation verte effectuée par les particuliers est un moyen efficace et rapide de créer des emplois et de stimuler les investissements, tout en favorisant l'atteinte des objectifs gouvernementaux de protection de l'environnement.

Le crédit d'impôt ÉcoRénov est offert aux particuliers faisant exécuter par un entrepreneur qualifié, au cours des douze prochains mois, des travaux de rénovation verte sur une habitation qui constitue un lieu de résidence. Chaque résidence donne droit à un crédit d'impôt, qu'elle soit principale ou secondaire.

Ce crédit d'impôt remboursable sera mis en place dès le jour suivant la publication de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**. Les particuliers pourront réclamer le remboursement de 20 % des dépenses admissibles supérieures à 2 500 \$ pour des travaux reconnus.

La valeur maximale du crédit d'impôt est de 10 000 \$.

- Elle sera atteinte avec un montant de dépenses admissibles de 52 500 \$ (en tenant compte du plancher de 2 500 \$).
- Cela correspond à un taux de subvention maximal de 19,0 %.

Les travaux de rénovation devront être réalisés au terme d'une entente conclue avec un entrepreneur d'ici le 31 octobre 2014.

TABLEAU 3

**Illustration d'ÉcoRénov en fonction des dépenses admissibles**  
(en dollars)

| Dépenses admissibles | Crédit d'impôt | En pourcentage (%)<br>des dépenses admissibles |
|----------------------|----------------|------------------------------------------------|
| 2 500                | —              | —                                              |
| 5 000                | 500            | 10,0                                           |
| 15 000               | 2 500          | 16,7                                           |
| 25 000               | 4 500          | 18,0                                           |
| 35 000               | 6 500          | 18,6                                           |
| 45 000               | 8 500          | 18,9                                           |
| 52 500               | 10 000         | 19,0                                           |
| 65 000               | 10 000         | 15,4                                           |
| 100 000              | 10 000         | 10,0                                           |

■ **Le crédit d'impôt soutiendra des investissements de 540 millions de dollars**

Le coût du crédit d'impôt pour la rénovation est évalué à près de **100 millions de dollars**, avec l'hypothèse que 23 000 ménages s'en prévalent. Le nouveau crédit d'impôt représenterait ainsi une aide fiscale moyenne de 4 000 \$.

Le crédit d'impôt soutiendra plus de **540 millions de dollars de dépenses admissibles** de rénovation verte, soit des investissements de près de 24 000 \$ par ménage.

TABLEAU 4

**Coût et clientèle du crédit d'impôt pour la rénovation**

|                                       | 2013-2014 | 2014-2015 | Total         |
|---------------------------------------|-----------|-----------|---------------|
| Nombre de ménages bénéficiaires visés | 1 160     | 22 031    | <b>23 191</b> |
| Coût total (en M\$)                   | 4,8       | 91,7      | <b>96,5</b>   |

## Exemples de travaux de rénovation verte admissibles à ÉcoRénov

### Travaux relatifs à l'enveloppe de l'habitation

- Isolation du toit, des murs extérieurs, des fondations et des planchers exposés
- Étanchéisation à l'air de l'enveloppe de l'habitation et à l'eau des fondations
- Installation de portes et de fenêtres

### Travaux relatifs aux systèmes mécaniques de l'habitation

- Système de chauffage
  - Remplacement d'un appareil d'un système de chauffage au propane ou au gaz naturel par un appareil utilisant le même combustible, mais plus efficace
  - Installation d'une thermopompe à air
  - Remplacement du système de chauffage au mazout, au propane, au gaz naturel ou à l'électricité par un système mécanique intégré (SMI)<sup>(1)</sup>
  - Installation d'un système géothermique
  - Conversion du système de chauffage au mazout, au propane ou au gaz naturel vers un système de chauffage utilisant une autre source d'énergie moins polluante
- Système de climatisation
  - Remplacement d'un climatiseur central par un modèle plus efficace
  - Installation d'une thermopompe à air
- Système de chauffe-eau
  - Remplacement d'un chauffe-eau au propane ou au gaz naturel par un chauffe-eau utilisant le même combustible, mais plus efficace
  - Conversion du chauffe-eau au mazout, au propane ou au gaz naturel vers un chauffe-eau utilisant une autre source d'énergie moins polluante
  - Installation d'un appareil de récupération de la chaleur des eaux de drainage
  - Installation d'un chauffe-eau solaire
- Système de ventilation
  - Installation ou remplacement d'un ventilateur récupérateur de chaleur ou d'énergie

### Conservation et qualité de l'eau

- Installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales enfouie sous terre
- Réfection d'une fosse septique et d'un champ d'épuration
- Restauration d'une bande riveraine

### Qualité du sol

- Décontamination du sol contaminé au mazout

### Autres

- Aménagement d'un toit vert
- Installation de panneaux solaires
- Installation d'une éolienne domestique

(1) Un tel système assure les fonctions de chauffage domestique, de ventilation et de récupération de chaleur.

## ■ Nouveau volet au programme Rénoclimat

Le programme Rénoclimat offre de l'aide financière à la réalisation de travaux d'isolation, d'étanchéité (portes et fenêtres) ou de remplacement de systèmes mécaniques permettant aux ménages de réduire leur consommation d'énergie à long terme.

Dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, ce programme bénéficiera d'une enveloppe budgétaire de **37 millions de dollars**, dont 22 millions de dollars déjà prévus.

- Les particuliers pourront bénéficier de ce programme tout en ayant accès au crédit d'impôt ÉcoRénov.
- Le nouveau volet du programme Rénoclimat visera la clientèle résidentielle utilisant les combustibles fossiles, à l'exception des habitations localisées dans un réseau autonome ou hors réseau<sup>1</sup> et de celles disposant actuellement d'un système biénergie.
- La mesure s'appliquera autant pour les systèmes de chauffage central que pour les chauffe-eau qui utilisent les énergies fossiles, à l'exception de ceux fonctionnant au gaz naturel.
- Par ailleurs, contrairement au programme actuel, le nouveau volet de Rénoclimat n'exigera pas d'évaluations avant et après l'exécution des travaux de conversion.

TABLEAU 5

### Investissements pour le volet conversion des systèmes de chauffage utilisant les combustibles fossiles vers des systèmes utilisant les énergies renouvelables

(en millions de dollars)

|                            | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | Total       |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| Nouveau volet à Rénoclimat | 1,9       | 10,3      | 12,4      | 12,4      | <b>37,0</b> |

Sources : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et ministère des Finances et de l'Économie.

On trouvera en annexe 1 les précisions concernant la bonification apportée au programme Rénoclimat.

<sup>1</sup> Les réseaux autonomes désignent les réseaux de production et de distribution d'électricité exploités par Hydro-Québec, mais détachés du réseau principal. Les habitations localisées hors réseau signifient qu'elles sont indépendantes des réseaux d'Hydro-Québec.

## ❑ Trois mesures fiscales pour stimuler les investissements des entreprises

Dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement annonce trois mesures fiscales majeures visant à stimuler les investissements des entreprises :

- la réduction de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars du seuil d'investissement requis pour avoir droit au congé d'impôts pour les grands projets d'investissement (C2i);
- des bonifications apportées au crédit d'impôt à l'investissement, incluant une majoration de 10 points de pourcentage des taux majorés du crédit d'impôt pour les PME manufacturières de toutes les régions du Québec;
- un crédit d'impôt de 25 % sur les dépenses d'intégration des technologies de l'information (TI) dans les PME manufacturières.

Ces initiatives profiteront à près de 4 000 entreprises et représentent un soutien de l'ordre de **80 millions de dollars** sur une pleine année. Elles coûteront un peu plus de **200 millions de dollars** d'ici 2016-2017.

Ces trois mesures sont intégrées dans la Politique industrielle québécoise.

L'annexe 2 présente des informations complémentaires sur ces trois mesures fiscales visant à stimuler les investissements des entreprises.

TABLEAU 6

### Impact financier des mesures fiscales pour stimuler les investissements des entreprises (en millions de dollars)

| Mesures                                                                                              | 2013-2014   | 2014-2015    | 2015-2016    | 2016-2017    | Total         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Réduction du seuil d'investissement minimal relatif au C2i pour inclure les projets de modernisation | —           | —            | -1,0         | -1,0         | <b>-2,0</b>   |
| Bonifications du crédit d'impôt à l'investissement                                                   | -6,7        | -36,1        | -68,7        | -71,3        | <b>-182,8</b> |
| Nouveau crédit d'impôt favorisant l'intégration des TI dans les PME manufacturières                  | —           | -3,8         | -8,6         | -9,6         | <b>-22,0</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                                                                         | <b>-6,7</b> | <b>-39,9</b> | <b>-78,3</b> | <b>-81,9</b> | <b>-206,8</b> |

## ■ **La réduction de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars du seuil d'investissement requis pour avoir droit au congé d'impôts pour les grands projets d'investissement**

Le budget 2013-2014 a annoncé la mise en place du congé d'impôts pour les grands projets d'investissement, le C2i.

Il s'agit d'un congé fiscal de dix ans pour les projets d'investissement de 300 millions de dollars et plus dans le secteur manufacturier, du commerce de gros et de l'entreposage, ainsi que du traitement et de l'hébergement de données.

Pour ouvrir le congé d'impôts à tous les projets d'agrandissement et de modernisation, le gouvernement annonce la réduction de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars du seuil d'investissement requis pour avoir droit au C2i à partir du 7 octobre 2013.

Les entreprises devront présenter leur demande de certificat initial avant le 21 novembre 2015.

Cette mesure aura des impacts significatifs sur l'économie du Québec, puisqu'elle incitera la réalisation de projets d'investissements de qualité.

- Plusieurs entreprises envisagent de procéder à des expansions ou des modernisations majeures de leur installation. Grâce à cette mesure, ces nouveaux projets d'investissement majeurs verront le jour au cours des deux prochaines années.
- La valeur des projets soutenus par cette mesure devrait atteindre **1,3 milliard de dollars**.

## ■ **Des bonifications du crédit d'impôt à l'investissement à l'intention des PME manufacturières de toutes les régions du Québec**

Le gouvernement annonce :

- l'augmentation des taux majorés du crédit d'impôt à l'investissement de 10 points de pourcentage pour les PME manufacturières;
- l'élargissement du crédit d'impôt à l'investissement à certaines dépenses relatives aux bâtiments pour les PME manufacturières;
- l'élargissement du crédit d'impôt à l'investissement au matériel informatique de production pour toutes les entreprises.

Ces trois bonifications s'appliquent immédiatement. Elles auront donc un effet très rapide sur les emplois et les investissements.

TABLEAU 7

**Impact financier des bonifications du crédit d'impôt à l'investissement**  
 (en millions de dollars)

|                                                                                                        | 2013-2014   | 2014-2015    | 2015-2016    | 2016-2017    | Total         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| <b>Bonifications – PME manufacturières</b>                                                             |             |              |              |              |               |
| Augmentation de 10 points de pourcentage des taux du crédit d'impôt pour les PME de toutes les régions | —           | –26,3        | –55,4        | –57,6        | <b>–139,3</b> |
| Élargissement à certaines dépenses relatives aux bâtiments                                             | —           | –2,9         | –6,1         | –6,3         | <b>–15,3</b>  |
| Élargissement au matériel informatique de production                                                   | –2,8        | –2,9         | –3,0         | –3,1         | <b>–11,9</b>  |
| <b>Sous-total</b>                                                                                      | <b>–2,8</b> | <b>–32,1</b> | <b>–64,5</b> | <b>–67,0</b> | <b>–166,5</b> |
| <b>Bonification – Grandes entreprises</b>                                                              |             |              |              |              |               |
| Élargissement au matériel informatique de production                                                   | –3,9        | –4,0         | –4,2         | –4,3         | <b>–16,3</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                                                                           | <b>–6,7</b> | <b>–36,1</b> | <b>–68,7</b> | <b>–71,3</b> | <b>–182,8</b> |

Les trois bonifications visent à favoriser l'accroissement de la productivité des PME manufacturières de toutes les régions du Québec.

Les PME manufacturières investissant pour moderniser leur processus de fabrication ou de transformation sont celles qui sont les plus susceptibles de contribuer à la croissance économique du Québec. Ainsi, les deux premières bonifications du crédit d'impôt à l'investissement s'adressent exclusivement aux PME manufacturières :

- l'augmentation des taux majorés de 10 points de pourcentage pour les PME manufacturières;
- l'admissibilité des dépenses relatives à l'agrandissement ou à la construction d'un nouveau bâtiment lié à l'investissement en matériel de fabrication ou de transformation, pour des dépenses maximales de 150 000 \$ sur quatre ans.

Pour être admissible, une entreprise doit avoir principalement des activités de fabrication ou de transformation et un capital versé inférieur à 20 millions de dollars.

La troisième bonification s'adresse à toutes les entreprises et vise à élargir l'application du crédit d'impôt à l'investissement au matériel informatique de production afin de soutenir les entreprises misant sur l'informatique pour améliorer leur productivité.

Ces bonifications sont en vigueur jusqu'à l'échéance du crédit d'impôt à l'investissement, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Avec les bonifications ainsi apportées au crédit d'impôt à l'investissement, les entreprises du Québec auront un important incitatif supplémentaire pour déclencher rapidement leur projet d'investissement.

**Exemple de projet visé par les bonifications  
au crédit d'impôt à l'investissement**

**Ajout d'une chaîne de montage robotisée dans une usine à Longueuil**

Une PME manufacturière a un projet d'investissement de 1 million de dollars consistant à modifier son usine pour y inclure une chaîne de montage robotisée.

- L'investissement en matériel de fabrication ou de transformation de la nouvelle chaîne de montage robotisée représente 700 000 \$.
- Les travaux relatifs à l'agrandissement de l'usine représentent 200 000 \$.
- Le coût du matériel informatique de production lié à cette nouvelle chaîne de production automatisée s'élève à 100 000 \$.

**Impact des bonifications au crédit d'impôt à l'investissement pour un  
projet type en région centrale**  
(en millions de dollars)

|                                                    | <b>Avant<br/>bonifications</b> | <b>Après<br/>bonifications</b> | <b>Écart</b>   |
|----------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------|
| <b>Taux</b>                                        | <b>10 %</b>                    | <b>20 %</b>                    |                |
| Robotisation <sup>(1)</sup>                        | 70 000                         | 140 000                        | 70 000         |
| Agrandissement usine <sup>(2)</sup>                | —                              | 30 000                         | 30 000         |
| Matériel informatique de production <sup>(1)</sup> | —                              | 20 000                         | 20 000         |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>70 000</b>                  | <b>190 000</b>                 | <b>120 000</b> |

(1) Montant de l'investissement multiplié par le taux du crédit d'impôt.

(2) Investissement de 200 000 \$ avec plafond de 150 000 \$ multiplié par le taux du crédit d'impôt.

## ■ Un crédit d'impôt de 25 % sur les dépenses d'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières

Le gouvernement annonce la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt en faveur des PME manufacturières, afin de les inciter à intégrer dans leurs processus d'affaires des logiciels à haute valeur ajoutée.

Pour assurer une intégration optimale de ces technologies de l'information, l'aide fiscale cible les projets qui s'inscrivent dans une démarche structurée, allant de l'identification des besoins à l'optimisation des processus d'affaires.

- Le taux du crédit d'impôt est de 25 % et s'applique jusqu'à 80 % des frais engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 relatifs à un contrat visant l'intégration de logiciels de gestion. Le plafond cumulatif des dépenses admissibles est fixé à 250 000 \$.
- Pour être admissible, une société doit avoir principalement des activités de fabrication ou de transformation et un capital versé inférieur à 20 millions de dollars.

Cette initiative profitera à environ 1 000 PME manufacturières en appui à des projets d'implantation de logiciels de gestion totalisant **150 millions de dollars sur quatre ans**.

## L'intégration des technologies de l'information : le Québec doit faire mieux

Parmi les facteurs clés de la croissance de la productivité du secteur manufacturier figurent les investissements dans les technologies de l'information, en raison de leur incidence sur l'amélioration du travail et sur l'innovation.

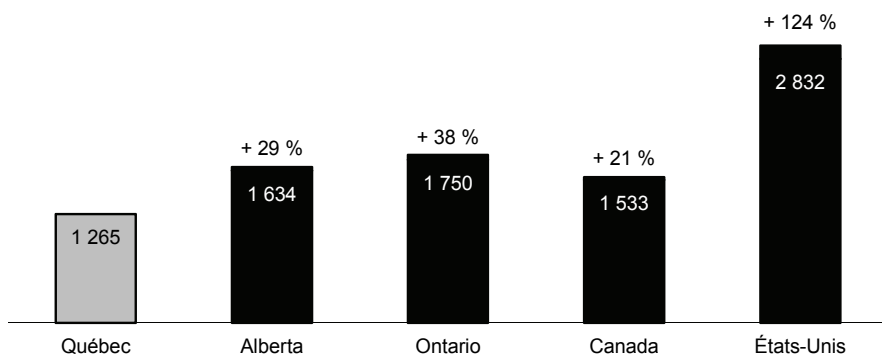
- Selon l'OCDE<sup>1</sup>, plus de 50 % de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre au Canada entre 2000 et 2009 était attribuable aux investissements en technologies de l'information.

Au Québec, les entreprises manufacturières accusent un retard important dans l'intégration des technologies de l'information dans leurs processus d'affaires.

- Par rapport au Québec, les investissements par travailleur en logiciels et équipements de télécommunication réalisés en 2011 étaient supérieurs dans les provinces de l'Alberta (+29 %) et de l'Ontario (+38 %) ainsi qu'au Canada (+21 %) et aux États-Unis (+124 %), selon le Centre for the Study of Living Standards<sup>2</sup>.

### Écart du Québec dans les investissements par travailleur en logiciels et équipements de télécommunication – 2011

(en dollars par travailleur et en pourcentage)



Source : Centre for the Study of Living Standards, 2013.

- 1 ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE, Paris, 2011, p. 83.
- 2 CENTRE FOR THE STUDY OF LIVING STANDARDS, *Can the Canada-U.S. ICT Investment Gap be a Measurement Issue?*, CSLS Research Report 2013-03, mai 2013.

## 1.4 Des investissements dans le Nord pour préparer l'avenir

Le développement du Nord québécois constitue un élément stratégique de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.

Le Nord du Québec recèle un formidable potentiel de développement économique et social. Ce potentiel doit être développé de manière responsable afin de maximiser les retombées pour l'ensemble des communautés locales et des Québécois.

Pour le gouvernement, il importe d'assurer une réalisation continue et prévisible des investissements nécessaires au développement du Nord, en faisant en sorte que la mise en œuvre de ces investissements ne subisse pas les soubresauts de la conjoncture souvent volatile des marchés miniers. Le gouvernement mise sur une approche respectueuse de l'environnement et soucieuse des populations qui habitent ce vaste territoire.

### ☐ Le Secrétariat au développement nordique et le Fonds du développement nordique

Le gouvernement a mis en place le Secrétariat au développement nordique, afin de contribuer un développement optimal du Nord.

Le gouvernement s'appuie sur le Fonds du développement nordique afin de financer des investissements stratégiques.

- Le Fonds du développement nordique est alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire situé au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, ainsi que par les contributions d'Hydro-Québec.
- Peuvent également s'y ajouter des contributions exigées de partenaires publics et privés.

Le Fonds du développement nordique est géré de façon rigoureuse. La dotation du Fonds est révisée annuellement. Les dépenses sont effectuées en fonction des revenus qui y sont versés.

## Le Secrétariat au développement nordique

Le Secrétariat au développement nordique a été créé en novembre 2012.

Le Secrétariat a pour mission :

- d’assurer le lien entre les activités de développement économique et social des territoires nordiques et l’ensemble des acteurs qui les influencent;
- d’optimiser l’ensemble des ressources mises à la disposition du territoire nordique, tant privées que publiques, afin de faciliter un développement harmonieux, éthique et respectueux des populations concernées.

Le Secrétariat au développement nordique assure notamment :

- l’accompagnement des communautés;
- la tenue des tables des partenaires au développement nordique;
- le maintien des relations avec les élus régionaux et les nations autochtones;
- l’identification d’enjeux, de priorités d’action et des interventions requises;
- une fonction conseil auprès des autorités gouvernementales;
- la priorisation des projets en fonction des disponibilités budgétaires.

Le Secrétariat au développement nordique reçoit ses orientations du Comité des parlementaires pour le développement nordique présidé par la ministre des Ressources naturelles, secondée dans cette tâche par le ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, par la ministre déléguée aux Affaires autochtones, la députée de Duplessis, le député de René-Lévesque et responsable de la région de la Côte-Nord et le député d’Ungava.

Depuis sa création, le Secrétariat a notamment eu pour tâches de :

- coordonner la tenue de plusieurs rencontres du Comité des parlementaires afin d’assurer une cohérence gouvernementale en matière de développement nordique;
- mettre sur pied un comité directeur composé des ministères et des organismes interpellés par le développement nordique afin de faciliter la circulation de l’information et la coordination des actions gouvernementales;
- prendre en charge certains mandats de réflexion sur des enjeux stratégiques en matière de développement nordique, notamment le dossier des infrastructures ferroviaires de la fosse du Labrador;
- rencontrer les intervenants régionaux afin de faciliter la collaboration et l’échange d’information.

## ❑ **Un développement responsable des infrastructures du Nord**

Les infrastructures publiques sont essentielles pour assurer le développement économique et social du territoire nordique.

Le gouvernement poursuit leur réalisation, en s'assurant d'un partage de risques entre tous les partenaires concernés. Le gouvernement associera les Premières Nations et les Inuits aux discussions relatives au Nord pour tous.

Dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement annonce les investissements suivants.

### ■ **Réfection majeure de la route de la Baie-James**

Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec financeront d'importants travaux de réfection de la route de la Baie-James.

Les travaux sur cette route totaliseront **100 millions de dollars** au cours des prochaines années. Hydro-Québec financera 15 % du coût de ces travaux.

### ■ **Construction d'un nouveau lien ferroviaire : étude de pré-faisabilité**

Le gouvernement est conscient des enjeux particuliers reliés au développement de la Côte-Nord et de l'importance de préparer le Québec à une croissance rapide des marchés.

Pour cette raison, le gouvernement financera une étude de pré-faisabilité sur la construction d'un troisième lien ferroviaire permettant le transport du minerai en provenance notamment de la fosse du Labrador. Il faut en effet préciser les caractéristiques du lien souhaité, afin d'inviter les investisseurs privés à financer le projet.

Des sommes totalisant jusqu'à 20 millions de dollars sont réservées au Fonds du développement nordique pour cette étude qui permettra notamment de mobiliser différents acteurs pour le développement d'une infrastructure publique ou son équivalent, assurant un libre accès à coûts avantageux aux utilisateurs intéressés.

### ■ **Accès partageable à un nouvel aéroport dans le secteur des monts Otish**

Le gouvernement du Québec permettra à l'entreprise Les Diamants Stornoway (Canada) d'utiliser le solde résiduel du prêt qui lui a été accordé pour parachever les travaux de la route 167 afin de construire un nouvel aéroport.

Conformément à sa volonté de voir partager l'usage des infrastructures, le projet repose sur une approche d'infrastructures partageables permettant d'en minimiser le nombre, et donc de réduire les impacts environnementaux.

En effet, l'entreprise permettra l'accès aux infrastructures à d'autres utilisateurs, notamment aux Cris et aux Jamésiens, et ce, à une tarification juste.

## ❑ **Un développement social et communautaire**

Les collectivités sont au cœur du développement nordique.

Le développement du Nord doit permettre de mieux répondre aux besoins sociaux des populations. Le gouvernement a déjà annoncé la création de nouvelles places en garderie, investi dans l'offre de logements et de services aux aînés ainsi que dans des infrastructures de sport et loisir.

Avec la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement va plus loin en se dotant d'un outil pour financer certaines initiatives, et en annonçant plusieurs investissements répondant à des besoins prioritaires.

### ■ **Un fonds d'initiatives au développement nordique, doté de 8 millions de dollars**

Le gouvernement se donne la souplesse nécessaire pour accompagner le développement de projets novateurs et annonce, à cette fin, la création du fonds d'initiatives au développement nordique de 2 millions de dollars par année jusqu'en 2016-2017. Ce fonds sera géré par le Secrétariat au développement nordique.

### ■ **Des investissements pour former une main-d'œuvre qualifiée**

L'aspiration des communautés à profiter pleinement des retombées des différents projets passe par la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Le développement des compétences doit ainsi permettre de diversifier le savoir-faire des populations et de répondre aux besoins de l'industrie.

Afin de former une main-d'œuvre qualifiée dans le nord québécois, le gouvernement annonce les initiatives suivantes :

- la construction d'un centre de formation multifonctionnel à Sept-Îles (11 millions de dollars) ainsi que la réfection du centre de Chibougamau (3 millions de dollars);
- l'acquisition et l'aménagement d'une usine-école de métallurgie modulaire et mobile basée à Chibougamau (4,6 millions de dollars);
- la réalisation d'une étude de faisabilité concernant un projet d'école minière spécialisée en gisements de surface (0,75 million de dollars).

### ■ **La diversification de l'économie par le développement de l'industrie touristique**

Des ressources de 7,6 millions de dollars sont réservées au Fonds du développement nordique pour 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, dans un objectif de diversification de l'économie par l'industrie touristique.

Il y a lieu de faire du territoire nordique une destination touristique de premier plan et de calibre international.

## 2. UNE APPROCHE INTÉGRÉE POUR CRÉER DES EMPLOIS

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** met en place une approche intégrée pour créer des emplois et stimuler les investissements.

La Politique économique du Québec est fondée sur quatre politiques et stratégie :

- La Politique nationale de la recherche et de l'innovation, la Politique industrielle québécoise et le Plan de développement du commerce extérieur répondent à certaines problématiques précises.
- La Stratégie d'électrification des transports mise sur les atouts du Québec pour s'inscrire dans l'un des domaines les plus prometteurs de l'économie mondiale.

La mise en œuvre de ces politiques et stratégie dans le cadre de la Politique économique du Québec est dotée de moyens significatifs.

### ❑ Une politique dotée de 2 milliards de dollars d'ici 2017

D'ici la fin de l'exercice financier actuel et au cours des trois prochaines années, le gouvernement dote la Politique économique du Québec **Priorité emploi** de **2 milliards de dollars** de ressources fiscales et budgétaires.

- La création d'emplois durables et bien rémunérés passe par le **développement de la connaissance** et la **formation d'une main-d'œuvre qualifiée**.
  - La Politique économique du Québec **Priorité emploi** prépare des bases solides pour le futur, en investissant **581 millions de dollars** d'ici 2017 dans la recherche et l'innovation.
- Les entreprises innovantes doivent produire **le plus efficacement possible et à moindre coût**, pour se faire une place dans les chaînes mondiales d'approvisionnement et concurrencer efficacement les entreprises des pays industrialisés comme des pays émergents.
  - Au cours de l'année actuelle et des trois prochaines années, la Politique économique du Québec **Priorité emploi** consacrera **709 millions de dollars** à l'appui et aux outils stratégiques offerts aux entreprises installées au Québec, pour qu'elles deviennent plus performantes, et bâtissent une stratégie gagnante sur les marchés.
- Ces entreprises innovantes et performantes doivent bénéficier d'une **action directe sur les marchés d'exportation**.
  - La Politique économique du Québec **Priorité emploi** apporte de nouveaux soutiens aux entreprises à cette fin, en engageant **82 millions de dollars** d'ici 2017 pour de nouvelles initiatives touchant aux marchés eux-mêmes.

- **L'électrification des transports** et plus globalement l'électricité abondante dont dispose le Québec constitueront le fer de lance de la Politique économique du Québec.
- La Stratégie d'électrification des transports, intégrée dans la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, encadre l'ensemble des efforts engagés pour accélérer le développement des véhicules électriques, pour le transport des marchandises, pour le transport individuel comme pour le transport collectif.
- Durant l'exercice financier actuel et au cours des trois prochaines années, le gouvernement investira **516 millions de dollars** pour engager le Québec dans l'électrification des transports.

Les quatre mesures phares présentées précédemment contribueront directement à l'atteinte des objectifs identifiés par le gouvernement. Elles font partie intégrante des politiques, plan et stratégie annoncés par le gouvernement dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.

- Les mesures incitant les particuliers à investir dans la rénovation verte complète ce cadre financier. Elles représentent un investissement public de l'ordre de **112 millions de dollars** d'ici 2017.

TABLEAU 8

### Politique économique – Cadre financier par objectif

(en millions de dollars)

|                                                                | 2013-2014   | 2014-2015    | 2015-2016    | 2016-2017    | Total          |
|----------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée | 2,0         | 169,5        | 199,0        | 210,2        | <b>580,7</b>   |
| Des entreprises performantes                                   | 24,8        | 170,4        | 247,2        | 266,5        | <b>708,8</b>   |
| Une action directe sur les marchés d'exportation               | 0,3         | 26,4         | 28,3         | 27,0         | <b>82,0</b>    |
| Une stratégie d'électrification des transports                 | 20,4        | 143,7        | 171,2        | 180,9        | <b>516,1</b>   |
| Un soutien à la rénovation verte                               | 4,8         | 96,7         | 5,0          | 5,0          | <b>111,5</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>52,3</b> | <b>606,7</b> | <b>650,6</b> | <b>689,5</b> | <b>1 999,1</b> |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.

**❑ 43 050 emplois d’ici 2017, 13 milliards de dollars  
d’investissements au cours des dix prochaines années**

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** permettra la création de **43 050 emplois** d’ici 2017.

Elle déclenchera ou soutiendra des investissements évalués à un peu plus de **13 milliards de dollars** au cours des dix prochaines années.

TABEAU 9

**Politique économique - Création d’emplois selon les politiques et initiatives**

|                                                        | Horizon 2017  |
|--------------------------------------------------------|---------------|
| Politique nationale de la recherche et de l'innovation | 3 400         |
| Politique industrielle                                 | 22 430        |
| Plan de développement du commerce extérieur            | 2 000         |
| Utilisation des surplus en électricité                 | 10 300        |
| Électrification des transports                         | 1 900         |
| Développement du Nord                                  | 1 500         |
| Autres initiatives                                     | 1 520         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>43 050</b> |

## Pourquoi agir maintenant?

La conjoncture actuelle se prête bien à la promotion des investissements privés.

- Les entreprises ont accumulé des moyens financiers importants depuis la fin de la récession, en raison du niveau élevé de leurs bénéfices. Les excédents d'exploitation nets des sociétés québécoises ont atteint près de 47 milliards de dollars en 2012.
- Les conditions d'emprunt sont favorables, en raison des faibles taux d'intérêt, alors que le niveau du dollar canadien facilite l'acquisition de machines et matériel.

Les entreprises hésitent cependant à investir, en raison d'une conjoncture mondiale incertaine.

Il est opportun d'agir maintenant, pour donner un coup de pouce aux décisions d'investir des entreprises, et également pour apporter des réponses à des difficultés structurelles de l'économie québécoise.

Quatre indicateurs économiques démontrent en effet que des actions concrètes doivent être réalisées pour stimuler l'économie du Québec.

- Le Québec semble s'éloigner de son objectif de consacrer 3 % de son PIB aux dépenses de R-D.
- Le Québec présente des écarts importants de productivité, particulièrement par rapport à l'Ontario et au Canada. Le niveau de vie des Québécois en est donc affecté de manière importante.
- Malgré une reprise des investissements privés sur la période de 2010 à 2012, le plein potentiel en la matière n'a pas été atteint.
- Le déficit de la balance commerciale du Québec augmente, représentant chaque année une perte de richesse qui ne cesse de s'amplifier.

Face à ces enjeux, il faut identifier et mettre en place les bonnes réponses, et assurer ainsi une croissance économique permettant aux générations futures d'améliorer leur qualité de vie. Une croissance économique vigoureuse est essentielle pour dégager les revenus nécessaires au développement social du Québec.

Plusieurs pays ont d'ores et déjà adapté leurs stratégies pour être les leaders de l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Québec adopte la même approche avec sa Politique économique du Québec **Priorité emploi**, pour un Québec prospère, créateur d'emplois et de richesse.

## 2.1 Une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée

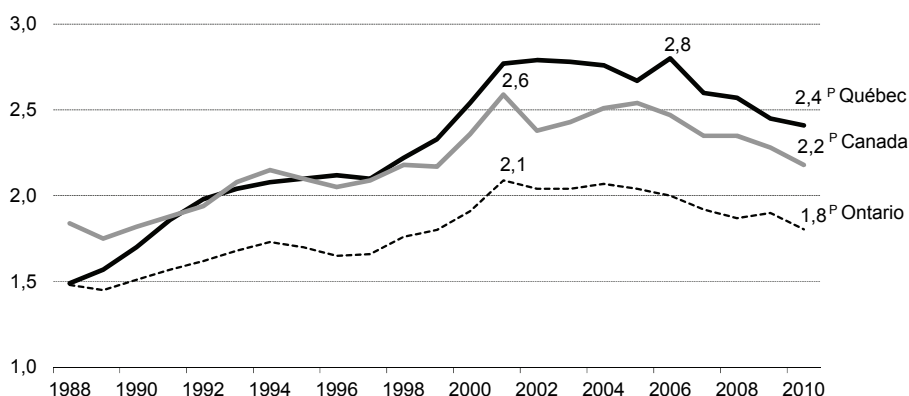
Depuis la fin des années 1980, le Québec a réalisé des progrès importants en termes d'investissement en recherche et développement par rapport au PIB.

- En 2010, le Québec consacrait 2,41 % de son PIB aux dépenses de R-D.
- Pour la même année, ce ratio était respectivement de 1,80 % et 2,18 % pour l'Ontario et pour le Canada.

Or, depuis quelques années, on constate un plafonnement de l'intensité des dépenses de R-D en fonction du PIB au Québec.

GRAPHIQUE 2

### Dépenses intra-muros de R-D (en pourcentage du PIB)



P : Données provisoires.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Le Québec doit donc intensifier ses efforts afin que ses investissements de R-D reprennent leur croissance par rapport au PIB.

### ❑ Une cible ambitieuse

Le Québec se fixe une cible ambitieuse, soit faire en sorte que **les investissements en recherche et développement soient supérieurs à 3 % du PIB.**

**❑ Une enveloppe de 581 millions de dollars**

Le gouvernement met en place une politique nationale de la recherche et de l'innovation, afin de poursuivre la construction d'une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée. Certains volets de la Politique industrielle québécoise contribueront également à bâtir cette société de l'avenir.

Le gouvernement mobilise **581 millions de dollars** à cette fin, en visant trois directions :

- le gouvernement investit **200,8 millions de dollars** dans la **recherche**;
- le gouvernement consacre **366,5 millions de dollars** au **soutien à l'innovation**;
- enfin, des ressources de **13,4 millions de dollars** sont réservées pour **placer la recherche au centre des politiques publiques**.

TABLEAU 10

**Politique économique – Une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée**  
(en millions de dollars)

|                                                                        | Total        |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Investir dans la recherche                                             | 200,8        |
| Soutenir l'innovation                                                  | 366,5        |
| Placer la recherche et l'innovation au centre des politiques publiques | 13,4         |
| <b>TOTAL</b>                                                           | <b>580,7</b> |

## Des investissements importants en recherche et innovation

Avec la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI), le gouvernement met en place des conditions gagnantes pour atteindre son objectif de dépasser 3 % du PIB en dépenses de recherche et développement.

Ainsi, grâce à la PNRI, près de 2,2 milliards de dollars en dépenses de recherche et d'innovation seront réalisés par le gouvernement du Québec.

- Par rapport à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), qui annonçait des dépenses de 1,7 milliard de dollars du gouvernement du Québec, la hausse des dépenses est substantielle.
- En effet, ce sont près de 500 millions de dollars additionnels qui seront disponibles pour favoriser la recherche et l'innovation.

Ces dépenses auront un effet de levier auprès des différents acteurs du système d'innovation, ce qui favorisera l'atteinte de la cible retenue, soit devenir une société consacrant plus de 3 % de son PIB aux dépenses de recherche et développement.

### Comparaison des sommes consacrées à la PNRI et la SQRI

(en millions de dollars, sur 3 ans)

|                                                                                                                       | PNRI<br>2014-2017 | SQRI<br>2010-2013 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Budget de base</b>                                                                                                 | <b>937,8</b>      | <b>626,3</b>      |
| Budget additionnel                                                                                                    |                   |                   |
| – Crédits budgétaires                                                                                                 | 434,6             | 437,5             |
| – Fonds vert                                                                                                          | 50,0              | —                 |
| – Fonds de 200 millions de dollars pour l'électrification des transports et le développement des technologies propres | 25,0              | —                 |
| Projets mobilisateurs                                                                                                 | 100,0             | 180,0             |
| <b>Sous-total</b>                                                                                                     | <b>609,6</b>      | <b>617,5</b>      |
| Réinvestissement dans les universités                                                                                 | 147,0             | —                 |
| Investissements en infrastructure                                                                                     | 291,0             | 342,4             |
| Mesures fiscales <sup>(1)</sup>                                                                                       | 176,0             | 80,0              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                          | <b>2 161,4</b>    | <b>1 666,2</b>    |

(1) Les mesures fiscales correspondent à la bonification du seuil d'actif donnant droit au taux bonifié du crédit d'impôt R-D « salaire » et du crédit d'impôt pour le design. Pour la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, les mesures fiscales incluent également la bonification du crédit d'impôt R-D « salaire » pour le secteur biopharmaceutique annoncées lors du budget 2013-2014.

### 2.1.1 Investir dans la recherche

La formation est le fondement de la société du savoir et la base même d'une économie moderne.

Cette réalité s'applique aussi bien à l'éducation des jeunes qu'à la formation à la recherche et à la qualification en entreprise. Les universités et les institutions collégiales sont des acteurs essentiels de notre système d'éducation et de recherche.

Le gouvernement entend soutenir la recherche en faisant porter son action dans deux directions :

- la formation de la relève et l'accroissement de la culture scientifique;
- le soutien à l'enseignement supérieur afin d'assurer l'excellence de la recherche.

Pour ce faire, il consacrera 200,8 millions de dollars dans des initiatives dont le détail sera dévoilé ultérieurement dans la Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

## 2.1.2 Soutenir l'innovation

La recherche seule ne suffit pas. Il est crucial que les résultats de la recherche fondamentale et appliquée contribuent d'une façon ou d'une autre au développement d'innovations, dont bénéficieront les citoyens grâce aux emplois et à la prospérité ainsi créés.

L'innovation est en fait une condition essentielle à l'amélioration continue des conditions de vie et au développement de la société et de l'économie. L'innovation constitue ainsi le prolongement logique des activités de recherche.

### ■ Pour les entreprises, une question de survie

Pour créer des emplois et assurer une prospérité durable, le gouvernement met en œuvre une politique économique soutenant l'innovation et ceux qui y investissent.

Pour les entreprises, l'innovation est souvent une question de survie. Cela est particulièrement vrai des entreprises manufacturières. Le gouvernement en a ainsi fait un axe majeur de la Politique économique du Québec : les emplois actuels et futurs dépendent directement de la capacité d'innovation des entreprises.

La Politique nationale de la recherche et de l'innovation et la Politique industrielle québécoise comprennent un ensemble d'orientations et d'actions destinées à appuyer nos secteurs phares et nos entreprises procédant à des innovations et développant des produits novateurs.

## Un environnement fiscal favorable à l'innovation

### Aide à la R-D

Les entreprises qui effectuent des activités de R-D au Québec peuvent bénéficier de quatre crédits d'impôt à la R-D, soit :

- le crédit d'impôt sur les salaires des chercheurs;
- le crédit d'impôt pour un contrat de recherche conclu avec une université;
- le crédit d'impôt pour la recherche en partenariat privé;
- le crédit d'impôt sur cotisations versées à un consortium de recherche.

Les PME québécoises profitent de l'aide fiscale à la R-D la plus avantageuse au Canada, tandis que les grandes entreprises bénéficient d'une aide compétitive à l'échelle canadienne. Sur le plan international, l'aide du Québec, combinée à l'aide fédérale, est parmi la plus généreuse dans les pays de l'OCDE.

En 2012, les entreprises ayant effectué de tels travaux au Québec ont profité d'une aide fiscale gouvernementale totalisant 782 millions de dollars<sup>(1)</sup>.

### Aide à l'innovation

Outre les crédits d'impôt à la R-D, le gouvernement offre également aux entreprises plusieurs crédits d'impôt appuyant d'autres activités liées à l'innovation des entreprises tels le design industriel, les affaires électroniques, la validation technique et le développement de produits.

En 2012, l'aide fiscale en regard de ces activités s'établissait à 468 millions de dollars<sup>1</sup>, notamment par l'entremise des crédits d'impôt suivants :

- le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (278 millions de dollars);
- le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias (128 millions de dollars);
- le crédit d'impôt à l'égard des grands projets créateurs d'emploi dans les technologies de l'information (17 millions de dollars);
- le crédit d'impôt pour le design (13 millions de dollars).

1 Source : Ministère des Finances et de l'Économie, *Dépenses fiscales – Édition 2012*, mars 2013.

## ❑ Soutenir les entreprises innovantes

Dans un contexte de plus en plus compétitif, l'innovation est le pilier sur lequel le Québec doit miser pour s'adapter, demeurer compétitif et tirer parti de ses atouts.

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** met en place de nouveaux moyens pour soutenir l'utilisation de la recherche et de l'innovation par les entreprises et pour faire en sorte que les entreprises trouvent leur place sur les marchés en s'appuyant sur des produits novateurs.

Plus précisément, le gouvernement entend :

- assurer un caractère prévisible au soutien à la recherche et à l'innovation en entreprise;
- appuyer les entreprises innovantes en démarrage, les aider dans le développement et la commercialisation de nouveaux produits ou de nouveaux procédés industriels et technologiques;
- fournir de nouveaux outils aux PME québécoises pour leur permettre d'investir dans des projets d'innovation d'une manière efficace et productive;
- attirer de grands centres de recherche et d'innovation privés au Québec.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

## ■ **Développement d'un nouveau partenariat avec Investissement Québec et le ministère des Finances et de l'Économie**

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie travaillera en collaboration avec Investissement Québec et le ministère des Finances et de l'Économie pour soutenir la promotion, le développement et l'utilisation de l'innovation dans les entreprises du Québec.

Ce partenariat profitera particulièrement aux PME. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et le ministère des Finances et de l'Économie appuieront les entreprises dans toutes les étapes du processus d'innovation – soit du démarrage des entreprises à haut savoir et de l'acquisition d'un premier titre de propriété intellectuelle jusqu'à la commercialisation des innovations.

Le gouvernement annonce ainsi :

- la création du programme Premier brevet, qui offrira une aide financière et technique aux PME dans leurs démarches visant le dépôt d'une première demande de brevet;
- un appui financier au développement et à la commercialisation de produits innovants;
- la reconduction des mesures visant la valorisation et le transfert des résultats de la recherche;
- le soutien au développement par les entreprises de pôles d'excellence de calibre international.

## ■ Soutien au démarrage d'entreprises novatrices par un financement adéquat en capital de risque

Le capital de risque joue un rôle essentiel à certaines étapes critiques du développement de l'innovation.

Le gouvernement annonce la création de Capital Émergence, avec un capital de 50 millions de dollars. Cette initiative donne suite à l'une des mesures incluses dans le budget 2013-2014.

La mission de Capital Émergence sera de faciliter le démarrage d'entreprises par un apport en capital de risque, en collaboration avec les fonds fiscalisés. Capital Émergence s'assurera que l'écosystème de financement des entreprises québécoises novatrices est complet.

### **Le Québec, leader du financement du capital de risque**

Le financement du capital de risque est essentiel pour soutenir le passage de la recherche fondamentale à la commercialisation des technologies.

Au Canada, le Québec occupe une place de leader dans le financement du capital de risque.

Ce résultat remarquable s'explique en bonne partie par l'implication importante et constante du gouvernement dans les fonds fiscalisés et dans le développement de l'industrie du capital de risque.

Au cours des années, le gouvernement a lancé plusieurs fonds de capital de risque, en partenariat avec des intervenants majeurs, soit la Caisse de dépôt et placement du Québec et les trois fonds fiscalisés – le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins.

Les résultats sont impressionnants : en 2012, au Québec, les investissements en capital de risque ont totalisé 409 millions de dollars et les collectes de fonds se sont élevées à 924 millions de dollars, soit 52 % du total canadien.

Des progrès peuvent être encore accomplis, particulièrement au stade du démarrage d'entreprise.

## ■ **Bonification du Programme d'appui à l'innovation**

Le Programme d'appui à l'innovation est le programme clé administré par le ministère des Finances et de l'Économie pour financer les entreprises s'engageant dans un processus d'innovation technologique, depuis le développement jusqu'à la démonstration et la commercialisation.

### ▪ **Bonification de l'enveloppe du programme**

Le gouvernement annonce la bonification de l'enveloppe du programme dans le but :

- d'accroître le nombre de PME s'engageant dans le développement d'une innovation;
- de favoriser la collaboration entre les entreprises, les universités, les centres de recherche publics et les centres collégiaux de transfert de technologie;
- d'appuyer davantage le développement, la démonstration et la commercialisation de produits ou de technologies verts;
- de renforcer le soutien au développement, à la démonstration et à la commercialisation de produits ou de technologies liés à la mobilité électrique.

### ▪ **Bonification des conditions du programme**

Le gouvernement bonifie également les conditions du programme en augmentant le plafond d'aide financière et le pourcentage de remboursement de certaines dépenses admissibles pour les PME se faisant accompagner par une ressource externe appropriée.

Certaines PME n'ont pas le savoir-faire requis pour mener des activités d'innovation avancées. Parmi les ressources externes admissibles, le gouvernement reconnaît un centre collégial de transfert de technologie, un organisme universitaire ou un centre de recherche public ou privé connaissant bien le secteur technologique impliqué.

Cette nouvelle approche permettra de maximiser les chances de succès d'un projet d'innovation et d'accroître les compétences de l'entreprise en gestion de l'innovation.

## ■ Une bonification additionnelle du Programme d'appui à l'innovation, pour soutenir la commercialisation des produits novateurs

L'un des principaux enjeux auxquels font face les entreprises innovantes, particulièrement les jeunes entreprises, réside dans la commercialisation de leur produit ou technologie.

Toujours dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation, la Politique économique du Québec **Priorité emploi** prévoit une bonification de l'aide accordée afin de favoriser les activités de commercialisation d'entreprises québécoises ayant développé une technologie ou un procédé novateur et ayant une stratégie de protection de leur propriété intellectuelle.

Des sommes additionnelles seront aussi mises à la disposition des ministères et des organismes du secteur public et parapublic pour qu'ils servent de partenaires aux entreprises qui voudraient mettre à l'essai leur produit ou procédé novateur.

## ■ Favoriser les collaborations et les synergies

En matière d'innovation, la vision du gouvernement est celle d'une collaboration étroite et de synergies efficaces entre les différents acteurs concernés.

La clé de la valorisation des connaissances réside dans l'établissement de liens plus étroits entre les chercheurs qui produisent le savoir et les entreprises ou institutions transformant ce savoir à des fins commerciales, sociales ou institutionnelles.

Le Québec dispose d'équipes de chercheurs reconnus dans de multiples domaines. Il peut aussi compter sur des secteurs industriels compétitifs constituant des moteurs de l'économie. Il faut leur donner les moyens d'aller plus loin et d'accroître leur masse critique, pour qu'ils soient encore plus compétitifs.

Il faut capitaliser sur cet atout et assurer :

- davantage de partenariats entre les institutions du savoir – cégeps et universités – et les organisations de recherche;
- une plus grande collaboration entre les entreprises, l'État, les institutions du savoir – centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), universités, centres de recherche – et la société;
- une approche globale permettant de tenir compte de toutes les formes d'innovation, soit les innovations sociales, organisationnelles et technologiques.

Le gouvernement identifie sept domaines prioritaires, où les synergies doivent être spécifiquement reconnues et encouragées :

- l'aérospatiale;
- les biotechnologies;
- le bioalimentaire;
- les énergies renouvelables et l'électrification des transports;
- les industries créatives;
- les soins de santé personnalisés;
- les technologies de l'information et des communications.

Pour accroître les synergies déjà existantes et les développer davantage, le gouvernement annonce la mesure suivante.

## ■ La création du Réseau Recherche Innovation Québec

Le système de recherche et d'innovation québécois est composé de nombreux organismes très différents et complémentaires. Malgré le nombre élevé d'intervenants et les moyens mis en place depuis quelques années, des écueils subsistent : le Québec éprouve encore de la difficulté à commercialiser ses idées novatrices.

La clé de la valorisation des connaissances ne réside pas dans l'augmentation du nombre d'organismes d'intermédiation. Elle se trouve dans une meilleure communication et l'établissement de liens étroits entre :

- ceux qui produisent le savoir – les chercheurs et;
- ceux qui l'utilisent à des fins administratives, sociales ou commerciales – les organismes, la société, l'État et les entreprises.

À l'instar de nations innovantes telles que l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, le Réseau Recherche Innovation Québec regroupera, sous une même enseigne, les organismes de soutien et de valorisation de la recherche, afin de créer davantage de synergie entre les différents acteurs du système d'innovation.

Au sein du Réseau Recherche Innovation Québec, les membres seront fortement encouragés à former des alliances de savoir-faire industriel. Inspiré d'alliances et de groupes créés par les instituts Fraunhofer en Allemagne, le modèle permettra de réunir des acteurs aux compétences-clés variées, mais complémentaires.

Le Réseau Recherche Innovation Québec proposera une nouvelle plateforme Web, Québec Innove, pour assurer le partage optimal et la diffusion d'information (1 million de dollars). Cette plateforme permettra de faciliter le passage d'un écosystème d'innovation composé de nombreux intervenants, peu maillés, à un réseau d'innovation ouverte et collaborative.

## Les instituts Fraunhofer : une grande réussite allemande

Fondée en 1949, la société allemande Fraunhofer est un organisme public de recherche appliquée, à but non lucratif, dont le siège social est situé à Munich.

Considérée comme la plus grande organisation de recherche appliquée en Europe, elle regroupe plus de 80 unités de recherche, dont 60 instituts localisés à travers l'Allemagne. Plus de 20 000 employés y travaillent, soit surtout des scientifiques ou des ingénieurs.

Les Instituts Fraunhofer, à vocation thématique, mènent des travaux de recherche appliquée, partenariale et multidisciplinaire orientés vers les besoins de la société et des entreprises, en particulier les PME. Fédérés en réseaux et en alliances, les Instituts Fraunhofer ont des ramifications à travers le monde.

Le « modèle Fraunhofer » est reconnu pour :

- la mixité de son financement, à la fois public et privé, tant pour ses infrastructures de recherche que pour son fonctionnement;
- ses interactions fortes et constantes avec les universités locales;
- son modèle de gouvernance qui, bien que centralisée, préconise l'indépendance de chaque institut, également fortement incités à exercer leurs activités en réseaux;
- sa culture d'entreprise misant sur le transfert de connaissances, d'individu à individu, et sur une approche par projet.

En 2011, les chercheurs des Instituts Fraunhofer ont enregistré 673 inventions, parmi lesquelles 494 ont été brevetées.

Depuis sa création et jusqu'en 2011, Fraunhofer détenait les droits actifs pour 6 131 innovations, dont certaines ont connu un succès mondial.

## ■ Le soutien aux grandes plateformes de recherche

Au cours des dernières années, plusieurs grands secteurs de recherche et d'innovation se sont structurés autour de plateformes coopératives importantes, telles que Génome Québec, Nano-Québec, l'Institut national d'optique, Calcul Québec et le Centre de recherche industrielle du Québec.

Le financement de ces infrastructures stratégiques pour le Québec sera maintenu et élargi, afin de créer un effet levier grâce aux contributions externes indispensables à leur financement.

Par ailleurs, ces organismes seront encouragés à partager leurs infrastructures de recherche et les collaborations internationales. Le gouvernement favorisera le déploiement de plateformes d'innovation ouvertes dans les domaines stratégiques où le Québec se démarque. À titre d'exemple, Nano-Québec a déjà pris le virage des communications numériques en créant iNano.

## ■ La valorisation des regroupements sectoriels

Les regroupements sectoriels de recherche industrielle existent depuis plusieurs années. Ils ont été mis en place pour structurer certains créneaux industriels particulièrement performants, en s'appuyant sur des partenariats, des alliances et des regroupements. Ils rassemblent entreprises, universités, centres collégiaux de transfert de technologie et autres organismes publics ayant un intérêt technologique commun.

Dans le cadre de ces regroupements, les entreprises font part aux chercheurs de leurs besoins en R-D. Une liste de projets de recherche est établie en fonction des intérêts communs.

Le gouvernement consolide son appui aux huit regroupements existants. De plus, il apportera son soutien à la mise en place de trois nouveaux regroupements (électrification des transports, nanotechnologies et bioalimentaire).

Afin de susciter l'élargissement du nombre de partenaires industriels et institutionnels et de favoriser ainsi l'innovation ouverte, le gouvernement améliore la structure de ces regroupements et leur organisation.

Pour ce faire, le gouvernement va élargir son soutien à la recherche compétitive et collaborative. Il favorisera la participation du plus grand nombre de partenaires, notamment les grands donneurs d'ordres internationaux.

## ■ L'intégration des PME aux regroupements sectoriels

Les PME recherchent généralement un rendement sur investissement plus rapide pour leurs activités de R-D.

Afin d'accroître leur participation aux regroupements sectoriels de recherche industrielle, des sommes seront rendues disponibles afin de financer des projets se caractérisant par un plus haut niveau de maturité technologique – soit des projets dont les résultats sont plus directement transposables à la réalité industrielle.

■ **De nouveaux projets mobilisateurs pour le développement de technologies ou de produits novateurs**

L'appui à des projets mobilisateurs prend la forme d'un financement aux entreprises réalisant un projet de développement d'une technologie ou d'un produit innovateur, en association avec des universités, des centres publics de recherche et des PME fournisseurs.

Six projets sont en cours, dont celui de l'avion écologique. Trois nouveaux projets mobilisateurs seront lancés :

- la phase 2 du projet mobilisateur de l'avion écologique;
- un projet en électrification des transports;
- un projet à préciser.

Les projets mobilisateurs consistent à établir des projets en partenariat public-privé structurants permettant de créer un effet de levier important. Pour chaque dollar consacré par le gouvernement, le secteur privé en investit l'équivalent.

**Le projet mobilisateur de l'avion écologique**

Le projet mobilisateur de l'avion écologique illustre le succès de cette forme de soutien à l'innovation.

- Le projet mobilisateur de l'avion écologique a permis de renforcer les chaînes d'innovation et d'approvisionnement par la mobilisation de six maîtres d'œuvre et équipementiers, de 19 PME fournisseurs, de quatre centres de recherche et de cinq universités.
- Les partenaires industriels ont collaboré au développement des technologies de demain.
- Les PME ont développé de nouvelles capacités, leur permettant d'offrir de nouveaux produits ou de nouveaux services.
- Le projet a permis un transfert de savoir-faire entre la recherche publique et les partenaires industriels. Par exemple, de nouveaux liens ont été établis entre l'Institut national d'optique et l'industrie aéronautique.

## 2.1.3 Placer la recherche et l'innovation au centre des politiques publiques

Dans le cadre de la Politique économique du Québec, le gouvernement franchit une étape majeure pour ce qui est du soutien apporté à la recherche et à l'innovation : dorénavant, la recherche et développement et l'innovation seront concrètement au centre des politiques publiques et de l'action de l'État.

Le gouvernement annonce une enveloppe de **13,4 millions de dollars** pour assurer l'exemplarité de l'État.

- Dans le cadre de ses appels publics, le gouvernement favorisera l'achat de produits innovants.

TABEAU 11

### Politique économique – Une société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée (en millions de dollars)

|                                                                                               | 2013-2014  | 2014-2015    | 2015-2016    | 2016-2017    | Total        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>INVESTIR DANS LA RECHERCHE</b>                                                             | —          | 47,4         | 67,9         | 85,5         | 200,8        |
| <b>SOUTENIR L'INNOVATION</b>                                                                  |            |              |              |              |              |
| Premier brevet                                                                                | —          | 2,0          | 5,0          | 8,0          | 15,0         |
| Soutien aux projets de valorisation et de transfert                                           | —          | 7,0          | 7,0          | 7,0          | 21,0         |
| Bonification du Programme d'appui à l'innovation                                              | —          | 5,9          | 16,4         | 16,0         | 38,3         |
| Favoriser les synergies et création du Réseau Recherche Innovation Québec                     | —          | 63,3         | 42,0         | 24,9         | 130,2        |
| Soutien aux grandes plateformes de recherche                                                  | —          | 13,5         | 13,5         | 13,5         | 40,5         |
| Valorisation des regroupements sectoriels et intégration des PME                              | 2,0        | 17,1         | 24,4         | 28,0         | 71,5         |
| Nouveaux projets mobilisateurs pour le développement de technologies ou de produits novateurs | —          | 12,5         | 18,8         | 18,8         | 50,0         |
| <b>Sous-total</b>                                                                             | <b>2,0</b> | <b>121,3</b> | <b>127,1</b> | <b>116,2</b> | <b>366,5</b> |
| <b>PLACER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU CENTRE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>                 | <b>—</b>   | <b>0,8</b>   | <b>4,0</b>   | <b>8,6</b>   | <b>13,4</b>  |
| <b>TOTAL</b>                                                                                  | <b>2,0</b> | <b>169,5</b> | <b>199,0</b> | <b>210,2</b> | <b>580,7</b> |



## 2.2 Des entreprises performantes

Le Québec présente encore des écarts importants de productivité avec ses principaux partenaires commerciaux, notamment par rapport à l'Ontario et au Canada. La productivité du travail atteignait en 2012, 46,6 \$ par heure travaillée au Québec, alors qu'elle était respectivement de 48,5 \$ et 50,8 \$ pour l'Ontario et le Canada.

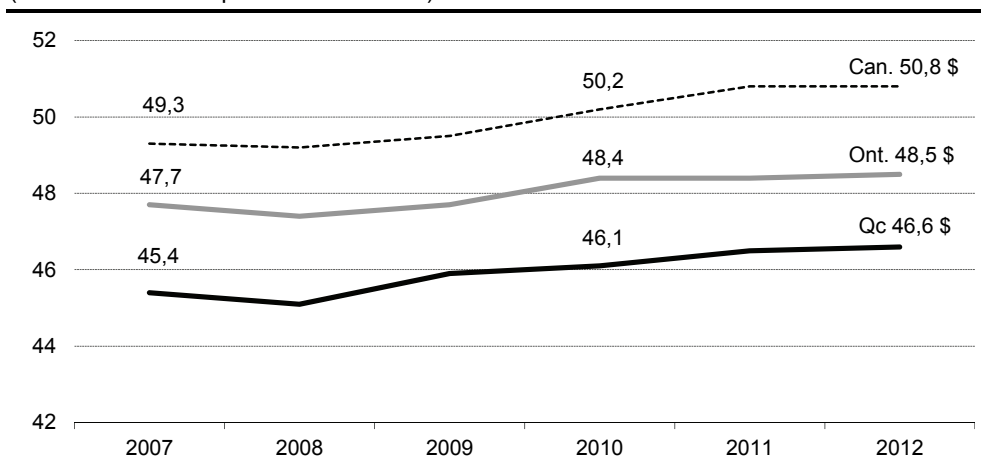
Le gouvernement engage des actions concrètes pour améliorer l'efficacité des entreprises du Québec et ainsi dépasser la moyenne canadienne.

### ❑ La cible pour la croissance de la productivité : dépasser la moyenne canadienne

Le gouvernement se fixe comme cible que la croissance de la productivité du travail soit supérieure afin de **dépasser le niveau de la moyenne canadienne**.

GRAPHIQUE 3

#### Productivité du travail dans l'ensemble de l'économie (en dollars de 2007 par heure travaillée)



Source : Statistique Canada.

## ❑ **La croissance de la productivité : une démarche stratégique**

Dans le secteur industriel, la compétition internationale est de plus en plus forte. Depuis la fin des années 90, la répartition de la production industrielle sur la planète s'est profondément modifiée, avec le déplacement massif de la production vers les pays à faible coût de main-d'œuvre.

Pour conserver sa place et l'améliorer, le Québec doit demeurer compétitif. La meilleure voie pour y parvenir consiste à augmenter la productivité de notre économie. Il est primordial pour le Québec d'augmenter la productivité des entreprises de tous les secteurs et de toutes les régions.

Les moyens d'accroître la productivité des entreprises québécoises sont bien connus.

- Il faut procéder à la mécanisation, à l'automatisation et à la robotisation des procédés de fabrication.
- Il faut également mieux intégrer les technologies de l'information et des communications dans la logistique, dans les processus d'affaires et dans les procédés industriels.

## ■ **Un retard à rattraper**

Il faut constater qu'actuellement, la majorité des entreprises québécoises n'ont pas pleinement profité de la force du dollar canadien pour investir dans la modernisation de leurs équipements ou dans l'acquisition d'équipements plus performants. Bien au contraire, les investissements en machinerie et équipement dans le secteur de la fabrication sont passés de 5,3 milliards de dollars en 2000 à 3,7 milliards de dollars en 2012.

Durant la même période, d'autres grands pays manufacturiers se sont dotés de politiques industrielles misant sur les technologies et les procédés de fabrication.

Le constat est clair : au Québec, le niveau des investissements privés est insuffisant pour maintenir et accroître la productivité des entreprises. Il y a un retard à rattraper dans l'intégration des technologies de pointe, notamment dans l'intégration des technologies vertes et numériques, ainsi que dans l'automatisation des procédés industriels.

Il faut de plus disposer d'une industrie située à la fine pointe de la technologie, alimentée par une innovation continue, dans les secteurs avancés comme dans les secteurs plus traditionnels.

**❑ Des entreprises performantes pour créer des emplois durables**

Avec la mise en œuvre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement a pour objectif prioritaire de créer des emplois durables, ce qui passe obligatoirement par des entreprises performantes, produisant le plus efficacement possible et à moindre coût, et répondant aux critères élevés conditionnant l'intégration aux chaînes mondiales d'approvisionnement.

D'ici la fin de l'exercice financier actuel et au cours des trois prochaines années, le gouvernement consacrera **709 millions de dollars** aux initiatives engagées pour que les entreprises québécoises soient plus performantes, soit :

- **223,8 millions de dollars** pour moderniser les entreprises en investissant en équipements, et en soutenant les meilleures pratiques d'affaires;
- **186,3 millions de dollars** pour soutenir les efforts consentis au Québec afin d'assurer un « verdissement » du secteur manufacturier;
- **47,0 millions de dollars** pour stimuler l'entrepreneuriat, gage du développement d'entreprises québécoises dans l'avenir;
- **108,7 millions de dollars** pour favoriser le développement d'un tissu industriel comprenant des fleurons et des joueurs de classe mondiale;
- **100,0 millions de dollars** au secteur de la forêt, largement implantés dans toutes les régions du Québec;
- **42,9 millions de dollars** pour apporter un soutien spécifique à l'industrie touristique.

La Politique économique du Québec s'appuiera à cette fin sur la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, sur la Politique industrielle québécoise et sur le Plan de développement du commerce extérieur.

TABEAU 12

**Politique économique – Des entreprises performantes**  
(en millions de dollars)

|                                                                   | Total        |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| Moderniser le secteur manufacturier                               | 223,8        |
| Verdir le secteur manufacturier                                   | 186,3        |
| Stimuler l'entrepreneuriat                                        | 47,0         |
| Développer des fleurons et attirer des joueurs de classe mondiale | 108,7        |
| Appuyer le secteur de la forêt                                    | 100,0        |
| Soutenir le tourisme                                              | 42,9         |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>708,8</b> |

## Des mesures pour accroître la productivité des entreprises

Le gouvernement du Québec est conscient de l'enjeu que représente la productivité des entreprises. Il consacre déjà beaucoup de ressources à son amélioration.

- Par l'intermédiaire du programme ESSOR, Investissement Québec accorde à cette fin 70 millions de dollars en prêts par année aux entreprises dont le projet d'investissement est d'au moins 250 000 \$.
- Différentes mesures fiscales, dont le crédit d'impôt à l'investissement, visent aussi l'amélioration de la productivité.

Lors de la publication de la vision économique, le gouvernement a énoncé deux mesures pour stimuler l'investissement privé, dans un objectif d'accroissement de la productivité :

- le congé d'impôts de dix ans afin de stimuler les grands projets, le C2i;
- la prolongation et la bonification du crédit d'impôt à l'investissement.

Dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement va plus loin et renforce ces deux initiatives pour aider davantage d'entreprises. De plus, une nouvelle mesure fiscale qui favorisera une meilleure intégration des technologies de l'information dans les PME et qui aura un impact direct sur la productivité des entreprises sera mise en place. Ainsi, le gouvernement annonce :

- la réduction de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars du seuil d'investissement requis pour avoir droit au congé d'impôts pour les grands projets d'investissement (C2i);
- des bonifications apportées au crédit d'impôt à l'investissement pour les PME manufacturières de toutes les régions du Québec;
- un crédit d'impôt de 25 % sur les dépenses d'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières.

## 2.2.1 Moderniser le secteur manufacturier

Le Québec a profité d'une forte reprise des investissements des entreprises en machines et matériel en 2010.

Cette croissance s'est poursuivie en 2012 et devrait se prolonger au cours des prochaines années.

En revanche, le Québec n'a pas atteint son plein potentiel en la matière.

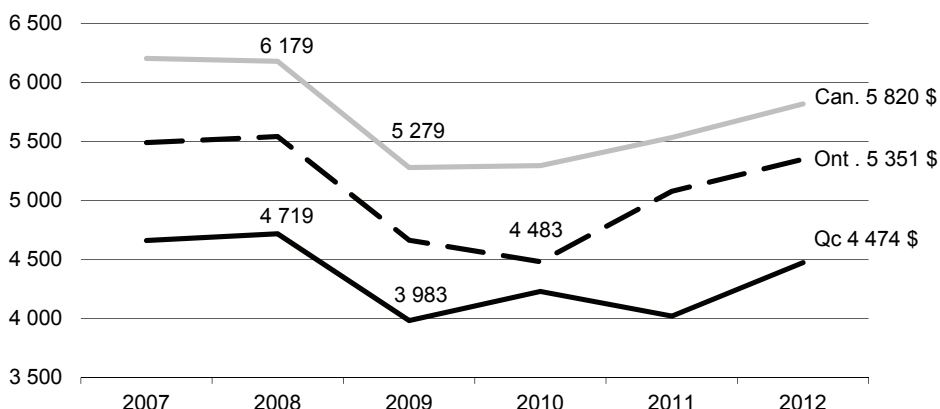
- L'investissement des entreprises en machines et matériel n'a pas retrouvé les niveaux d'avant la récession. De plus, sa valeur par travailleur est inférieure à celle observée dans l'ensemble du Canada.
- En 2012, l'investissement des entreprises en machines et matériel était de 4 474 \$ par travailleur au Québec, comparativement à 5 351 \$ en Ontario et à 5 820 \$ au Canada.
- Si la valeur par travailleur des investissements des entreprises en machines et matériel avait eu la même importance que dans l'ensemble du Canada, elle aurait été 30 % plus élevée, soit près de 4 milliards de dollars.

### ❑ La cible retenue

Le gouvernement se fixe comme cible que les investissements des entreprises en machines et matériel par travailleur soient accélérés pour **dépasser la moyenne canadienne**.

GRAPHIQUE 4

#### Investissements non résidentiels des entreprises en machines et matériel par travailleur (en dollars)



Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, Statistique Canada et ministère des Finances et de l'Économie.

## ❑ **Les mesures annoncées**

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

### ■ **Création de deux centres d'excellence en technologie de pointe, le Centre d'innovation manufacturière et l'Institut du transport électrique**

Le gouvernement met en place deux centres d'excellence en technologie de pointe, afin de promouvoir les nouvelles technologies de fabrication et de les adapter, le cas échéant, au contexte et au secteur de production des entreprises, particulièrement des PME.

#### ▪ **Le Centre d'innovation manufacturière**

La création du Centre d'innovation manufacturière est pilotée par l'École de technologie supérieure, en collaboration notamment avec l'Université McGill, les centres collégiaux de transfert de technologie et Manufacturiers et exportateurs du Québec.

Le Centre aura pour objectif d'accroître l'utilisation des technologies et des procédés de pointe dans le secteur manufacturier, en mettant à la disposition des entreprises, à des tarifs compétitifs, du personnel qualifié et des équipements spécialisés pour les accompagner dans leurs choix technologiques et dans leurs démonstrations de produits et de technologies novateurs.

Le Centre aura également pour objectifs de développer des capacités stratégiques et de promouvoir le développement de nouveaux partenariats d'affaires nationaux et internationaux.

Les administrateurs du Centre seront majoritairement des industriels réputés.

Le Centre concentrera ses efforts d'intervention dans des secteurs stratégiques où le Québec dispose d'importants atouts, soit notamment les transports, l'énergie, le matériel médical et les biomatériaux.

#### ▪ **L'Institut du transport électrique**

L'Institut du transport électrique aura comme priorité de contribuer à l'électrification des transports, en servant de passerelle entre les entreprises et les avancées technologiques.

L'Institut veillera à faire converger les connaissances et le savoir-faire dans le but de concevoir et de fabriquer des véhicules électriques collectifs, individuels et spécialisés à partir du génie québécois.

### ■ **Soutien massif à l'investissement dans les technologies de pointe**

Le gouvernement bonifie le programme ESSOR, afin de soutenir davantage les projets d'investissement en équipements et en technologies de pointe.

## 2.2.2 Verdir le secteur manufacturier

La plupart des gouvernements des pays industrialisés mettent en œuvre des stratégies visant à verdir les activités industrielles, afin d'assurer un développement durable.

Le Québec peut utiliser les efforts de verdissement de son secteur industriel comme une illustration de sa volonté de concilier développement économique et protection de l'environnement. Il faut miser sur un virage vert, qui illustre l'image et le message que le Québec entend promouvoir à l'étranger.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

### ■ **L'intégration des exigences environnementales dans les appels et propositions des secteurs public et parapublic**

Afin d'augmenter l'achat de produits et de services écoresponsables par les organismes publics, ceux-ci devront mettre en place, à partir de l'année financière 2014-2015, des pratiques d'acquisitions écoresponsables. Il pourrait s'agir d'acquisitions pour lesquelles on tient notamment compte, en plus du coût d'achat, des coûts liés à l'installation, au fonctionnement, à la consommation énergétique, à l'entretien et à la disposition du bien en fin de vie utile.

Le gouvernement injectera près de 4 millions de dollars pour aider les organismes publics à mettre en œuvre de telles pratiques d'acquisitions et pour y sensibiliser les entreprises.

### ■ **Un nouveau programme voué à l'écoperformance des entreprises**

Le ministère des Ressources naturelles lancera un nouveau programme, ÉcoPerformance, destiné aux entreprises désireuses d'accroître leur productivité et d'améliorer leur bilan énergétique et environnemental.

ÉcoPerformance offrira un soutien financier pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses admissibles pour la recherche et le développement, la démonstration, la précommercialisation et la diffusion de technologies émergentes permettant une meilleure efficacité énergétique. Il offrira aussi une aide financière pouvant aller jusqu'à 75 % des dépenses admissibles pour les projets d'implantation de mesures d'efficacité énergétique.

Au total, le gouvernement consacrera 475 millions de dollars additionnels à ce programme, dont 186 millions de dollars d'ici 2017 à partir du Fonds vert.

### 2.2.3 Stimuler l'entrepreneuriat

L'entrepreneuriat est l'un des principaux moteurs de la création d'emplois et de la croissance économique.

#### ☐ L'entrepreneuriat : la condition à la création d'entreprises

L'entrepreneuriat est une façon d'être et d'agir, se bâtissant sur un ensemble de qualités – dont la créativité, le leadership et l'esprit d'initiative.

Concrètement, c'est une condition à la création de nouvelles entreprises, dynamisant et diversifiant le tissu économique. Il a donc pour résultat de façonner le paysage économique, et de le définir pour l'avenir.

L'entrepreneuriat introduit la nouveauté et la diversité. Dans un ensemble économique donné, il stimule l'utilisation de nouvelles technologies, l'implantation de nouveaux modèles d'affaires, la mise en marché de produits et de services novateurs, et en fin de compte, l'accroissement de la productivité.

Au cours des dernières années, un ensemble de mesures ont été déployées au Québec afin de promouvoir le démarrage de nouvelles entreprises, fondé sur une valorisation de l'entrepreneuriat. L'entrepreneur en action ou en devenir peut ainsi trouver une réponse adaptée à ses besoins, de l'école au premier plan d'affaires, de la naissance de l'entreprise à sa transmission.

- Cet appui lui est fourni lors de la recherche de financement.
- Il prend également la forme d'un accompagnement lors des moments stratégiques de la vie de l'entreprise.

Pour soutenir ainsi l'entrepreneuriat, le gouvernement a mobilisé les acteurs concernés et les a concertés. Une offre de services étendue et de qualité est en place.

#### ☐ Un appui maintenu et renforcé

Cet appui à l'entrepreneuriat sera maintenu et renforcé, dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.

Selon l'Indice entrepreneurial de 2013 calculé par la Fondation de l'entrepreneurship, les intentions d'entreprendre des Québécois – soit le désir de créer ou de reprendre une entreprise – s'élevaient à 14,8 %, alors qu'elles atteignaient 21,2 % dans le reste du Canada. Cet écart illustre le chemin à parcourir : il existe en fait, au Québec, un réel potentiel de création d'entreprises pour les années à venir.

## ❑ Les mesures annoncées

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

### ■ Un budget de 47 millions de dollars accordé au soutien de l'entrepreneuriat au Québec

Les investissements ainsi consentis permettront de miser sur les forces du Québec.

### ■ Développer la culture entrepreneuriale

L'entrepreneuriat ne peut se développer sans une solide culture entrepreneuriale. Le gouvernement a financé le déploiement d'un réseau d'écoles à projet entrepreneurial dans toutes les régions, afin de permettre aux jeunes de développer leurs aptitudes entrepreneuriales, et ce, dès le primaire.

Ce réseau recevra les ressources nécessaires pour poursuivre les efforts entrepris.

#### **S'adjoindre le réseau des 120 centres locaux de développement du Québec (CLD)**

Les centres locaux de développement du Québec (CLD) sont chargés de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC).

Le partenariat déjà établi entre le gouvernement du Québec et chacune des MRC par la voie d'ententes de gestion donne les moyens financiers et énonce les attentes gouvernementales à l'endroit des CLD en fixant des cibles à atteindre pour chacun.

Le gouvernement entend poursuivre ce partenariat et proposer le renouvellement des ententes de gestion au-delà de leur expiration, de façon à maintenir un soutien local à l'entrepreneuriat partout sur le territoire du Québec.

La conclusion de ces nouvelles ententes sera l'occasion pour le gouvernement de confirmer le renouvellement de son financement.

## ■ Élargir la base entrepreneuriale

Il faut élargir l'entrepreneuriat au sein des clientèles non traditionnelles. Il y a encore trop peu de femmes entrepreneures et trop peu d'entrepreneurs issus des communautés culturelles. C'est pour mieux les accompagner que le gouvernement a mis en place des organismes offrant le financement et les conseils nécessaires au lancement et à la réussite de leurs projets.

Grâce au déploiement dans toutes les régions du réseau des Femmessor, organismes de soutien aux femmes entrepreneures, plus de femmes ont pu se lancer en affaires et réussir. Avec un doublement des entreprises dirigées par des femmes au cours des vingt dernières années, l'entrepreneuriat féminin s'avère une solution concrète au besoin de relève anticipé au Québec et les Femmessor sont une formule gagnante pour le soutenir.

Le gouvernement maintiendra et renforcera le soutien apporté aux organismes de cette nature.

## ■ Compter sur les réseaux

L'entrepreneur ne peut agir seul. Il a besoin de partenaires compétents et dévoués.

Actuellement, le gouvernement finance plusieurs réseaux majeurs, amplifiant et bonifiant son action sur le terrain. On peut citer la Fédération des chambres de commerce du Québec, la Fondation de l'entrepreneurship, le Réseau québécois du crédit communautaire et le Réseau M, un organisme de mentorat pour entrepreneurs.

De plus, le gouvernement reconnaît la contribution du mouvement coopératif et de l'économie sociale en soutenant le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité ainsi que le Chantier de l'économie sociale.

Les partenariats ainsi établis ont démontré leur efficacité. Le gouvernement continuera de miser sur eux.

## ■ Agir dans les régions

Une autre force du milieu entrepreneurial québécois est son dynamisme et sa mobilisation, comme le montre le succès de la mise en œuvre des tables d'action entrepreneuriale dans toutes les régions.

Maintenant que les plans d'action régionaux sont prêts, il faut les déployer pour que l'entrepreneuriat se décline de façon optimale dans chacune des régions, selon le modèle et les besoins locaux.

## ■ Aller plus loin

L'offre de services actuelle peut compter sur des fleurons dont les interventions sont déterminantes pour le développement de l'entrepreneuriat au Québec.

Dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement veut aller encore plus loin, notamment pour appuyer les futurs entrepreneurs du Québec dans leurs démarches et pour soutenir le développement de la relève entrepreneuriale.

Un appui sera ainsi fourni pour ce qui est de l'obtention de financement et du développement de la relève entrepreneuriale, notamment en région.

### **Tables d'action en entrepreneuriat**

Les tables d'action visent la mise en place d'un mécanisme de concertation en matière d'entrepreneuriat à l'échelle de chacune des 17 régions administratives du Québec. Les tables sont présidées par un entrepreneur, sont composées d'entrepreneurs et d'acteurs économiques régionaux et sont appuyées dans leurs activités par les directions régionales du ministère des Finances et de l'Économie.

Les tables ont la composition suivante :

- un président (entrepreneur reconnu dans son milieu pour son dynamisme et son engagement);
- six entrepreneurs, dont :
  - un entrepreneur désigné par le Forum Jeunesse de la région,
  - une entrepreneure désignée par Femmessor de la région,
  - un entrepreneur de l'économie sociale désigné par la Conférence régionale des élus, en collaboration avec le Pôle régional d'économie sociale,
  - un entrepreneur désigné par les chambres de commerce de la région;
- un représentant des centres locaux de développement (CLD);
- un représentant des fonds fiscalisés ou des institutions financières;
- un représentant de la table interordres en éducation;
- un représentant de la conférence régionale des élus;
- quatre ou cinq autres sièges peuvent s'ajouter en fonction des particularités de chacune des régions, dont Investissement Québec (IQ) et les ministères concernés.

Les tables ont pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action basé sur les besoins régionaux en entrepreneuriat. Elles assurent un leadership régional en matière d'entrepreneuriat et suscite la collaboration entre les partenaires du milieu en vue d'améliorer le bilan entrepreneurial. Les tables sont à l'étape de mise en œuvre de leur plan d'action. Ces plans comportent des projets et initiatives ayant pour objectif de stimuler la fibre entrepreneuriale et maximiser l'efficacité des interventions en matière d'entrepreneuriat.

Par leurs actions, les tables favorisent la concertation et la mobilisation des acteurs locaux et régionaux en matière d'entrepreneuriat. Les différents partenaires travaillent ensemble dans l'intérêt des régions et de tous les entrepreneurs québécois.

## Maintien des investissements en faveur de l'entrepreneuriat

Afin de maintenir les investissements en faveur de l'entrepreneuriat, la Politique économique prévoit d'allouer 47 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour le soutien à l'entrepreneuriat afin de maintenir un niveau d'intervention gouvernemental comparable à celui des trois dernières années. De plus, les fonds d'investissement ainsi que les mesures fiscales prévues dans la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat seront maintenus.

En plus de maintenir les investissements, le gouvernement a affirmé, dans la dernière mise à jour économique et financière, son intention de soutenir Anges Québec dans la recapitalisation d'Anges Québec Capital. L'objectif est d'appuyer les promoteurs à clôturer un fonds, d'une taille visée entre 50 millions de dollars et 75 millions de dollars, afin de financer une dizaine de projets annuellement sur une période de cinq ans.

### Nouvelles sommes disponibles pour le soutien à l'entrepreneuriat

(en millions de dollars)

|                                | Stratégie québécoise de<br>l'entrepreneuriat | Politique économique |
|--------------------------------|----------------------------------------------|----------------------|
|                                | 2011-2014                                    | 2014-2017            |
| Base budgétaire <sup>(1)</sup> | 102,0                                        | 76,4                 |
| Bonification annoncée          | 20,0                                         | 47,0                 |
| <b>SOMMES DISPONIBLES</b>      | <b>122,0</b>                                 | <b>123,4</b>         |

(1) Incluant l'appui additionnel aux centres locaux de développement annoncés au budget 2012-2013.

## 2.2.4 Développer des fleurons et attirer les joueurs de classe mondiale

À l'échelle mondiale, on observe un nombre croissant de politiques et de mesures visant la mise en place ou le renforcement de regroupements industriels dans les secteurs d'excellence établis ou émergents.

Le Québec doit tabler sur l'importante mobilisation des acteurs industriels et régionaux à travers les grappes industrielles et les créneaux d'excellence, pour aller encore plus loin en les consolidant et en les renforçant. Il doit aussi reconnaître les secteurs stratégiques en émergence.

À l'intérieur de ces créneaux, le renforcement du tissu industriel est tout aussi important. Une économie prospère s'appuie sur un tissu industriel diversifié, comprenant à la fois de grands donneurs d'ordres et des fournisseurs locaux de plus petite dimension.

- Les grands donneurs d'ordres sont les clients stratégiques des PME, dont ils favorisent la croissance.
- La présence d'un nombre important de fournisseurs locaux répondant aux demandes des donneurs d'ordres permet d'optimiser la chaîne d'approvisionnement des grandes entreprises.

Un tel tissu industriel maximise ainsi la synergie entre les entreprises et favorise, à terme, la création d'emplois et la croissance économique.

Pour que se construise et se développe un tissu industriel de cette nature, il faut à la fois favoriser la présence au Québec de grands donneurs d'ordres et stimuler la création et le développement de fournisseurs locaux.

- Il convient donc de favoriser les investissements au Québec de grands donneurs d'ordres.
- Ces grands donneurs d'ordres doivent pouvoir compter sur des fournisseurs fiables, généralement des entreprises de taille moyenne, en mesure de répondre aux exigences des grandes firmes.

Le tissu industriel québécois est surtout constitué de petites entreprises et de quelques grands donneurs d'ordres. Le nombre insuffisant de moyennes entreprises fragilise l'écosystème industriel québécois. À l'heure actuelle, les entreprises de 100 à 500 employés ne représentent que 4 % des entreprises manufacturières.

En s'appuyant sur la Politique industrielle québécoise et sur le Plan de développement du commerce extérieur, la Politique économique du Québec **Priorité emploi** met en place les moyens nécessaires pour :

- développer et renforcer les secteurs stratégiques;
- favoriser l'émergence d'une masse critique de moyennes entreprises dans ces secteurs de l'économie québécoise;
- renforcer leurs chaînes d'approvisionnement.

## **❑ Développer et renforcer les secteurs stratégiques**

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

### **■ Le renouvellement du financement des grappes industrielles et des créneaux ACCORD**

La diversité du tissu industriel québécois est l'un des facteurs ayant permis au Québec de traverser la récession de 2008 mieux que bien d'autres économies.

Cette diversité se reflète notamment dans les grappes industrielles et les créneaux ACCORD présents dans toutes les régions. Elle doit être préservée et renforcée.

Cependant, en fonction de l'évolution du contexte économique mondial et des besoins des consommateurs d'ici et d'ailleurs, il faut aussi appuyer de nouveaux secteurs stratégiques en émergence, soit ceux qui valorisent les avantages comparatifs du Québec et tirent parti de la créativité des Québécois.

Il est déjà prévu que le gouvernement finance les grappes et les créneaux existants jusqu'à la fin de l'année financière 2014-2015.

- Le gouvernement prolongera leur financement pour trois années supplémentaires.
- D'ici 2016-2017, des sommes additionnelles de 40 millions de dollars seront allouées au financement des grappes et des créneaux.

## ❑ Favoriser l'émergence d'une masse critique de moyennes entreprises

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

### ■ L'accompagnement et le développement des PME les plus prometteuses

Le gouvernement offrira à plus de 300 entreprises dynamiques un accompagnement spécifique afin qu'un certain nombre d'entre elles atteignent un chiffre d'affaires d'au moins 200 millions de dollars et deviennent nos fleurons de demain.

Ces entreprises seront sélectionnées par un comité d'experts.

L'accent sera mis sur les entreprises appartenant aux grappes industrielles et aux créneaux ACCORD ainsi qu'à des filières stratégiques en émergence, comme celle des véhicules électriques et intelligents, ainsi qu'aux entreprises qui permettraient de combler une lacune dans une chaîne d'approvisionnement stratégique.

Les entreprises choisies bénéficieront d'un accompagnement personnalisé de la part des bureaux régionaux et des experts sectoriels du ministère des Finances et de l'Économie, d'Investissement Québec, d'Export Québec et des centres locaux de développement.

Cet accompagnement couvrira un large spectre allant de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité au financement adéquat de la phase d'expansion par différents acteurs économiques, de même qu'à une offensive ciblée sur les marchés d'exportation, en collaboration avec Export Québec.

### ■ Le programme Croissance Québec Techno

Plusieurs de ces entreprises participeront également au programme Croissance Québec Techno.

Par exemple, ce programme offre une formation pointue et un accompagnement personnalisé de haut niveau par des entrepreneurs québécois à succès, complétés par une semaine intensive de formation offerte par le Massachusetts Institute of Technology en présence d'entrepreneurs d'autres pays.

## ❑ **Renforcer les chaînes d'approvisionnement et attirer des joueurs de calibre mondial**

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

### ■ **Appui à l'intégration des PME dans les chaînes d'approvisionnement stratégiques**

La majorité des secteurs stratégiques, établis ou en émergence, comportent des maillons manquants, c'est-à-dire une absence de fournisseurs localisés au Québec.

Afin d'identifier les lacunes et les PME québécoises qui pourraient potentiellement les combler, le gouvernement soutiendra la mise en œuvre d'une cartographie des chaînes d'approvisionnement dans les différents secteurs stratégiques, incluant le transport électrique et intelligent.

À l'exemple de l'initiative MACH d'Aéro Montréal, des actions seront engagées pour adapter l'offre des PME ciblées aux besoins des grands donneurs d'ordres privés et publics. Cela suppose un engagement réciproque des donneurs d'ordres d'un secteur stratégique et des PME ciblées dans une démarche d'évaluation, de formation et d'accompagnement de ces PME.

En fonction des priorités d'action retenues, des experts externes doivent être mandatés pour travailler, de concert avec chaque PME, à des projets d'amélioration spécifiques.

### ■ **L'appui à Sous-traitance Industrielle Québec**

Dans cette optique, le gouvernement prolongera et bonifiera son appui à Sous-traitance Industrielle Québec qui, par l'intermédiaire de son projet Réseau manufacturier, est engagé dans ce type de démarche.

Le gouvernement examinera également les propositions soumises à cet effet par d'autres organisations qualifiées.

Par ailleurs, dans plusieurs secteurs où les marchés sont mondiaux bien avant d'être nationaux, le développement du savoir-faire québécois passera par l'intégration progressive des entreprises dans des chaînes de valeur mondiales déjà établies.

## ▪ Les liens avec les donneurs d'ordres étrangers

Dans le cadre du Plan de développement du commerce extérieur, et pour ce qui est du soutien à l'exportation des filières stratégiques, Export Québec et le Réseau du Québec à l'étranger cibleront l'établissement de liens durables entre les fournisseurs québécois et les donneurs d'ordres étrangers, notamment les entreprises multinationales.

Export Québec s'associera avec les grands donneurs d'ordres établis au Québec, et actifs sur les marchés d'exportation, pour que ceux-ci soutiennent les entreprises de leur filière par des actions visant à leur ouvrir leur réseau à l'étranger.

Le gouvernement subventionnera une partie des coûts des études de faisabilité et de pertinence de regroupement de PME pour la mise en commun d'infrastructures, d'équipements ou de ressources humaines, dans le but de renforcer leur compétitivité et leur positionnement dans les chaînes de valeur québécoises et étrangères.

## ■ Bonification du Fonds du développement économique afin d'attirer davantage de projets majeurs d'investissements liés à l'électrification des transports

Pour attirer des projets d'investissements majeurs dans le secteur de l'électrification des transports, le gouvernement octroiera 50 millions de dollars additionnels au Fonds du développement économique.

- Cette enveloppe additionnelle visera les entreprises liées au secteur des véhicules électriques.
- Les projets qui renforcent les chaînes d'approvisionnement de ce secteur seront également ciblés.

Ces sommes permettront notamment de miser sur l'abondance des ressources naturelles du Québec et sur ses importants surplus d'énergie électrique à bon marché afin de produire des biens pour lesquels de fortes occasions d'affaires, présentes et futures, existent sur les marchés d'exportation.

## **D'autres mesures annoncées pour assurer le développement d'entreprises performantes**

Afin d'assurer le développement d'entreprises performantes, le gouvernement annonce de nombreuses mesures additionnelles à celles présentées dans la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.

### **Des initiatives pour développer les compétences et le recrutement de travailleurs stratégiques**

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée constitue un frein important à l'internationalisation des entreprises et à leur croissance. Pour pallier cette situation, le gouvernement annonce les mesures suivantes :

- développement d'un outil de communication pour diffuser, par le biais des partenaires, l'information sur les programmes d'aide à l'emploi et à la formation correspondant aux besoins stratégiques des entreprises exportatrices;
- reconnaissance par Emploi Québec de certaines formations destinées aux fonctions de développement des marchés;
- appui aux missions de recrutement de travailleurs stratégiques des partenaires régionaux;
- contribution à la formation d'étudiants et de la relève au sein d'entreprises québécoises, pour appuyer leur internationalisation.

### **Une approche intégrée dans les entreprises pour aborder les marchés**

Les entreprises doivent présenter un niveau de préparation adéquat pour s'adapter aux exigences des marchés – et en particulier des marchés extérieurs. Le gouvernement offre déjà aux entreprises des services à cette fin fondés sur une démarche spécifique – l'accompagnement stratégique intégré.

Dans le cadre de la Politique industrielle québécoise, le gouvernement entend également identifier les entreprises à fort potentiel auxquelles il proposera un accompagnement et un suivi continu pour ce qui est de la réflexion organisationnelle. Ces entreprises seront dirigées vers les produits et les services publics les mieux adaptés à leurs besoins.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes :

- ajout d'un module « internationalisation » aux cinq modules déjà existants du Service d'accompagnement-conseil personnalisé des directions régionales du ministère des Finances et de l'Économie du Québec;
- identification des entreprises à fort potentiel souhaitant bénéficier d'un accompagnement-conseil personnalisé.

## **D'autres mesures annoncées pour assurer le développement d'entreprises performantes (suite)**

### **Des services-conseils et de l'information pour l'exportation**

Les entreprises de toutes les régions doivent avoir pleinement accès aux services spécialisés à l'exportation offerts par le gouvernement du Québec. Le gouvernement veut également adapter ces services aux nouvelles entreprises et aux nouveaux exportateurs, ainsi qu'aux jeunes entrepreneurs.

Les services d'aide intégreront du service-conseil, de la formation et de l'information sur des éléments clés d'une stratégie réussie d'implantation sur les marchés extérieurs.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes :

- accès des entreprises de toutes les régions à des services spécialisés à l'exportation, dont :
  - des diagnostics de la capacité d'exporter de l'entreprise;
  - un accompagnement pour structurer la démarche d'exportation, incluant la préparation de plans d'affaires et d'études de marché;
  - du coaching personnalisé;
  - des séminaires sur les occasions d'affaires et les exigences réglementaires à respecter;
  - et d'autres mesures à préciser;
- optimisation du soutien aux jeunes entrepreneurs, dont les initiatives feront partie intégrante de la future Politique jeunesse du Québec;
- identification de 1 000 nouvelles entreprises exportatrices d'ici 5 ans;
- organisation de séances de formation en exportation, en logistique et en marketing;
- appui aux réseaux d'exportateurs, existants ou nouveaux, pour que les entreprises puissent partager leurs connaissances et leurs expériences à succès sur les marchés d'exportation;
- développement de nouveaux programmes de formation portant sur la responsabilité des entreprises exportatrices et sur l'éthique en matière de commerce extérieur;
- diffusion d'informations sur les accords commerciaux et les retombées potentielles des accords commerciaux en cours de négociation;
- production et la diffusion d'études sur des marchés ciblés.

## 2.2.5 Appuyer le secteur de la forêt

Les 21 et 22 novembre 2013, le gouvernement présentera le Rendez-vous de la forêt québécoise. Ce rendez-vous constituera un élément majeur de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.

### ■ Les atouts et les défis de la filière bois

La filière bois peut devenir le leader de l'économie verte, grâce à des entreprises innovantes et compétitives.

- Le caractère renouvelable de la forêt et les vertus écologiques de ses produits la placent au premier plan des secteurs d'avenir.
- Le carbone que la forêt séquestre donne la possibilité au Québec de contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques.
- L'utilisation innovante de la biomasse permet de réduire la dépendance du Québec par rapport aux hydrocarbures.

La filière bois vit une crise structurelle depuis plus de dix ans. S'y est ajoutée une crise conjoncturelle dans la demande pour le bois d'œuvre.

Malgré ces difficultés, on comptait en 2012 près de 61 000 emplois directement liés aux activités de prélèvement, de transformation et de régénération de la matière ligneuse et cela, dans toutes les régions du Québec.

### ■ 100 millions de dollars réservés pour le Rendez-vous de la forêt québécoise

Le Rendez-vous de la forêt québécoise permettra de définir un financement adéquat de la filière bois, de la récolte à la transformation de pointe. Le Rendez-vous de la forêt québécoise se concentrera sur deux grands axes, la sylviculture, le développement de produits d'avenir et la transformation.

Dans le cadre la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement rend public le cadre financier des initiatives à venir pour les exercices financiers 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017. Des ressources de 100 millions de dollars sont réservées par le gouvernement, soit :

- 67 millions de dollars pour la sylviculture;
- 33 millions de dollars pour la transformation et le développement de produits d'avenir.

## **La Charte du bois**

Grâce à la Charte du bois, le gouvernement du Québec favorise le développement d'un savoir-faire avancé qui permettra de générer des activités économiques dans plusieurs régions et municipalités, de créer de l'emploi et ainsi d'accroître la reconnaissance de l'importance des métiers liés au secteur forestier.

La Charte du bois poursuit principalement les objectifs suivants :

- accroître l'utilisation du bois dans la construction au Québec;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- développer des produits du bois à plus haute valeur ajoutée;
- contribuer à l'enrichissement du Québec.

## Un appui marqué au secteur bioalimentaire

La prospérité économique du secteur bioalimentaire a été au cœur des préoccupations gouvernementales des derniers mois, une préoccupation qui s'est traduite par un appui fort avec le dévoilement, en mai 2013, de la Politique de souveraineté alimentaire.

Par cette politique, le gouvernement reconnaissait l'importance de ce secteur dans notre économie et dans notre développement économique futur, notamment en matière de création d'emplois

### La Politique de souveraineté alimentaire

La Politique de souveraineté alimentaire, c'est l'outil qui permet de définir le cadre d'intervention et les choix du gouvernement, en concertation avec ses partenaires dans le secteur bioalimentaire.

La Politique de souveraineté alimentaire vise trois grands objectifs, soit le développement d'un secteur bioalimentaire prospère, rémunérateur, créateur d'emplois, respectueux de l'environnement et contribuant à l'occupation dynamique du territoire québécois.

Le gouvernement continuera donc d'appuyer la création d'emploi et de richesse dans le secteur bioalimentaire par des gestes s'inscrivant dans cette politique, comme il le fait déjà, notamment à l'égard de la relève agricole.

De plus, les entreprises de ce secteur pourront compter sur les différentes mesures annoncées dans la présente politique économique, notamment en matière d'innovation, d'investissement ou d'exportation.

### Des tarifs électriques adaptés aux producteurs serricoles

Les producteurs serricoles participent à l'activité économique régionale et à la création d'emploi en plus de garantir aux Québécois un approvisionnement en produits alimentaires frais et locaux.

Le gouvernement a déjà annoncé en marge du dévoilement de sa Politique de souveraineté alimentaire son intention de faire bénéficier les producteurs serricoles d'un tarif adapté à leurs besoins. L'utilisation des surplus d'énergie électrique comme levier économique est une option très intéressante pour ces producteurs et, plus globalement, pour le Québec.

La production en serre dans un climat nordique tel que le climat québécois fait face à des défis énergétiques importants, qui peuvent réduire grandement la viabilité financière de ces entreprises. Pour aider les entreprises serricoles à réduire leurs coûts de chauffage, le tarif biénergie DT d'Hydro-Québec leur sera offert. Cette mesure cible la conversion du chauffage au combustible (mazout et huiles usées) vers le chauffage électrique pour les entreprises déjà admissibles aux tarifs domestiques.

En hiver, la production en serre nécessite également l'utilisation de l'éclairage de photosynthèse pour pallier au peu d'ensoleillement. En offrant une option d'électricité additionnelle adaptée aux particularités de leur mode d'opération et tenant compte des besoins de gestion du réseau, Hydro-Québec permettra aux entreprises d'accroître leur période de production.

Grâce à ces mesures, les producteurs pourront produire sur une plus longue période de l'année et ainsi se tailler une place de choix dans un marché très concurrentiel. Ces mesures tarifaires pourraient permettre une économie pouvant aller jusqu'à 25 % de leur facture d'électricité. Le secteur sera alors en mesure de créer davantage d'emplois, tout en facilitant l'achat local.

## 2.2.6 Soutenir le tourisme

Le tourisme est créateur d'emplois et de richesse.

Il est le quatrième produit en importance au niveau des exportations québécoises.

- Au total, plus de 29 000 entreprises et 423 000 emplois sont liés aux secteurs associés au tourisme. Près de 65 % de ces entreprises sont situées à l'extérieur de Montréal et de Québec.
- En 2011, les recettes touristiques ont atteint 12,4 milliards de dollars, dont 3,7 milliards de dollars provenant de clientèles hors Québec.

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le taux de croissance du tourisme international entre 2010 et 2030 s'établira à 3,3 % par année, ce qui représente une hausse de 860 millions de touristes.

### ☐ **42,9 millions de dollars pour favoriser l'essor du tourisme au Québec**

Dans un contexte où l'offre touristique est de plus en plus diversifiée, le Québec doit profiter de l'accroissement du volume de touristes à l'échelle mondiale pour mettre de l'avant ses nombreux attraits et susciter l'intérêt des touristes, tant québécois qu'étrangers. Pour ce faire, il faut investir dans les avantages comparatifs du Québec.

Des sommes totalisant **42,9 millions de dollars** seront disponibles au cours des trois prochaines années afin de réaliser cinq chantiers prioritaires, dont la mise en œuvre totalisera de nouveaux investissements de plus de 156 millions de dollars.

Ainsi, pour la période de 2014 à 2017 :

- 4,7 millions de dollars seront disponibles pour mettre en valeur le Saint-Laurent afin d'en faire un icône touristique international.
  - Le Saint-Laurent peut profiter de la présence de produits d'appel forts, bien structurés sur le fleuve, l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et le long de son littoral.
  - L'intérêt qu'ils exercent auprès des clientèles provenant des principaux marchés ciblés par le Québec est en croissance.
  - À titre d'exemple, on observe une progression considérable du nombre de croisiéristes internationaux.
- 5,6 millions de dollars serviront à mettre en valeur le tourisme hivernal, afin de prolonger les périodes touristiques et développer une offre d'activités variées.
  - L'hiver québécois, avec son enneigement abondant et de qualité, et sa durée exceptionnelle d'ensoleillement, procure un avantage certain au Québec.

- Les sommes allouées permettront notamment de développer des projets structurants dans des stations de ski touristiques, de consolider l'offre hivernale de la Sépaq et de soutenir la réalisation de projets structurants visant à faire de Québec, la capitale de l'hiver.
- 15,8 millions de dollars seront investis dans les attraits stratégiques, afin de contribuer au renouvellement de l'offre touristique.
- La mesure vise à stimuler les investissements privés afin de permettre le développement de l'offre touristique et la croissance des entreprises touristiques au Québec en bonifiant les programmes d'aide financière et en offrant un accompagnement aux entreprises touristiques.
- 12,0 millions de dollars viseront à intensifier les actions promotionnelles du Québec sur les marchés traditionnels et émergents.
- L'objectif poursuivi est d'exercer un effet de levier suffisant pour stimuler et intensifier les actions promotionnelles sur les marchés les plus prometteurs pour les destinations québécoises, entre autres les États-Unis, la Chine et la France, et assurer des retombées économiques.
- Il s'agit ici d'accroître la notoriété du Québec et de mieux commercialiser la destination.
- 4,9 millions de dollars pour innover en développant davantage l'intelligence d'affaires et en prenant un virage technologique.
- Des outils technologiques performants permettront à l'industrie touristique d'être à l'avant-garde et d'intégrer les nouveaux besoins découlant de l'utilisation des technologies mobiles.
- Le gouvernement procédera à l'actualisation technologique du Système québécois de gestion de la destination (Bonjourquebec.com), qui est essentiel par le soutien des opérations de promotion, d'accueil, de renseignements touristiques et de réservation. Ainsi, le Québec se dotera d'un système agile et ouvert, apte à répondre aux besoins des touristes de toutes les provenances et dans chacune des phases de leur voyage.

TABLEAU 13

**Soutenir le tourisme - Nouveaux investissements et impacts financiers**  
(en millions de dollars)

| Chantiers prioritaires                  | Nouveaux investissements | Impact financier |             |             | Total       |
|-----------------------------------------|--------------------------|------------------|-------------|-------------|-------------|
|                                         |                          | 2014-2015        | 2015-2016   | 2016-2017   |             |
| Mettre en valeur le Saint-Laurent       | 63,7                     | —                | 1,0         | 3,6         | 4,7         |
| Mettre en valeur le tourisme hivernal   | 60,1                     | —                | 1,7         | 4,0         | 5,6         |
| Investir dans les attraits stratégiques | 15,8                     | 5,3              | 5,3         | 5,3         | 15,8        |
| Déployer une offensive promotionnelle   | 12,0                     | 4,0              | 4,0         | 4,0         | 12,0        |
| Innover                                 | 4,9                      | 0,9              | 1,9         | 2,2         | 4,9         |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>156,4</b>             | <b>10,1</b>      | <b>13,8</b> | <b>19,0</b> | <b>42,9</b> |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.

## 2.2.7 Une démarche équilibrée pour une filière pétrole respectant l'environnement

Le gouvernement a comme priorité de favoriser l'indépendance énergétique. Pour ce faire, il doit réduire sa consommation d'hydrocarbures, dont le pétrole, provenant de l'extérieur du Québec.

Toutefois, malgré une diminution de la consommation, dans un avenir prévisible, le pétrole demeurera une composante importante du bilan énergétique du Québec. À cet égard, le gouvernement doit donc viser la diversification et la sécurisation des sources d'approvisionnement au meilleur prix possible pour le pétrole consommé par les Québécois.

C'est dans ce contexte que le gouvernement veut confirmer la présence de ressources pétrolières dans le sous-sol québécois.

Si cette présence se confirmait, l'exploitation des ressources pétrolières pourrait contribuer à réduire la dépendance énergétique du Québec à long terme, tout en constituant un puissant facteur d'enrichissement de la collectivité et de création d'emplois.

Le gouvernement s'assurera que les travaux visant à établir le potentiel pétrolier et l'éventuelle exploitation pétrolière se fassent de manière responsable et en respectant l'environnement. Le gouvernement se doit d'être exemplaire à cet égard.

### Des perspectives prometteuses

On sait depuis longtemps que le sous-sol québécois recèle potentiellement des hydrocarbures. Les régions du Québec concernées sont la Gaspésie, l'île d'Anticosti et le golfe du Saint-Laurent.

Les étapes préliminaires ont déjà été réalisées sur ces sites et ont indiqué la présence possible d'hydrocarbures, dont possiblement de pétrole, sur ces sites.

- La Gaspésie a déjà fait l'objet de plusieurs forages, notamment pour trouver du pétrole conventionnel. Ces forages ne sont cependant pas suffisants pour préciser l'importance des ressources existantes.
- Il n'y a pas eu assez d'activité d'exploration sur l'île d'Anticosti pour évaluer le potentiel existant.
- Dans le golfe du Saint-Laurent, aucun forage n'a encore été effectué pour confirmer l'existence de ressources pétrolières ou gazières. Les relevés sismiques ont identifié une configuration favorable, la structure « Old Harry ».

La mise en valeur du potentiel pétrolier québécois permettrait de créer des emplois et de la richesse, tout en réduisant la dépendance du Québec aux importations pétrolières.

## ■ Certaines préoccupations auxquelles il faut répondre

Il y a toutefois certaines préoccupations auxquelles il faut répondre.

La population a manifesté ces préoccupations face aux projets d'exploration et d'exploitation pétrolière. Cette voix citoyenne et la volonté du gouvernement ont mené notamment à la mise en place et à la réalisation de deux études environnementales stratégiques sur :

- l'exploration et l'exploitation dans l'estuaire du Saint-Laurent (EES1);
- la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie des Chaleurs (EES2).

La réalisation des EES visait à dresser un état de situation et à obtenir un meilleur état des connaissances et à identifier des pistes d'encadrement.

En lien avec les recommandations de ces études, le gouvernement entend développer tous les outils et toutes les informations nécessaires pour mesurer les impacts environnementaux.

Il entend aussi mettre en place, le cas échéant, des moyens de mitigation pour l'environnement ainsi que pour mesurer les impacts sociaux et évaluer les retombées économiques pour l'ensemble des Québécois.

## ❑ L'approvisionnement du Québec en hydrocarbures

Plusieurs projets d'oléoducs sont par ailleurs actuellement à l'étude.

Deux projets traversent le territoire québécois. Il s'agit :

- du projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 de Pipelines Enbridge;
- du projet Oléoduc Énergie Est de PipeLines TransCanada Limitée.

Ces deux projets sont susceptibles d'attirer des investissements et des emplois au Québec et de consolider le secteur du raffinage. Ils permettraient au Québec de s'approvisionner en pétrole à un coût moins élevé, en lui donnant accès au pétrole provenant de l'Amérique du Nord, et ce, de façon plus sécuritaire en évitant un recours important au transport par rail ou par navire dans le golfe et dans l'estuaire du Saint-Laurent.

Des préoccupations demeurent concernant la sécurité des installations, les risques d'accident, la provenance du pétrole ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Il est essentiel de mieux documenter ces impacts et de procéder à des consultations.

### **PIPELINES ENBRIDGE INC. Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9**

#### **Position du gouvernement du Québec**

Le gouvernement du Québec considère que le projet proposé a des avantages économiques. Parmi ceux-ci :

- Il favoriserait la pérennité des industries québécoises reliées au pétrole et à ses produits dérivés.
- La substitution du pétrole importé d'outre-mer par du pétrole nord-américain contribuerait à améliorer l'ensemble de l'activité économique au Québec et répond à l'objectif d'assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.

Toutefois, le gouvernement du Québec souhaite s'assurer que la sécurité des populations et de l'environnement soit également prise en compte dans l'acceptation ou non de ce projet.

- Pour répondre à ce besoin, le gouvernement du Québec compte tenir une consultation cet automne.
- Au terme de cette consultation, le gouvernement du Québec présentera les conditions qui devront être prises en compte et qui rendront souhaitable la réalisation de ce projet.

Les détails de la consultation seront annoncés sous peu. Le gouvernement du Québec présentera sa position à la suite de cette consultation.

## ❑ Une stratégie claire

Devant de telles perspectives, la stratégie du gouvernement est claire. Elle s'appuie sur trois principes :

- assurer la sécurité des personnes;
- protéger l'environnement;
- dégager des bénéfices économiques pour tous les Québécois.

## ❑ Un potentiel à confirmer : une démarche structurée par des forages exploratoires

Dans le cas du potentiel éventuellement présent en Gaspésie, à l'île d'Anticosti et dans le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement est déterminé à ce que l'on aille vérifier l'existence de gisements d'hydrocarbures commercialement exploitables.

Une telle vérification nécessitera des travaux d'exploration, incluant des forages. L'objectif du gouvernement est d'attirer des investissements privés à cette fin. La réalisation de travaux de forage exploratoires est la seule façon permettant de confirmer le type d'hydrocarbures présents et d'en quantifier le volume du réservoir.

Si ces premiers travaux de forage confirment un potentiel intéressant, d'autres forages pourront devoir être nécessaires afin d'évaluer la viabilité économique du projet.

Le gouvernement travaille actuellement à la mise en place d'un encadrement réglementaire permettant d'assurer un développement sécuritaire des ressources en hydrocarbures, dans le respect de l'environnement et des populations locales et des sources d'eau potable.

Le gouvernement analyse également les règles en vigueur dans le monde afin d'assurer une circulation rapide de l'information stratégique, en vue de stimuler les investissements visant l'exploration et la mise en valeur des potentiels existants.

Le gouvernement présentera une démarche claire, structurée et rigoureuse pour documenter l'ensemble des retombées économiques, les impacts environnementaux, les moyens de mitigation et les impacts sociaux.

## ❑ L'important : vérifier la réalité des gisements

La question de la présence de pétrole ou de gaz au Québec fait l'objet de discussions depuis plusieurs années.

Il est temps d'aller voir ce que le sous-sol québécois contient, et seuls des forages exploratoires permettront de répondre à cette question.

Le Québec doit en même temps se préparer à d'éventuelles découvertes, et s'inspirer pour cela des meilleures pratiques observées ailleurs.

## **La Politique économique du Québec : des initiatives pour toutes les régions**

La Politique économique **Priorité emploi** a pour objectif un Québec prospère, créateur d'emplois et de richesse durable. Toutes les régions du Québec sont visées par la Politique économique. Certaines initiatives sont spécifiques aux régions :

- 100 M\$ pour le soutien à la forêt – travaux sylvicoles et industrie;
- 42,9 M\$ pour l'industrie touristique et sa promotion;
- 55 M\$ d'investissements pour moderniser les installations de la Sépaq;
- crédit d'impôt à l'investissement aux taux bonifiés dans les régions ressources, variant entre 20 % et 50 % selon la région, alors qu'il est de 10 % ou de 20 % ailleurs au Québec;
- mesures pour le développement du nord, notamment les infrastructures routières, portuaires et ferroviaires;
- démarche visant la découverte et la mise en valeur d'une filière pétrole respectant l'environnement (île d'Anticosti, Old Harry, Gaspésie).

### **Quelques mesures de la Politique économique plus spécifiques pour les régions**

#### Politique nationale de la recherche et de l'innovation :

- centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

#### Politique industrielle :

- création du fonds Capital Émergence pour soutenir le démarrage d'entreprises novatrices;
- plans régionaux d'intervention en entreprise pour favoriser le développement de moyennes entreprises;
- intégrer les PME dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, notamment les PME en région;
- consolider les créneaux d'excellence ACCORD en région.

#### Plan de développement du commerce extérieur :

- permettre aux entreprises de toutes les régions d'avoir accès à des services spécialisés à l'exportation;
- création d'un volet agroalimentaire et d'un volet forestier au Programme Exportation.

### **Un accès aux mesures générales**

Chacune des régions du Québec pourra également bénéficier des mesures générales mises en place selon les projets présentés dans les différents domaines :

- investissements reliés à l'utilisation des surplus d'électricité;
- investissements publics dans les écoles ainsi que dans les infrastructures communautaires, de loisirs et de sport;
- mesures fiscales applicables aux particuliers (ex : crédit d'impôt rénovation verte) et aux entreprises (projets d'investissement);
- mesures générales applicables à l'innovation, à la politique industrielle, au commerce extérieur et à l'électrification des transports.

Au total, les régions auront donc leur juste part de la nouvelle Politique économique qui est dotée d'une enveloppe totale de 2 milliards de dollars sur 3 ans.

Ceci s'ajoute à la nouvelle Politique nationale de la ruralité annoncée récemment qui est dotée d'une enveloppe bonifiée pour un montant total de 450 millions de dollars sur 10 ans. Également, les régions peuvent compter sur toutes les aides déjà disponibles dans les programmes réguliers des ministères et organismes.

TABLEAU 14

**Politique économique – Des entreprises performantes**

(en millions de dollars)

|                                                                                     | 2013-2014   | 2014-2015    | 2015-2016    | 2016-2017    | Total        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>MODERNISER ET VERDIR LE SECTEUR MANUFACTURIER</b>                                |             |              |              |              |              |
| Création d'un centre d'excellence en technologies manufacturières de pointe         | —           | 6,5          | 11,5         | 12,0         | <b>30,0</b>  |
| Soutien à l'investissement dans les technologies de pointe                          | 8,7         | 34,8         | 63,2         | 65,2         | <b>171,8</b> |
| Nouveau crédit d'impôt favorisant l'intégration des TI dans les PME manufacturières | —           | 3,8          | 8,6          | 9,6          | <b>22,0</b>  |
| Programme Écoperformance                                                            | 7,1         | 40,9         | 69,2         | 69,2         | <b>186,3</b> |
| <b>Sous-total</b>                                                                   | <b>15,8</b> | <b>86,0</b>  | <b>152,4</b> | <b>155,9</b> | <b>410,1</b> |
| <b>STIMULER L'ENTREPRENEURIAT</b>                                                   | <b>1,0</b>  | <b>11,0</b>  | <b>15,0</b>  | <b>20,0</b>  | <b>47,0</b>  |
| <b>DÉVELOPPER DES FLEURONS ET ATTIRER DES JOUEURS DE CLASSE MONDIALE</b>            |             |              |              |              |              |
| Financement des grappes industrielles et des créneaux d'excellence ACCORD           | 5,6         | 10,9         | 11,9         | 11,9         | <b>40,3</b>  |
| Accompagnement et développement des PME les plus prometteuses                       | 1,5         | 16,0         | 17,0         | 21,2         | <b>55,7</b>  |
| Appui à l'intégration des PME dans les chaînes d'approvisionnement stratégiques     | 0,9         | 3,4          | 3,5          | 5,1          | <b>12,8</b>  |
| <b>Sous-total</b>                                                                   | <b>8,0</b>  | <b>30,3</b>  | <b>32,3</b>  | <b>38,1</b>  | <b>108,7</b> |
| <b>APPUYER LE SECTEUR DE LA FORÊT</b>                                               | —           | 33,0         | 33,0         | 34,0         | <b>100,0</b> |
| <b>SOUTENIR LE TOURISME</b>                                                         | —           | 10,1         | 14,4         | 18,4         | <b>42,9</b>  |
| <b>Sous-total</b>                                                                   | —           | <b>43,1</b>  | <b>47,4</b>  | <b>52,4</b>  | <b>142,9</b> |
| <b>TOTAL</b>                                                                        | <b>24,8</b> | <b>170,4</b> | <b>247,2</b> | <b>266,5</b> | <b>708,8</b> |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.



## 2.3 Une action directe sur les marchés d'exportation

Les exportations comptent pour environ 46 % du PIB et contribuent à environ 17 % de l'emploi au Québec. Le déficit de la balance commerciale croissant du Québec est très préoccupant. Il représente chaque année une perte de richesse qui ne cesse de s'amplifier. Il s'explique par la perte de compétitivité des produits et services québécois sur les marchés étrangers.

Il est donc essentiel que les exportations du Québec s'accroissent.

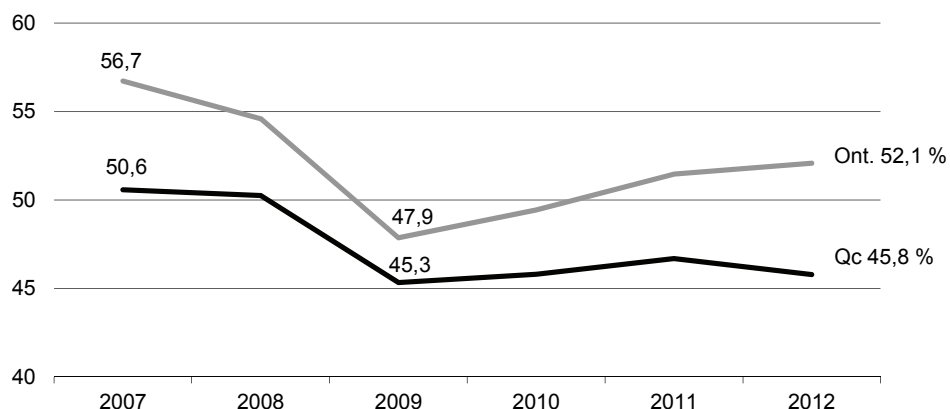
- La part des exportations dans le PIB est toujours en deçà de son niveau d'avant la dernière récession.
- Les perspectives de croissance des exportations et de l'économie restent étroitement liées à la vigueur de l'économie américaine et mondiale.

### ☐ La cible : des exportations dépassant 55 % du PIB

La cible du gouvernement est que le niveau des exportations dépasse 55 % du PIB.

GRAPHIQUE 5

#### Exportations internationales et interprovinciales de biens et services (en pourcentage du PIB)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances de l'Ontario.

## ■ Des atouts et des défis

Sur le plan du commerce mondial, le Québec peut compter sur des atouts importants.

- Grâce à son positionnement géographique et à sa participation à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Québec bénéficie d'un accès privilégié à un marché de 460 millions de consommateurs.
- Bien que les États-Unis demeurent le principal partenaire commercial du Québec, une part grandissante des exportations internationales québécoises est destinée à des pays à forte croissance, tels que la Chine, le Mexique, le Brésil et l'Inde.

Toutefois, dans un contexte de forte concurrence internationale, le défi des entreprises québécoises est de se positionner et d'augmenter leur présence, sur certains marchés, parfois non traditionnels, qui par leurs caractéristiques présentent un fort potentiel de croissance.

## □ **82,0 millions de dollars pour donner accès aux marchés d'exportation**

Avec la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement engage un effort concerté des ministères et des acteurs concernés pour donner aux entreprises accès aux marchés d'exportation.

Ces actions prennent quatre formes.

- Le gouvernement investit **19,7 millions de dollars** pour **simplifier et faciliter les services offerts aux entreprises pour l'accès aux marchés d'exportation**.
- Le gouvernement affecte **44,0 millions de dollars** à la **préparation des entreprises pour qu'elles se positionnent sur les marchés d'exportation**.
- Le gouvernement augmente de **8,3 millions de dollars** les **appuis** qu'il apporte aux entreprises **sur les marchés étrangers**.
- Des initiatives de **10,0 millions de dollars** sont engagées pour **promouvoir les forces du Québec** – parmi lesquelles une place spécifique est faite à l'intégration des pratiques de développement durable, que l'on appelle le « verdissement » du secteur manufacturier.

TABLEAU 15

**Politique économique – Une action directe sur les marchés d’exportation**  
(en millions de dollars)

|                                                                       | Total       |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|
| Simplifier et faciliter les services offerts pour l'accès aux marchés | 19,7        |
| Préparer les entreprises en amont du développement de marché          | 44,0        |
| Accompagner les entreprises à l'étranger                              | 8,3         |
| Promouvoir les forces du Québec                                       | 10,0        |
| <b>TOTAL</b>                                                          | <b>82,0</b> |

### 2.3.1 Simplifier et faciliter les services offerts pour l'accès aux marchés

Un grand nombre de services et d'intervenants sont déjà en place pour aider les entreprises à développer des marchés étrangers. On peut cependant faciliter l'accès à ces services par un allègement administratif et une meilleure concertation des intervenants.

Ainsi, le gouvernement procédera :

- à une optimisation des services offerts aux entreprises pour accéder aux marchés d'exportation;
- à une action diplomatique pour ouvrir les marchés d'exportation aux entreprises installées sur le territoire québécois.

#### ☐ Optimiser les services déjà offerts

Le gouvernement offre aux entreprises un éventail très large de services consacrés à l'exportation. Les entrepreneurs souhaitent que les structures de ces services soient simplifiées. Ils s'attendent à être mieux dirigés vers les services correspondant à leurs besoins, et à pouvoir accéder en tout temps à l'information nécessaire à la prise de décision.

Les nouvelles technologies de l'information et des communications offrent des possibilités qu'il faut davantage exploiter : on doit faciliter la recherche des informations et développer un volet transactionnel, de telle sorte que le traitement manuel des formulaires devienne superflu.

Il faut également mieux concerter les ministères, organismes et autres partenaires dans la gestion des services offerts.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

## ■ **Améliorer la concertation et la complémentarité entre intervenants à l'exportation**

Plusieurs acteurs, ministères et organismes sont impliqués en matière de commerce extérieur. L'action gouvernementale sera optimisée grâce à la mise en commun des objectifs et des stratégies de chacun.

À cette fin :

- le gouvernement élargit le comité consultatif d'Export Québec, pour inclure les secteurs agroalimentaire, forestier, touristique et culturel;
- le gouvernement demandera à ses partenaires d'adhérer au processus de consultation concernant l'élaboration de la programmation annuelle des activités d'Export Québec;
- tous les organismes partenaires seront incités à publier leur programmation annuelle sur le site d'Export Québec.

Le gouvernement facilitera l'utilisation des services offerts aux entreprises qui veulent avoir de l'aide à l'exportation et allégera les processus administratifs.

## ❑ Utiliser l'action diplomatique

Sur de nombreux marchés émergents, l'État a un rôle stratégique à jouer en matière d'investissement et d'exportation. Les relations politiques et institutionnelles facilitent le développement des affaires.

Le Québec peut s'appuyer sur une diplomatie active depuis un demi-siècle, des ressources spécialisées, un réseau de représentations et des relations suivies avec les autorités étrangères concernées et les organisations internationales.

L'action diplomatique joue un autre rôle, tout aussi stratégique. La négociation d'accords de libre-échange permet l'abaissement des barrières douanières, la réduction des obstacles techniques au commerce, la protection des investissements et la mise en place de mécanismes de règlements des différends.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

### ■ **Un approfondissement des relations politiques et institutionnelles avec les gouvernements étrangers pour soutenir le commerce extérieur**

Le gouvernement consolidera ses relations politiques et institutionnelles avec les principaux partenaires commerciaux du Québec et en développera de nouvelles sur les marchés considérés comme prioritaires.

Il augmentera le nombre d'entreprises qui peuvent bénéficier de la présence ministérielle dans le cadre de missions sur les marchés internationaux.

La consolidation des équipes au sein des représentations du Québec sur les marchés du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) sera poursuivie et l'on consolidera l'action québécoise sur le continent africain.

### ■ **L'appui à la négociation d'accords de commerce susceptibles d'ouvrir des marchés aux entreprises québécoises**

Les intérêts du Québec seront défendus auprès des autorités fédérales chargées des négociations d'accords de commerce.

— Pour la période 2013-2017, l'accent sera mis sur la conclusion et la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

— Le gouvernement mettra également l'accent sur la conclusion d'accords commerciaux avec des pays asiatiques.

Une table de concertation sera mise en place. Son mandat sera de traiter des obstacles rencontrés par les exportateurs québécois et d'assurer une meilleure circulation de l'information concernant les accords de commerce.

### 2.3.2 Préparer les entreprises en amont du développement de marchés

Avec la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement souhaite offrir aux entreprises une aide stratégique, avant même leurs premières démarches sur les marchés d'exportation.

#### ☐ Une aide financière à la commercialisation sur les marchés extérieurs

Le gouvernement met en place une aide financière à la commercialisation sur les marchés extérieurs.

La conquête de marchés nécessite une structure financière solide. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est de la mise en œuvre des stratégies visant les marchés situés à l'extérieur du Québec.

- Il faut que l'entreprise soit suffisamment capitalisée.
- Il faut également qu'elle ait accès à une gamme complète d'outils financiers pour répondre à un besoin d'investissement considérable et soutenu.

#### ☐ Les mesures annoncées

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

#### ☒ Offre de services financiers adaptés à la réalité des entreprises exportatrices

Le gouvernement reconduit le Programme Exportation à la hauteur de 30 millions de dollars et reverra l'ensemble de ses outils en matière de financement à l'exportation, afin d'assurer l'efficacité et la complémentarité des aides financières.

En outre, deux nouveaux secteurs pourront bénéficier de ce programme :

- agroalimentaire;
- forestier.

Par ailleurs, 6 millions de dollars seront accordés au secteur de l'électricité dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports.

## ■ **D'autres mesures annoncées pour assurer le développement d'entreprises performantes**

### ▪ **Des initiatives pour développer les compétences et le recrutement de travailleurs stratégiques**

Pour promouvoir le développement des compétences et faciliter le recrutement de travailleurs stratégiques, le gouvernement annonce les mesures suivantes :

- développement d'un outil de communication pour diffuser, par le biais des partenaires, l'information sur les programmes d'aide à l'emploi et à la formation correspondant aux besoins stratégiques des entreprises exportatrices;
- reconnaissance de certaines formations destinées aux fonctions de développement des marchés;
- appui aux missions de recrutement de travailleurs stratégiques des partenaires régionaux;
- contribution à la formation d'étudiants et de la relève au sein d'entreprises québécoises, pour appuyer leur internationalisation.

### ▪ **Une approche intégrée dans les entreprises pour aborder les marchés**

Les entreprises doivent présenter un niveau de préparation adéquat pour s'adapter aux exigences des marchés – et en particulier des marchés extérieurs. Le gouvernement offre déjà aux entreprises des services à cette fin fondés sur une démarche spécifique – l'accompagnement stratégique intégré.

Dans le cadre du Plan de développement du commerce extérieur et de la Politique industrielle québécoise, le gouvernement entend également identifier les entreprises à fort potentiel, auxquelles il proposera un accompagnement et un suivi continu pour ce qui est de la réflexion organisationnelle. Ces entreprises seront dirigées vers les produits et les services publics les mieux adaptés à leurs besoins.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes :

- ajout d'un module « internationalisation » aux cinq modules déjà existants du Service d'accompagnement-conseil personnalisé des directions régionales du ministère des Finances et de l'Économie du Québec;
- identification des entreprises à fort potentiel souhaitant bénéficier d'un accompagnement-conseil personnalisé.

## ▪ Des services-conseils et de l'information pour l'exportation

Les entreprises de toutes les régions doivent avoir pleinement accès aux services spécialisés à l'exportation offerts par le gouvernement du Québec. Le gouvernement veut également adapter ces services aux nouvelles entreprises et aux nouveaux exportateurs, ainsi qu'aux jeunes entrepreneurs.

Les services d'aide intégreront du service-conseil, de la formation et de l'information sur des éléments clés d'une stratégie réussie d'implantation sur les marchés extérieurs.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes :

- accès des entreprises de toutes les régions à des services spécialisés à l'exportation, dont :
  - des diagnostics de la capacité d'exporter de l'entreprise;
  - un accompagnement pour structurer la démarche d'exportation, incluant la préparation de plans d'affaires et d'études de marché;
  - du coaching personnalisé;
  - des séminaires sur les occasions d'affaires et les exigences réglementaires à respecter.
- identifier 1 000 nouvelles entreprises exportatrices d'ici 5 ans;
- organisation de séances de formation en exportation, en logistique et en marketing;
- appui aux réseaux d'exportateurs, existants ou nouveaux, pour que les entreprises puissent partager leurs connaissances et leurs expériences à succès sur les marchés d'exportation;
- développement de nouveaux programmes de formation portant sur la responsabilité sociale des entreprises exportatrices et sur l'éthique en matière de commerce extérieur;
- diffusion d'informations sur les accords commerciaux et les retombées potentielles des accords commerciaux en cours de négociation;
- production et diffusion d'études sur des marchés ciblés.

### 2.3.3 Accompagner les entreprises à l'étranger

Comme la plupart des pays développés, le Québec accompagne et aide les entreprises situées sur son territoire dans leurs efforts de développement des marchés dans plus d'une soixantaine de pays.

Il faut cependant mieux arrimer ce soutien aux possibilités mondiales et à l'offre des différents secteurs d'activité au Québec.

#### ☐ Export Québec

Export Québec offre un accompagnement-conseil adapté aux entreprises et organise des accueils d'acheteurs ainsi que des missions commerciales ciblées.

En recevant des grands donneurs d'ordres, des acheteurs et des délégations étrangères, Export Québec facilite ainsi le maillage entre les entreprises québécoises et les entreprises étrangères.

Lors des missions commerciales à l'étranger, les entreprises sont accompagnées par des professionnels connaissant bien la culture d'affaires locale.

#### ☐ L'émergence de chaînes de valeur mondiales

La mondialisation est une réalité économique. L'émergence de chaînes de valeur mondiales amène les entreprises à repenser leurs modèles d'affaires pour tirer profit du processus accéléré d'intégration des marchés mondiaux.

Le gouvernement du Québec assistera ces chaînes de valeur mondiales en les aidant à établir des contacts, à obtenir des rencontres d'affaires pertinentes à l'occasion de grands salons ou de missions commerciales.

Les activités de coopération que le Québec entretient avec plusieurs régions dans le monde ont mené à la conclusion d'ententes visant à établir des partenariats industriels, technologiques ou de services entre les établissements de recherche et d'enseignement et les entreprises.

- Des programmes d'accords industriels ont ainsi été mis sur pied avec des régions européennes.
- Ces actions facilitent le transfert technologique. Elles mènent à des projets de recherche conjoints, au démarrage de coentreprises ou à l'organisation de missions économiques.
- Elles conduisent également au développement de programmes d'enseignement dans des créneaux de niche, ainsi qu'à la mise en place d'outils de certification spécifiques à des exigences étrangères bien ciblées.

### Un partenariat réussi : l'entreprise 123 Certification

L'entreprise 123 Certification développe des simulateurs 3D permettant d'offrir de la formation pour le métier de soudeur dans un environnement virtuel interactif.

Dans un contexte où il est difficile de trouver sur le marché un bon soudeur, les industries et les écoles de formation s'intéressent à la solution interactive 3D de 123 Certification. Ce produit crée des exercices réels permettant aux étudiants d'aujourd'hui de se former avec les outils de demain.

L'entreprise a finalisé une entente de partenariat de recherche avec le Gesellschaft für Schweißtechnik International mbH Niederlassung SLV München (GSI SLV) concernant les aspects métallurgies pour la simulation en soudage.

La coopération par le développement d'un nouvel interface graphique simulant le comportement réel du métal en fusion permettra ainsi à l'entreprise d'offrir un produit mieux adapté aux besoins spécifiques d'entreprises bavaroises, lui permettant ainsi de mieux se positionner sur le marché européen.

Le gouvernement annonce la mesure suivante.

#### ■ De nouvelles collaborations internationales

Le gouvernement encouragera le maillage des grappes et créneaux québécois avec leurs correspondants étrangers, lorsqu'il peut entraîner des retombées significatives pour les secteurs et sous-secteurs concernés.

- Il appuiera des projets de collaboration entre les établissements d'enseignement et le milieu industriel.
- Le gouvernement développera des liens avec les agences de certification étrangères.

### 2.3.4 Promouvoir les forces du Québec

Dans son action directe sur les marchés extérieurs, le gouvernement s'appuiera sur les forces du Québec, soit :

- les secteurs d'excellence de l'économie québécoise;
- l'image de marque du Québec;
- la priorité apportée par le Québec à la lutte contre les changements climatiques.

#### ☐ **S'appuyer sur les secteurs d'excellence de l'économie québécoise**

Les secteurs d'excellence de l'économie québécoise seront au cœur de l'action directe du Québec sur les marchés extérieurs. Les représentants de ces secteurs participeront directement à la démarche mise en place et à la coordination des actions. Le gouvernement entend positionner les experts québécois dans ces secteurs, par exemple en tant que conférenciers dans les événements internationaux.

Les outils de communication doivent être harmonisés pour assurer la cohérence du message économique du Québec.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

#### ■ **Les événements internationaux**

Les ministères et les associations sectorielles conviendront des événements internationaux auxquels le gouvernement assurera une visibilité.

#### ■ **L'identification des outils promotionnels**

Le gouvernement procédera à l'identification des outils promotionnels existants et des nouveaux outils devant être mis en place.

#### ■ **L'harmonisation des outils promotionnels**

Les outils promotionnels seront harmonisés, afin de projeter une image forte et cohérente du Québec à l'étranger.

#### ■ **La promotion de l'offre touristique, culturelle et éducative**

Le gouvernement fera la promotion de l'offre touristique, culturelle et éducative du Québec et des niches d'excellence en matière de recherche et d'innovation.

## ❑ **Miser sur l'image de marque du Québec à des fins d'investissement**

L'image de marque et la réputation d'un pays ou d'une région deviennent un élément stratégique de son développement économique.

Le gouvernement annonce qu'il déploiera une stratégie de promotion économique du Québec misant notamment sur les actions suivantes.

### ■ **La promotion des succès des entreprises québécoises**

Le gouvernement s'engage à promouvoir les succès des entreprises québécoises.

Ces succès témoignent du savoir-faire des entreprises, de leurs dirigeants, de leurs employés, et de la qualité de leurs produits. Cette promotion insistera particulièrement sur le savoir-faire québécois en électrification des transports.

## ❑ **Souligner le rôle du Québec dans la lutte contre les changements climatiques**

Le Québec se positionne depuis plusieurs années comme un leader dans la lutte contre les changements climatiques, dans les efforts de protection de la biodiversité et dans la promotion d'un développement respectueux de l'environnement.

Le développement durable est un enjeu crucial dans plusieurs secteurs industriels.

L'avance du Québec dans cette prise de conscience constitue un avantage dont les entreprises québécoises doivent pouvoir bénéficier sur les marchés étrangers.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes.

### ■ **La promotion des actions engagées par le Québec en faveur du développement durable**

Le gouvernement fera valoir les bonnes pratiques des entreprises du Québec en matière de développement durable.

### ■ **L'intégration des mesures d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière gouvernementale**

Le gouvernement révisera progressivement les modalités d'attribution de ses aides financières afin de favoriser, dans l'attribution de celles-ci, les entreprises ayant des modes de production et de gestion écoresponsables ou qui s'engagent dans une démarche à cette fin. C'est le cas, par exemple, de l'acquisition d'équipements plus performants sur le plan environnemental.

## ■ **L'identification et le développement de normes et de certifications mettant en valeur le caractère vert des produits québécois**

Il existe une grande quantité de normes et de certifications environnementales dont la crédibilité et la valeur sont très variables. De plus, les entreprises, notamment les PME, ne sont généralement pas outillées pour mettre en valeur le caractère vert de leurs produits.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement entend :

- terminer l'expérience pilote « Empreinte carbone » et permettre au Bureau de normalisation du Québec de développer une méthode éprouvée de certification de l'empreinte carbone de nos produits;
- documenter et évaluer d'autres normes et certifications vertes afin de retenir les meilleures;
- informer les consommateurs et les entreprises sur les normes et certifications retenues;
- identifier et documenter les meilleures pratiques écoresponsables en entreprise et y sensibiliser celles-ci;
- accorder une aide financière aux PME se conformant aux critères pour acquérir une certification reconnue.

TABLEAU 16

**Politique économique – Une action directe sur les marchés d'exportation**  
(en millions de dollars)

|                                                                                    | 2013-2014  | 2014-2015   | 2015-2016   | 2016-2017   | Total       |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>SIMPLIFIER ET FACILITER LES SERVICES OFFERTS POUR L'ACCÈS AUX MARCHÉS</b>       |            |             |             |             |             |
| Consolidation de la présence du Québec sur les marchés                             | —          | 2,2         | 2,2         | 2,2         | <b>6,6</b>  |
| Développement des marchés africains                                                | —          | 2,5         | 2,5         | 2,5         | <b>7,5</b>  |
| Autres mesures                                                                     | —          | 2,3         | 2,1         | 1,2         | <b>5,6</b>  |
| <b>Sous-total</b>                                                                  | <b>—</b>   | <b>7,0</b>  | <b>6,8</b>  | <b>5,9</b>  | <b>19,7</b> |
| <b>PRÉPARER LES ENTREPRISES EN AMONT DU DÉVELOPPEMENT DE MARCHÉS</b>               |            |             |             |             |             |
| Programme Exportation                                                              |            |             |             |             |             |
| – Entreprises et organismes                                                        | —          | 9,2         | 7,1         | 8,0         | <b>24,3</b> |
| – Secteur agroalimentaire                                                          | —          | 1,0         | 1,0         | 1,0         | <b>3,0</b>  |
| – Secteur forestier                                                                | —          | 1,0         | 1,0         | 1,0         | <b>3,0</b>  |
| Une approche intégrée dans les entreprises pour aborder les marchés                | —          | 1,0         | 2,0         | 2,0         | <b>5,0</b>  |
| Des services-conseils et de l'information pour l'exportation                       | —          | 2,4         | 2,4         | 2,4         | <b>7,2</b>  |
| Autres mesures                                                                     | —          | 0,5         | 0,5         | 0,5         | <b>1,5</b>  |
| <b>Sous-total</b>                                                                  | <b>—</b>   | <b>15,1</b> | <b>14,0</b> | <b>14,9</b> | <b>44,0</b> |
| <b>ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À L'ÉTRANGER</b>                                    |            |             |             |             |             |
| Encourager de nouvelles collaborations internationales                             | —          | 0,9         | 0,9         | 0,9         | <b>2,7</b>  |
| Autres mesures                                                                     | —          | 1,0         | 2,3         | 2,3         | <b>5,6</b>  |
| <b>Sous-total</b>                                                                  | <b>—</b>   | <b>1,9</b>  | <b>3,2</b>  | <b>3,2</b>  | <b>8,3</b>  |
| <b>PROMOUVOIR LES FORCES DU QUÉBEC</b>                                             |            |             |             |             |             |
| Application du principe d'écoconditionnalité dans le soutien aux entreprises       | —          | 0,2         | 0,3         | —           | <b>0,5</b>  |
| Développement de normes mettant en valeur le caractère vert des produits québécois | 0,3        | 0,7         | 2,0         | 3,0         | <b>6,0</b>  |
| Autres mesures                                                                     | —          | 1,5         | 2,0         | —           | <b>3,5</b>  |
| <b>Sous-total</b>                                                                  | <b>0,3</b> | <b>2,4</b>  | <b>4,3</b>  | <b>3,0</b>  | <b>10,0</b> |
| <b>TOTAL</b>                                                                       | <b>0,3</b> | <b>26,4</b> | <b>28,3</b> | <b>27,0</b> | <b>82,0</b> |

## 2.4 Une stratégie d'électrification des transports

L'électrification des transports et plus globalement la disponibilité au Québec d'électricité renouvelable et propre constitueront le fer de lance de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.

Le marché du transport électrique connaît un essor encore modéré, mais constant, notamment grâce aux progrès des technologies liées à la motorisation électrique et à la capacité énergétique des batteries.

### ☐ Un domaine d'avenir, où le Québec bénéficie d'atouts considérables

Les transports électriques sont un des modes de locomotion de l'avenir. D'ailleurs, les grands fabricants automobiles s'engagent dans cette voie et multiplient les modèles de véhicules offerts au public.

Le développement d'une filière industrielle en transports électriques entraînera la création de nombreux emplois dans des secteurs de pointe, tels que l'électronique, l'électrotechnique et la mécatronique, dans la fabrication des équipements de transport, comme dans l'après-vente et les services connexes.

Le Québec dispose d'un avantage comparatif considérable, avec la disponibilité d'énergie électrique de source renouvelable et un savoir-faire reconnu mondialement dans la production, le transport et l'utilisation de l'électricité.

Ces avantages seront pleinement mis en valeur avec la Stratégie d'électrification des transports, élément majeur de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.

- La Stratégie d'électrification des transports mobilisera de nombreux acteurs de la société autour d'une vision ambitieuse et porteuse pour l'avenir.
- En plus de soutenir la création d'emplois et de richesse, elle positionnera le Québec comme un leader mondial en matière d'électrification des transports.
- Elle contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à la cible retenue pour 2020.
- Elle permettra de se rapprocher de l'indépendance énergétique.

## ❑ **516 millions de dollars pour l'électrification des transports**

Pour y parvenir, le gouvernement investit **516,1 millions de dollars** d'ici la fin de la présente année financière et au cours des trois prochaines années, afin d'agir sur quatre plans.

- Le gouvernement mobilise **244,3 millions de dollars** pour faire rapidement une grande place aux **transports électriques**.
  - L'électrification des transports collectifs à Montréal va s'accélérer, avec l'installation d'un système léger sur rail sur le nouveau pont Champlain, le prolongement du métro et l'électrification de l'**axe Saint-Michel**. La mobilité des personnes sera significativement améliorée, sans pollution et avec moins de bruit.
  - Déterminé à promouvoir l'électrification des transports, le gouvernement réserve une enveloppe de près de 217 millions de dollars pour **des initiatives ciblées favorisant l'utilisation des véhicules électriques**.
- Le gouvernement investit **44,2 millions de dollars** pour tirer parti du savoir-faire électrique du Québec.
  - L'**Institut du transport électrique**, un institut de haute technologie de calibre mondial, verra le jour au Québec. Le gouvernement mise sur le génie québécois pour innover et faire du Québec un lieu privilégié de la R-D en électrification des transports.
- Le gouvernement consacre **221,7 millions de dollars** aux initiatives visant à **bâtir l'avenir autour d'une filière industrielle performante**.
  - Sur ce total, **plus de 100 millions de dollars pour des projets d'entreprises**.
    - Le gouvernement investit plus de 60 millions de dollars pour entreprendre des projets d'envergure, dont le développement d'un véhicule électrique rechargeable d'autopartage. Il faut favoriser les investissements dans l'électrification des transports, en s'appuyant notamment sur le savoir-faire québécois dans les domaines des batteries et de la motorisation.
    - Plus de 40 millions de dollars pour soutenir la commercialisation de produits des entreprises québécoises les plus prometteuses.
  - **50 millions de dollars** pour attirer au Québec des joueurs de calibre mondial.

- Le gouvernement prend les moyens nécessaires pour **faire de l'État québécois un modèle à suivre**.
- Le gouvernement engage **l'électrification** de la flotte des véhicules des ministères et organismes publics à l'électricité. Pour donner l'exemple, **tous les véhicules de fonction** des membres du gouvernement seront progressivement remplacés par des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

La Stratégie d'électrification des transports disposera des moyens nécessaires pour réaliser les objectifs gouvernementaux.

- Les mesures mises en place par le gouvernement représentent des investissements publics de **516,1 millions de dollars** pour l'année actuelle et les trois prochaines années, incluant l'apport de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, de la Politique industrielle québécoise et du Plan de développement du commerce extérieur, en plus de mesures additionnelles.
- À ces dépenses budgétaires s'ajoutent les investissements importants pour les infrastructures financées par le Plan québécois des infrastructures en matière de transport collectif.

TABLEAU 17

**Politique économique – Une stratégie d'électrification des transports**  
(en millions de dollars)

|                                                                       | Total        |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------|
| Faire rapidement une plus grande place aux transports électriques     | 244,3        |
| Tirer parti du savoir-faire électrique du Québec                      | 44,2         |
| Bâtir l'avenir autour d'une filière industrielle forte et performante | 221,7        |
| Faire de l'État québécois un modèle à suivre                          | 6,0          |
| <b>TOTAL</b>                                                          | <b>516,1</b> |

Note : Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## 2.4.1 Faire rapidement une plus grande place aux transports électriques

Il faut faire rapidement une plus grande place aux transports électriques.

### ❑ Changer les choses

Le Québec entend prendre des mesures marquantes afin de changer radicalement les perceptions et comportements actuels à l'égard du transport électrique.

### ■ Le transport collectif : des technologies électriques éprouvées

Dans le secteur du transport collectif, des technologies électriques sont utilisées depuis longtemps, notamment pour les modes de déplacement sur rail.

|                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bombardier Transport : un chef de file mondial dans le domaine du transport collectif</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Bombardier Transport, une multinationale</b> québécoise, est présente dans plus de soixante pays sur tous les continents. L'entreprise offre une gamme complète de solutions de transport électrique sur rail, allant du train complet (par exemple : monorails, véhicules légers sur rail, métros, trains suburbains et trains à grande vitesse, locomotives) jusqu'aux sous-systèmes, aux services d'entretien et à la signalisation.</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour ces modes de transport collectif, le défi consiste à accélérer l'implantation des technologies électriques, afin d'améliorer l'offre de transport collectif électrique et moderne, moins bruyant et surtout moins polluant que les transports collectifs utilisant des hydrocarbures.

Pour d'autres modes de transport collectif tels les autobus urbains, les autobus scolaires, les autocars et les taxis, de nouvelles technologies sont en cours d'élaboration ou de démonstration. Le Québec doit participer à ces développements s'il veut bénéficier des nouvelles occasions d'affaires que représente le transport électrifié.

### ■ Le transport individuel : une révolution est en cours

C'est dans le transport individuel qu'une véritable révolution est en cours.

La voiture électrique se développe à travers le monde, quelle que soit la forme d'énergie primaire utilisée, en raison de l'efficacité énergétique du moteur électrique par rapport au moteur à combustion. Les technologies liées à la motorisation électrique et les gains qu'elles permettent en matière d'utilisation de l'énergie sont ainsi portés par la montée des préoccupations environnementales à travers le monde.

Les progrès importants réalisés pour ce qui est de la capacité de stockage des batteries renforcent l'attrait des véhicules électriques rechargeables.

Parallèlement au développement des voitures à motorisation entièrement électrique, les grands fabricants ont développé une gamme de plus en plus large et

performante de voitures hybrides conventionnelles qui jouent déjà un rôle non négligeable dans la réduction des gaz à effet de serre dus au transport des personnes comme des marchandises. Ces voitures hybrides constituent un premier pas important vers l'électrification.

Une partie du défi consiste à encourager l'adoption des véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le transport individuel, malgré leur prix plus élevé et les contraintes actuelles liées à la crainte de manquer de charge.

## ■ Le transport de marchandises : des percées

Pour ce qui est du transport de marchandises, des percées ont été réalisées principalement pour les livraisons urbaines. Le principal défi demeure l'électrification du transport lourd sur de longues distances.

Dans le secteur du transport lourd, la pénétration de l'électricité est moins avancée. Toutefois, les entreprises de camionnage spécialisées dans les transports de longues distances utilisent de plus en plus de systèmes électriques auxiliaires, notamment pour les systèmes de climatisation, de réfrigération, et les équipements électriques et électroniques (ordinateur de bord, téléviseur, etc.).

Certains camions sont même équipés de panneaux photovoltaïques sur le toit de la cabine du tracteur afin de générer l'électricité leur étant nécessaire.

Malgré ces nouvelles possibilités, l'industrie de camionnage de longues distances continue de dépendre des carburants fossiles.

## ❑ **Accroître l'offre de transport collectif électrique**

Au Québec, l'électricité joue déjà un rôle important dans le fonctionnement du transport collectif, notamment grâce au métro de Montréal. À lui seul, le métro montréalais, fonctionnant entièrement à l'électricité, représente près de la moitié des déplacements en transport collectif au Québec.

Avec la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement entend bonifier l'offre de transport collectif électrique, moderne et efficace, en particulier par le déploiement de nouvelles infrastructures.

Le gouvernement encouragera également l'émergence de solutions électriques dans les créneaux moins avancés.

### **Un premier pas vers une électrification accrue des transports collectifs : des autobus hybrides**

En attendant que des autobus entièrement électriques soient disponibles, le Québec a déjà fait un premier pas vers l'électrification de la flotte d'autobus en procédant à l'achat d'autobus hybrides.

Grâce à un financement gouvernemental, les sociétés de transport ont attribué en 2012 un contrat à l'entreprise Nova Bus, dont les installations de production sont situées au Québec. Ce contrat prévoit l'acquisition par les sociétés de transport de 509 autobus hybrides utilisant un moteur diesel-électrique.

Le contrat prévoit la livraison des autobus à partir de 2014, et ce, sur une période de quatre ans.

Grâce à cette acquisition, les sociétés de transport en commun pourront réduire significativement leur consommation d'hydrocarbures.

L'électrification des transports collectifs ne se limite pas à remplacer les modes de transports actuels par l'équivalent électrique. Elle signifie que l'on repense l'intermodalité et que l'on révisé l'offre globale de transports pour favoriser les déplacements en mode électrique.

Cette offre globale doit comprendre un ensemble de solutions, afin de répondre aux besoins variés des utilisateurs (train, autobus, métro, voiture, vélo, autopartage, etc.). Les plans de mobilité doivent également se déployer en totale adéquation avec les plans d'aménagement du territoire.

Dans cet esprit, le gouvernement lancera cet automne sa politique de mobilité durable.

### La Politique québécoise de mobilité durable

D'ici la fin de 2013, le gouvernement adoptera la Politique québécoise de mobilité durable. Avec cette politique, le gouvernement engagera des initiatives en cohérence avec la Stratégie d'électrification des transports.

La Politique québécoise de mobilité durable sera centrée sur les usagers, car ils sont au cœur des préoccupations du gouvernement.

La Politique québécoise de mobilité durable comprendra des orientations et des initiatives en matière :

- d'électrification des transports;
- de gouvernance;
- de financement du transport collectif;
- de transport régional, rural, interurbain et adapté.

De plus, la Politique québécoise de mobilité durable renforcera la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, en favorisant la création d'emplois et en stimulant les investissements.

L'annonce de la présente politique économique s'ajoute aux efforts déjà consentis par le gouvernement au développement du transport collectif. À plus long terme, le financement de la nouvelle politique exigera de nouvelles ressources. La part octroyée au transport collectif par rapport aux investissements sur le réseau routier devrait d'ailleurs s'accroître.

Deux projets d'investissement de grande envergure, déjà annoncés, accroîtront de façon majeure l'offre de transport collectif électrique à moyen terme, tout en créant des emplois lors de leur réalisation.

■ **Le système léger sur rail pour le futur pont Champlain**

Le gouvernement a déjà annoncé son intention que soit incorporé au futur pont Champlain un système léger sur rail. Ce projet majeur d'infrastructures sera une illustration marquante de notre avancée vers la mobilité de l'avenir.

| <b>Le nouveau pont Champlain et le système léger sur rail</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Le remplacement du pont Champlain</b></p> <p>Il est prévu que le pont Champlain sera remplacé par un nouveau pont situé en aval et comprenant deux voies réservées au transport collectif.</p> <p>Ce pont est de responsabilité fédérale, mais le transport collectif qui le traverse est quant à lui sous la responsabilité du Québec.</p> <p><b>Le Québec prend ses responsabilités quant au choix du transport collectif</b></p> <p>Le gouvernement du Québec s'est positionné pour un système léger sur rail (SLR) qui constitue le mode de transport écologique par excellence. Alimenté et propulsé par l'électricité, il a la capacité de répondre aux besoins actuels et futurs dans le corridor A-10/centre-ville de Montréal, déjà fortement sollicité.</p> |

■ **Le prolongement du métro de Montréal**

Le 20 septembre 2013, le gouvernement du Québec annonçait son intention d'aller de l'avant avec le projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Selon le projet étudié, la ligne bleue serait prolongée de 6,6 km vers l'est de la métropole. L'ajout de cinq stations de métro permettra d'offrir le service jusqu'à l'arrondissement Anjou.

À plus long terme, le prolongement des autres tronçons, soit celui de la ligne 4 (ligne jaune) à Longueuil et le bouclage de la ligne 2 (ligne orange) entre Laval et Montréal sera étudié.

Le gouvernement s'engage par ailleurs dans une démarche de long terme afin de faire du Québec une vitrine technologique des transports collectifs électrifiés.

## ■ Un nouveau grand projet : l'électrification de l'axe Saint-Michel

La politique économique annonce un investissement de plus de 150 millions de dollars pour électrifier le boulevard Saint-Michel qui sera desservi par des autobus électriques (trolleybus). Il constituera le premier axe d'un réseau de quatre axes électrifiés composés à terme, en plus du boulevard Saint-Michel, des rues Jarry et Beaubien et de l'axe Sauvé-Côte-Vertu.

- Pour les trois axes à venir, différentes technologies d'électrification seront étudiées.

Une attention particulière sera apportée au design du véhicule choisi, afin de favoriser une intégration harmonieuse dans le paysage urbain ainsi que l'adoption d'une signature particulière, inspirée des plus beaux designs de tramway mis en service à travers le monde.

L'axe Saint-Michel connaît un fort achalandage qui s'établit actuellement à plus de 40 000 déplacements par jour en semaine.

- À l'horizon 2017, le gouvernement vise une mise en circulation de 25 trolleybus articulés sur 9,6 km.
- Cette initiative réduira les émissions de gaz à effet de serre de 1 774 tonnes par année.

## ■ Un projet de monorail

Un projet de monorail à grande vitesse sera étudié.

Le projet de monorail à grande vitesse vise à concevoir et développer un monorail électrique dont la vitesse commerciale pourrait atteindre jusqu'à 250 km/h.

Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt. La première étape consiste en une étude préliminaire, suivie d'une étude de préfaisabilité.

- Les études seront réalisées par une firme externe indépendante et au savoir-faire reconnu.
- Ces études doivent permettre d'identifier les éléments clés et les principales incertitudes du projet et de les étudier.
- Ces éléments devraient comprendre au minimum une évaluation des coûts d'immobilisation comparée à d'autres solutions électriques, une évaluation comparative des éléments clés de la technologie comme le moteur-roue, une étude de marché préliminaire, ainsi que des évaluations du coût d'implantation du système, de la rentabilité et des retombées économiques québécoises.

## ❑ Favoriser l'utilisation des véhicules électriques

Les véhicules électriques suscitent un certain engouement. On doit cependant constater qu'un nombre limité d'entre eux circulent sur les routes du Québec.

Actuellement, on compte seulement 2 000 véhicules électriques, sur un total de 4,4 millions de véhicules personnels.

Malgré les progrès observés au cours des dernières années, des barrières freinent toujours l'adoption massive de véhicules électriques. Ces barrières sont :

- le coût d'achat supérieur des véhicules électriques, par rapport aux véhicules conventionnels;
- la crainte des clients potentiels de manquer d'énergie électrique en cours d'utilisation.

À cet effet, une enveloppe de près de 217 millions de dollars est réservée pour favoriser l'utilisation des véhicules électriques.

## ❑ Développer des solutions novatrices pour le transport lourd

Au Québec, le transport sur route est responsable de 33 % des émissions de gaz à effet de serre, dont près du tiers est attribuable aux véhicules lourds. Malgré les améliorations technologiques des véhicules lourds et les gains d'efficacité réalisés, les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur ont continué d'augmenter.

Pour inverser la tendance, il faut trouver des solutions innovantes, viables et créatrices de richesse pour le Québec.

Puisque dans ce domaine peu de solutions électriques sont encore disponibles et viables, la Stratégie d'électrification des transports concentrera ses efforts dans le développement, la démonstration et la commercialisation de solutions pour l'avenir.

Notamment, une enveloppe sera réservée au Fonds vert pour soutenir des initiatives. Le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier, ferroviaire et maritime sera le principal véhicule permettant la mise en œuvre de ces initiatives de démonstration.

## **L'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport lourd**

### **Le transport lourd au gaz naturel, une solution transitoire vers des véhicules propres**

Les camions lourds sont les plus importants émetteurs de gaz à effet de serre du Québec. L'utilisation du gaz naturel liquéfié (GNL) en remplacement du diesel contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre pouvant atteindre 25 % et à une diminution significative des polluants atmosphériques (oxydes d'azote et particules fines). Les avantages seraient encore plus importants grâce à l'utilisation de biométhane.

Cette technologie éprouvée pénètre le marché de façon graduelle au Québec, supportée par des mesures gouvernementales afin d'aider les transporteurs à convertir leur flotte.

Également, Gaz Métro a procédé à l'implantation de trois postes de ravitaillement en GNL dans le corridor formé par l'autoroute 401 en Ontario et l'autoroute 20 au Québec, entre la région de Québec et la région du grand Toronto.

### **L'exemple de Robert Transport**

Robert Transport, l'une des principales entreprises de transport au Canada, est à l'avant-garde des technologies propres novatrices dans le secteur du camionnage. En 2012, l'entreprise a commandé 180 camions alimentés au GNL, ce qui représente plus de 15 % de sa flotte totale.

### **Un programme dédié**

Le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier, ferroviaire et maritime, placé sous la responsabilité du ministère des Transports, favorise l'utilisation d'équipements et de technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le transport.

Il comporte deux volets :

- le volet routier vise plus spécifiquement l'industrie du transport des marchandises et surtout les véhicules lourds. Il ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour le transport des personnes;
- le volet transport maritime, aérien et ferroviaire vise à soutenir des organismes opérant des services de transport maritime, aérien et ferroviaire, notamment par l'utilisation de matériel et d'équipements de transport plus performants et le recours à des carburants émettant moins de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de la présente stratégie, une bonification pour les projets liés à l'électrification des transports sera accordée.

Le détail des mesures retenues pour faire rapidement une plus grande place aux transports électriques sera dévoilé ultérieurement, dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports.

## 2.4.2 Tirer parti du savoir-faire électrique du Québec

Comme on l'a souligné précédemment, l'innovation est la principale source d'amélioration de la productivité des entreprises et de leur compétitivité accrue sur les marchés d'exportation. Le Québec est reconnu pour la qualité de sa recherche et pour sa créativité. Ce sont des ressources qui doivent être utilisées pleinement pour que le Québec se démarque dans le secteur du transport électrique, un secteur en constante évolution technologique.

C'est sur ces bases que se développera l'innovation par laquelle le Québec construira le transport de demain.

- Le Québec doit profiter des changements rapides en cours à travers le monde, en innovant et en adoptant les innovations venues d'ailleurs.
- Il doit aller plus loin et devenir un leader dans le domaine de la recherche et de l'innovation liées au transport électrique.

Pour ce faire, le gouvernement s'inspirera du modèle de l'Institut national d'optique afin de créer une force de recherche et d'innovation.

- Le Québec dispose de nombreux chercheurs dans des domaines directement liés au transport électrique. Il s'agit de mettre en réseau ces savoir-faire afin de créer une véritable force d'innovation de calibre mondial.
- Parallèlement, plusieurs entreprises participent au génie québécois en développant des technologies de pointe liées à l'électrification des transports. Par exemple, TM4 est reconnue pour la motorisation électrique, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) pour les matériaux performants pour les batteries, et Nova Bus pour ses autobus urbains.
- Le Québec peut de plus compter sur une capacité de recherche et d'innovation de calibre mondial dans des domaines reliés aux futurs modes de transport – soit les technologies de l'information, l'optique photonique, les matériaux légers et l'électronique embarquée.

La démarche engagée par le gouvernement dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi** consiste donc à mobiliser la force créatrice des universités et chercheurs, des entrepreneurs et des décideurs, pour permettre au Québec de se tailler la place qui lui revient dans les travaux préparant le transport électrique de l'avenir.

## **Hydro-Québec : un joueur incontournable**

Depuis plusieurs années, Hydro-Québec est reconnu pour jouer un rôle déterminant en matière d'électrification des transports, notamment en matière de motorisation électrique et de matériaux pour les batteries. Par ailleurs, la société d'État québécoise est très active depuis quelques années dans le déploiement de bornes de recharge par l'entremise du Circuit électrique. Elle a également mené un important projet-pilote à Boucherville afin de documenter l'utilisation de véhicules électriques en situation réelle en plus de participer à plusieurs projets en transport collectif. Finalement, Hydro-Québec profite de toutes les tribunes publiques, ici et à l'international, pour faire la promotion des véhicules électriques et de ses avantages.

## □ Stimuler la recherche, le développement et la mise en marché

Le gouvernement engage une démarche pour que le Québec participe pleinement au développement de nouvelles technologies en transport électrique. Cette démarche est centrée sur la création d'un institut du transport électrique.

La compétitivité future du Québec en matière d'électrification des transports repose sur une meilleure intégration des nouvelles technologies issues des efforts de recherche de tous les acteurs (ex. : universités, centres de recherche et entreprises) aux besoins des industriels et du marché.

Pour faciliter cette convergence, le gouvernement annonce la mesure suivante.

### ■ La création de l'Institut du transport électrique

L'Institut du transport électrique aura comme priorité de contribuer à l'électrification des transports, en servant de passerelle entre les entreprises et les avancées technologiques dans le domaine du transport électrique.

- Il appuiera le développement de collaborations industrielles et commerciales et d'une filière industrielle forte et innovante, gage de la prospérité future du Québec.
- Il devra répondre à la fois aux besoins de l'industrie des véhicules lourds, utilisés par exemple pour le transport collectif, et à ceux de l'industrie des véhicules légers.
- L'Institut veillera à faire converger les connaissances et le savoir-faire, dans le but de concevoir et de fabriquer des véhicules électriques collectifs, individuels et spécialisés à partir du génie québécois.
- Ses projets viseront plusieurs domaines de l'électrification des transports, soit les batteries, la motorisation, les réseaux intelligents (*smart grid*), les réseaux d'information, le design, les matériaux légers, l'électronique, etc.

L'Institut aura aussi pour vocation de fabriquer en courtes séries des prototypes nécessaires avant leur industrialisation, ce qui correspond à un besoin exprimé par le marché, en plus d'offrir l'accès à une piste d'essai spécialement adaptée pour ce type de véhicule.

Un lien privilégié sera établi entre l'Institut du transport électrique et l'IREQ, reconnu comme un chef de file mondial en matière de recherche sur les modes de production, de transport et de stockage d'électricité.

- L'Institut du transport électrique pourra ainsi mettre à profit le savoir-faire de l'IREQ et profiter de ses équipements et des technologies avancées. Depuis de nombreuses années, l'IREQ exerce un leadership de classe mondiale dans le domaine des matériaux de batteries et dispose d'équipements de pointe.
- Les équipes de chercheurs des universités québécoises et des centres spécialisés seront encouragées à participer aux travaux de recherche et à établir des maillages entre chercheurs et industriels tant au Québec qu'à l'étranger.

- L'Institut de transport électrique diffusera les résultats de la recherche et du développement et fera rayonner le savoir-faire québécois afin d'attirer des chercheurs de renommée mondiale au Québec et d'obtenir des mandats nationaux et internationaux.

### **Un succès pouvant servir d'exemple : l'Institut national d'optique**

En créant l'Institut national d'optique en 1985, le Québec a démontré qu'il est possible de se doter d'outils d'innovation technologique parmi les plus avancés au monde, en misant sur les forces entrepreneuriales, l'excellence de nos chercheurs et le génie québécois dans son ensemble.

L'Institut national d'optique regroupe le plus important bassin de compétences dans le domaine et dessert ses clients, les PME et les grandes entreprises, tant à l'échelle régionale que nationale et internationale. L'Institut national d'optique offre une gamme complète et intégrée de services en optique-photonique à des clients de toutes tailles dans tous les domaines de l'activité industrielle. L'Institut national d'optique dispose d'une variété de technologies et de procédés innovateurs appuyés par un solide portefeuille de propriétés intellectuelles.

## ❑ Mobiliser tous les acteurs de la filière électrique pour développer les solutions du transport de demain

Le développement d'une industrie forte, dynamique et innovante passe par la capacité de l'ensemble de ses acteurs à partager une même vision stratégique, à échanger des connaissances et à collaborer sur des projets structurants, afin de relever les défis technologiques actuels et de développer les technologies de demain.

La première ministre a déjà annoncé la tenue à Montréal de l'*Electric Vehicle Symposium* (EVS29). Il s'agira d'une occasion exceptionnelle d'échanger sur les avancées et enjeux technologiques de la mobilité électrique.

### EVS29 à Montréal

Montréal accueillera en juin 2016, la vingt-neuvième édition de l'Exposition internationale des véhicules électriques (*Electric Vehicle Symposium* - EVS29), coprésentée par EDTA (*Electric Drive Transportation Association*) et Mobilité électrique Canada. Hydro-Québec en sera le commanditaire principal et participera activement à son organisation.

Reconnu comme le plus grand forum mondial de l'industrie du transport électrique, il met en valeur toutes les formes de véhicules et de technologies présents tant sur les marchés que sur les planches à dessin : véhicule rechargeable, hybride, pile à combustible, etc. Son programme comprend une exposition commerciale et des visites techniques.

L'événement attire quelque 3 000 participants, des chefs de file industriels, universitaires et gouvernementaux du monde entier.

Afin d'aller plus loin pour mobiliser tous les partenaires de la filière des transports électriques, le gouvernement annonce les mesures suivantes.

## ■ La consolidation de la filière québécoise des véhicules électriques

Pour donner l'impulsion nécessaire au développement de solutions électriques, les activités du Pôle d'excellence québécois en transport terrestre liées à l'électrification des transports seront renforcées.

Le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre qui regroupe l'ensemble de l'industrie du transport terrestre au Québec, y compris le secteur des véhicules électriques, coordonnera les actions de l'industrie et de la recherche visant à faire croître cette filière en émergence.

## **Le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre**

Mis en place et piloté par l'industrie, le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre constitue un instrument puissant de développement économique et un important levier à l'innovation industrielle du secteur au Québec.

Il regroupe l'ensemble des acteurs industriels, techniques, scientifiques et gouvernementaux du Québec œuvrant dans la chaîne de valeur de l'industrie du transport terrestre.

Autour de ces activités, on retrouve de nombreux centres et organismes de recherche, des institutions d'enseignement et de formation, des organismes économiques et de financement.

Le Pôle compte plus de 200 entreprises membres actives, qui participent aux différentes activités et aux projets du Pôle, comme les missions commerciales, les rencontres avec les donneurs d'ordres, les projets qui visent à augmenter leur niveau de connaissances et d'expertise et à maximiser la compétitivité de la chaîne de valeur.

### **■ Le renforcement du regroupement sectoriel de recherche industrielle Inno-VÉ**

Afin d'étendre les activités de recherche du regroupement sectoriel de recherche industrielle Inno-VÉ, son rôle est élargi au secteur de l'automatisation des transports, et le gouvernement prévoit un financement de 6 millions de dollars pour les trois prochaines années.

Créé à l'initiative du Pôle d'excellence en transport terrestre, Inno-VÉ est un regroupement sectoriel de recherche industrielle consacré aux travaux de recherche sur les véhicules électriques.

- Inno-VÉ est l'un des outils d'innovation du Pôle transport et a pour but de favoriser les initiatives de recherche avec les entreprises dans le domaine du transport électrique.
- Le conseil d'administration d'Inno-VÉ est composé majoritairement d'industriels dont les représentants de LITO Green Motion, Posi-Plus Technologies, Bathium Canada, B3CG Interconnect et TM4.
- Depuis sa création, en septembre 2012, cinq projets de recherche ont été retenus, notamment avec l'Institut du transport avancé du Québec, affilié au Cégep de Saint-Jérôme.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence dans les actions, un partenariat formel de collaboration entre le Pôle transport et Inno-VÉ sera établi. Ainsi, les entreprises du secteur pourront compter sur une offre de service globale et intégrée, en réponse à leurs attentes.

Le détail des mesures mises en place pour tirer profit du savoir-faire électrique du Québec sera dévoilé ultérieurement, dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports.

### 2.4.3 Bâtir l'avenir autour d'une filière industrielle forte et performante

Avec sa volonté d'électrification des transports et le développement de son savoir-faire, le Québec a le potentiel pour devenir un producteur et un exportateur des technologies de transport électrique.

- Le Québec peut compter sur une industrie du transport terrestre diversifiée et forte, regroupant quelque 650 entreprises, PME innovatrices et multinationales de premier plan, pour devenir un leader mondial en innovation et en fabrication liées aux transports électriques.
- Ces entreprises sont situées dans toutes les régions du Québec. La majeure partie se retrouve dans les Laurentides, en Montérégie, en Estrie et dans le Centre-du-Québec.
- Elles disposent d'un savoir-faire reconnu dans la conception et le développement de produits de niche, pour lesquels de nouveaux marchés s'ouvrent dans le monde entier.

Ces marchés de niche concernent :

- la motorisation et la propulsion;
- les véhicules commerciaux, spéciaux, récréatifs, industriels, hors route et les motos;
- les systèmes de recharge (bornes, systèmes à induction);
- les batteries et les systèmes de gestion des batteries.

En se positionnant rapidement sur un marché en croissance tel que le transport électrique, le Québec donne l'occasion à son industrie de se développer dans de nouveaux créneaux qui allient le secteur traditionnel du transport et celui des nouvelles technologies, et ce, avec l'objectif de créer des emplois à forte valeur ajoutée.

L'exportation de ces nouveaux produits et services dans des domaines de pointe, conçus et fabriqués au Québec, contribuera positivement à sa balance commerciale.

## Quelques-uns des industriels québécois

Le Québec possède un formidable savoir-faire dans un grand nombre de domaines liés aux transports électriques, et ce, grâce à des fleurons de l'industrie qui nous propulsent à l'avant-plan.

- **AddÉnergie Technologies** (Capitale-Nationale) : conçoit, développe et commercialise des systèmes de bornes de recharge intelligentes destinées aux véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ses solutions se distinguent par leur robustesse pour tous les climats extrêmes, leur opération à distance par l'intermédiaire d'une communication sans fil et leur flexibilité de configuration.
- **BC3G Interconnect** (Laurentides) : est un fournisseur de solutions sur mesure pour l'assemblage en sous-traitance de câbles électriques et de harnais complexes, qui dessert les marchés des télécommunications, du transport public terrestre et d'urgence et des équipements médicaux.
- **Bathium Canada** (Montréal) : filiale du groupe français Bolloré, se spécialise dans le développement et la commercialisation de la batterie au Lithium Métal Polymère. La batterie équipe le véhicule électrique, la Bluecar, pour le service de location d'automobiles en libre-service lancé par Bolloré à Paris.
- **Bombardier Produits récréatifs (BRP)** (Estrie) : chef de file mondial dans la conception, le développement, la fabrication, la distribution et la commercialisation de véhicules récréatifs motorisés. L'entreprise fabrique également un véhicule côte à côte (ECommander) à motorisation entièrement électrique.
- **Bombardier Transport** (Montréal et Bas-Saint-Laurent) : est un leader international dans le secteur ferroviaire. Il offre une large gamme de produits et de services ferroviaires, allant du métro au train de banlieue, au train léger sur rail, au tramway, au monorail et au train à grande vitesse. De plus, Bombardier Transport dispose d'un centre de prototypage (recherche et développement) situé à Saint-Bruno-de-Montarville et d'une piste d'essais ferroviaires située à La Pocatière.
- **GIRO** (Montréal) : se spécialise dans le développement et l'implantation de solutions logicielles intégrées (planification-gestion d'opérations de transport public).
- **Kargo** (Saguenay-Lac-Saint-Jean) : est une entreprise spécialisée dans la fabrication d'un véhicule modulaire entièrement électrique. Il s'agit d'un véhicule à basse vitesse utilisé hors route dans les milieux industriel ou institutionnel.
- **Nova Bus** (Laurentides) : division du groupe Volvo Canada, conçoit et fabrique des autobus standards et hybrides à Saint-Eustache. Nova Bus est également le principal partenaire dans le projet mobilisateur de l'autobus électrique, consistant à concevoir et à fabriquer un nouveau modèle d'autobus urbain à propulsion entièrement électrique.
- **Précicad** (Capitale-Nationale) : offre des solutions innovatrices et personnalisées, du concept jusqu'à la mise en production grâce à une équipe multidisciplinaire d'ingénieurs, de designers industriels, de techniciens et de dessinateurs.
- **René Matériaux composites** (Chaudière-Appalaches) : division de Sigma Industries, un intégrateur spécialisé pour l'industrie du transport, René Matériaux conçoit et fabrique des composants en composite pour les marchés des camions, des autobus urbains et interurbains et des véhicules récréatifs.
- **TM4** (Montréal) : chef de file dans la conception-production de chaînes de traction électrique sur mesure destinées aux fabricants de véhicules hybrides et électriques.

## ❑ **Développer de nouvelles technologies et commercialiser des produits novateurs**

Le transport électrique étant encore en pleine évolution, les entreprises participant à son développement doivent constamment innover. Les produits qui façonneront le transport de demain sont aujourd'hui en création, en développement ou en démonstration. C'est donc en appuyant toutes les étapes, du développement à la commercialisation, que le gouvernement aidera la filière des transports électriques à prendre son essor.

Pour ce faire, le gouvernement misera à la fois :

- sur un projet mobilisateur capable de faire collaborer les différents acteurs de l'industrie;
- sur un projet structurant, visant le développement d'un véhicule électrique québécois novateur;
- sur un appui plus général aux démarches des entreprises pour commercialiser des produits novateur.

Afin de soutenir les entrepreneurs québécois, le gouvernement annonce ainsi les mesures suivantes.

### ■ **Une enveloppe de 50 millions de dollars pour lancer un projet mobilisateur**

Le projet mobilisateur vise le développement en mode collaboratif de nouveaux produits situés à l'avant-garde des tendances du marché, tant au niveau du véhicule individuel que du transport collectif (projet réunissant un donneur d'ordre et des fournisseurs stratégiques).

Par le concept des projets mobilisateurs, le gouvernement soutient financièrement des entreprises afin qu'elles regroupent leurs efforts pour mener à bien un projet de développement d'une technologie ou d'un produit novateur, en y associant des universités, des centres publics de recherche ainsi que des PME fournisseurs.

### ■ **Un projet structurant : le développement d'un véhicule électrique québécois novateur**

Le Centre national du transport avancé, un organisme à but non lucratif québécois au cœur d'un réseau d'excellence en mobilité électrique sur les scènes québécoise, canadienne et internationale, vise à produire un véhicule novateur, situé à mi-chemin entre le transport collectif et le transport individuel, répondant aux nouveaux besoins de mobilité du XXI<sup>e</sup> siècle.

En créant une voiture électrique à usage partagé et communautaire, le Québec pourrait se placer à l'avant-garde des nouvelles tendances en mobilité. Ce type de véhicule permettrait de compléter l'offre des sociétés de transport des grandes villes, pour des déplacements urbains et périurbains.

Dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement appuie ce projet qui serait réalisé avec des composantes québécoises. Le gouvernement est prêt à investir 12,5 millions de dollars dans la première phase de développement.

■ **Un soutien bonifié de près de 40 millions de dollars à la commercialisation des produits innovants**

Pour le développement de la filière du transport électrique, il est essentiel que les entreprises québécoises du secteur s'engagent dans l'innovation, depuis le développement jusqu'à la démonstration et la commercialisation.

Le gouvernement a mis en place des outils pour aider les entreprises à passer au stade de la commercialisation. Le gouvernement bonifiera ces outils, particulièrement pour les entreprises exerçant leurs activités dans la filière de l'électrification des transports.

Cet appui prendra la forme d'aides financières, mais également d'accompagnement spécifique. Parmi les initiatives étudiées, le gouvernement du Québec entend soutenir les activités du Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E) afin de bénéficier de son réseau international d'expert en commercialisation. Une somme de 7,5 millions de dollars y sera consacrée.

## ❑ **Miser sur les leaders québécois et attirer des joueurs de calibre mondial**

Pour s'assurer que l'industrie québécoise et tout le Québec puissent participer pleinement au grand projet d'électrification des transports, il faut s'assurer d'un écosystème industriel fort. Cet écosystème doit se composer de petites entreprises novatrices et bien équipées pour répondre aux attentes des fournisseurs, de grands donneurs d'ordres d'envergure mondiale ainsi que d'un nombre suffisant de moyennes entreprises capables de faire le lien entre les deux.

Pour y parvenir, il faut :

- appuyer les entreprises existantes, autant les leaders bien établis que les PME émergentes à fort potentiel;
- attirer des joueurs de calibre mondial prêts à venir s'établir ici.

Pour favoriser l'investissement privé ainsi que la modernisation des entreprises québécoises et de leur processus de gestion, le gouvernement annonce deux mesures.

## ■ **Plus de 40 millions de dollars pour renforcer l'appui aux leaders québécois et aux entreprises à fort potentiel**

Comme dans d'autres secteurs industriels, les entreprises québécoises liées au transport doivent pouvoir bénéficier d'un appui afin de relever les défis auxquelles elles font face. L'un des principaux défis consiste pour elles à demeurer à la fine pointe de la technologie et à gagner en productivité. Pour le relever, elles doivent investir.

Ainsi, le gouvernement bonifie le crédit d'impôt à l'investissement et met en place un nouveau crédit d'impôt couvrant l'achat et l'implantation de progiciels de gestion.

Les PME liées au domaine du transport électrique auront accès à ces deux mesures fiscales.

En plus de ces aides fiscales, les entreprises du secteur de l'électrification des transports pourront compter sur une attention particulière au moment de faire une demande d'aide financière au programme ESSOR, et cela afin de financer des projets d'investissement, dont la modernisation de processus et d'équipements.

## **L'électrification des transports : des compétences bien présentes au Québec**

### **Une industrie du transport terrestre déjà bien implantée**

L'industrie du transport terrestre est évidemment la première concernée par l'arrivée des véhicules électriques.

L'industrie du transport terrestre québécoise compte 650 entreprises, emploie 30 000 personnes et produit un volume d'affaires annuel de 7 milliards de dollars. La filière des véhicules électriques est en émergence, mais assure déjà quelque 3 000 emplois directs et indirects, au travers d'entreprises appartenant aux secteurs des bornes de recharge, de la batterie, de la motorisation électrique, des composants et des systèmes électriques.

### **Des compétences qui vont au-delà du transport**

Non seulement les véhicules de demain seront électriques, ils seront aussi de plus en plus intelligents ou autonomes. Ces technologies dans le prolongement de celles de l'électrification font également appel à des compétences bien présentes dans nos entreprises.

En effet, le Québec possède des forces indiscutables, qui font de lui un leader dans plusieurs domaines liés aux transports de demain, notamment :

- l'électronique et la micro-électronique;
- l'informatique et les technologies de l'information et des communications (TIC);
- l'Internet et le multimédia;
- l'infrastructure à large bande des télécommunications;
- les technologies du transport terrestre et du transport électrique;
- l'aéronautique;
- l'optique et la photonique;
- la géomatique;
- l'électricité (propre et en abondance).

## ■ 50 millions de dollars pour attirer des joueurs de calibre mondial

Le Québec a déjà de nombreux atouts pour attirer ici les joueurs de calibre mondial du secteur du transport électrique :

- un environnement fiscal propice aux investissements;
- une disponibilité en énergie électrique à prix compétitif;
- une importante concentration d'entreprises dont l'expertise est essentielle au développement de ce créneau;
- une situation géographique avantageuse entre l'Europe et le marché américain.

Pour accélérer l'arrivée de grands joueurs, le gouvernement bonifie le Fonds du développement économique de 50 millions de dollars. Le Fonds du développement économique est géré par Investissement Québec.

Cette bonification permettra d'attirer davantage de projets majeurs d'investissements dans le secteur du transport électrique. L'objectif est d'attirer au Québec, des joueurs aguerris dans le domaine du transport électrique et des systèmes connexes, notamment un assembleur de calibre mondial.

Cette initiative permettra de consolider le réseau de fournisseurs en place, de l'élargir à de nouveaux savoir-faire et ainsi de disposer d'une chaîne de valeur complète.

## ❑ Exporter le fruit du savoir-faire québécois

L'électrification des transports au Québec sera l'occasion de développer ici une filière industrielle des transports électriques. Cependant, pour se développer pleinement, les entreprises composant cette filière doivent aussi pouvoir compter sur les marchés d'exportation pour profiter de l'engouement croissant pour les véhicules électriques à travers le monde.

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** prévoit des mesures pour aider directement ces entreprises à exporter ainsi que pour promouvoir notre expertise sur la scène internationale.

Le gouvernement annonce les mesures suivantes, pour soutenir les entreprises à l'exportation.

### ■ Accompagner les exportateurs du secteur de l'électrification des transports

Pour réussir sur les marchés extérieurs, les entreprises doivent être bien préparées, c'est-à-dire posséder les bonnes compétences, répondre aux besoins des marchés extérieurs et être mises en contact avec les bons clients sur les bons marchés.

Le gouvernement joue déjà un rôle significatif pour accompagner ces entreprises dans cette démarche. Dans la filière du transport électrique, des actions encore plus ciblées seront engagées.

### ■ Promotion et missions commerciales à l'étranger

En plus d'un soutien direct aux entreprises exportatrices, le gouvernement utilisera chaque tribune disponible pour faire valoir à l'étranger le génie québécois en matière d'électrification des transports.

Le principal outil du gouvernement à cet égard est la réalisation de missions commerciales ciblées et la participation à des expositions où le gouvernement accompagne les entreprises à l'étranger pour les aider à nouer des liens d'affaires et signer des contrats.

Les représentations à l'étranger comme la diplomatie seront mises au service de l'économie québécoise, et plus spécifiquement du développement de nouveaux marchés liés à l'électrification des transports. Lorsque possible, la première ministre dirigera elle-même ces missions.

Le détail des mesures pour bâtir l'avenir autour d'une filière industrielle forte et performante sera dévoilé ultérieurement dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports.

## **Une première mission québécoise en électromobilité**

Du 18 au 21 juin 2013, une délégation d'experts et de gens d'affaires québécois dirigée par M. Jean-François Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, participait à une série de rencontres ciblées, afin d'effectuer une veille technologique et de développer et de renforcer des partenariats industriels et technologiques avec les régions de la Bavière et de la Saxe, deux länder fortement impliqués et innovateurs dans le domaine de l'électromobilité.

Les participants ont eu l'occasion d'assister à des présentations des grands constructeurs automobiles allemands BMW et Volkswagen, et de participer à un atelier de travail à l'Institut Fraunhofer, un organisme de recherche en sciences appliquées.

Le tandem constitué de la Bavière et de la Saxe est une des « vitrines régionales de l'électromobilité » mises de l'avant par le gouvernement fédéral allemand en avril 2012. Le Québec est leur partenaire international dans ce projet. La mission s'inscrit en lien avec ce partenariat en vue d'une plus grande coopération entre les entreprises et organismes de ces régions.

## 2.4.4 Faire de l'État québécois un modèle à suivre

L'État doit montrer la voie et proposer aux citoyens un modèle à suivre dans le grand chantier de l'électrification des transports. À cet égard, le gouvernement :

- veut faire du Québec un leader mondial en politiques publiques en matière d'électrification des transports;
- entend assurer la plus forte cohérence et la plus grande synergie possible entre les diverses facettes de l'action gouvernementale;
- souhaite s'appuyer sur son pouvoir d'achat pour favoriser le déploiement de solutions de transport d'origine québécoise.

### ☐ **L'accélération de l'adoption des véhicules électriques et hybrides rechargeables**

La méconnaissance du véhicule électrique rechargeable, de son fonctionnement, de ses avantages comme de ses limites est un frein important à son introduction au sein de la flotte des ministères et des organismes publics.

Le gouvernement annonce deux mesures afin de proposer un modèle à suivre.

#### ■ **L'électrification de la flotte ministérielle**

En vue de donner l'exemple, le gouvernement annonce que la flotte des véhicules ministériels sera progressivement convertie en véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

#### ■ **L'électrification de la flotte gouvernementale**

Le gouvernement va procéder à l'électrification progressive et obligatoire de la flotte de véhicules des ministères et organismes publics. D'ici 2017, 2 000 véhicules électriques rechargeables seront introduits dans la flotte gouvernementale.

La gestion de la flotte gouvernementale, pour son volet électrique, sera confiée au Centre de gestion de l'équipement roulant du ministère des Transports du Québec.

Le Centre de gestion de l'équipement roulant aura également le mandat :

- d'accompagner les ministères et les organismes dans leur transition vers le véhicule électrique, en leur proposant le meilleur choix de véhicules en fonction de l'utilisation;
- de gérer l'ensemble de la flotte de véhicules électriques rechargeables des ministères et des organismes de façon à réaliser des économies importantes, à mieux concerter les actions, à assurer le support à l'utilisateur requis et le suivi des résultats.

Pour tout nouvel achat ou remplacement de véhicule léger, les ministères et organismes devront obligatoirement acquérir un véhicule électrique ou hybride rechargeable.

## **❑ L'installation de bornes de recharge dans les édifices gouvernementaux**

Près de 40 bornes sont déjà installées dans 25 immeubles de la Société immobilière du Québec. Le déploiement de l'infrastructure de recharge doit être accéléré et réalisé à court terme, si l'on veut assurer la pénétration rapide des véhicules électriques au Québec.

Le gouvernement annonce la mesure suivante.

### **■ L'installation de 1 000 bornes de recharge dans les édifices gouvernementaux**

Le gouvernement procédera à l'installation de bornes de recharge dans les édifices gouvernementaux appartenant à la Société immobilière du Québec.

- Dès 2014, le gouvernement mettra en place un plan de déploiement élaboré selon une approche progressive et ajustée à l'achat de véhicules électriques rechargeables. Ces bornes seront mises à la disponibilité des employés et aux usagers des services de l'État.
- Dans les trois prochaines années, 1 000 bornes supplémentaires seront installées dans les stationnements des immeubles de bureaux gouvernementaux comptant au moins 150 employés et dans ceux qui sont fréquentés par des citoyens pour obtenir des services de l'État.
- Ces bornes seront réparties dans toutes les régions du Québec.

## **❑ Promotion et sensibilisation**

- Une campagne d'information sensibilisera le public aux actions posées dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports. De plus, des activités de sensibilisation seront réalisées, en collaboration avec les partenaires du milieu, afin d'inciter les Québécois à faire le choix de l'électromobilité en démontrant les multiples avantages financiers et écologiques qui s'y rattachent.

Le détail des mesures pour faire de l'État un modèle à suivre sera dévoilé ultérieurement, dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports.

TABLEAU 18

## Politique économique – Une stratégie d'électrification des transports

(en millions de dollars)

|                                                                                          | 2013-<br>2014      | 2014-<br>2015 | 2015-<br>2016 | 2016-<br>2017 | Total        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| <b>FAIRE RAPIDEMENT UNE PLUS GRANDE PLACE AUX TRANSPORTS ÉLECTRIQUES</b>                 |                    |               |               |               |              |
| <i>Accroître l'offre de transport collectif électrique</i>                               |                    |               |               |               |              |
| Le système léger sur rail pour le futur pont Champlain <sup>(1)</sup>                    | —                  | —             | —             | —             | —            |
| Le prolongement du métro de Montréal <sup>(1)</sup>                                      | —                  | —             | —             | —             | —            |
| Nouveau projet : L'électrification de l'axe Saint-Michel <sup>(1)</sup>                  | —                  | —             | —             | —             | —            |
| <i>Favoriser l'utilisation des véhicules électriques</i>                                 |                    |               |               |               |              |
| Enveloppe destinée à favoriser l'utilisation des véhicules électriques                   | 1,0 <sup>(2)</sup> | 61,1          | 71,9          | 82,7          | <b>216,7</b> |
| <i>Développer des solutions novatrices pour le transport lourd</i>                       |                    |               |               |               |              |
| Enveloppe destinée à soutenir des initiatives en transport lourd                         | <b>6,1</b>         | 6,4           | 7,3           | 7,8           | <b>27,6</b>  |
| <b>Sous-total</b>                                                                        | <b>7,1</b>         | <b>67,5</b>   | <b>79,2</b>   | <b>90,5</b>   | <b>244,3</b> |
| <b>TIRER PARTI DU SAVOIR-FAIRE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC</b>                                  |                    |               |               |               |              |
| <i>Stimuler la recherche, le développement et la mise en marché</i>                      |                    |               |               |               |              |
| La création de l'Institut du transport électrique                                        | —                  | 7,8           | 11,6          | 15,6          | <b>35,0</b>  |
| <i>Mobiliser tous les acteurs de la filière électrique</i>                               |                    |               |               |               |              |
| La consolidation de la filière québécoise des véhicules électriques                      |                    |               |               |               |              |
| La prolongation de la mission du Pôle d'excellence en transport terrestre <sup>(3)</sup> | —                  | —             | —             | —             | —            |
| L'appui au regroupement sectoriel de recherche industriel Inno-VE <sup>(3)</sup>         | —                  | —             | —             | —             | —            |
| <i>Autres mesures</i>                                                                    | —                  | 3,1           | 3,1           | 3,0           | <b>9,2</b>   |
| <b>Sous-total</b>                                                                        | <b>—</b>           | <b>10,9</b>   | <b>14,7</b>   | <b>18,6</b>   | <b>44,2</b>  |
| <b>BÂTIR L'AVENIR AUTOUR D'UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE FORTE ET PERFORMANTE</b>             |                    |               |               |               |              |
| <i>Développer de nouvelles technologies et commercialiser des produits novateurs</i>     |                    |               |               |               |              |
| Une enveloppe de 50 millions de dollars pour lancer un projet mobilisateur               | —                  | 12,5          | 18,8          | 18,8          | <b>50,0</b>  |
| Un projet structurant : le développement d'un véhicule électrique québécois novateur     | —                  | 3,0           | 8,0           | 1,5           | <b>12,5</b>  |
| Autres mesures                                                                           | —                  | 4,0           | 4,0           | 4,0           | <b>12,0</b>  |

## Politique économique – Une stratégie d'électrification des transports (suite)

(en millions de dollars)

|                                                                                                                                                                  | 2013-<br>2014 | 2014-<br>2015 | 2015-<br>2016 | 2016-<br>2017 | Total        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Un soutien bonifié à la commercialisation de produits innovants                                                                                                  |               |               |               |               |              |
| Bonification du Programme d'appui à l'innovation - Volet électrification des transports                                                                          | 2,6           | 14,5          | 8,6           | 9,0           | <b>34,7</b>  |
| Soutien au C3E                                                                                                                                                   | 0,5           | 2,0           | 2,5           | 2,5           | <b>7,5</b>   |
| <b>Miser sur nos leaders québécois et attirer des joueurs de calibre mondial</b>                                                                                 |               |               |               |               |              |
| Un appui renforcé aux leaders québécois et aux entreprises à fort potentiel                                                                                      |               |               |               |               |              |
| Soutien aux investissements en technologies de l'information et des communications et en équipements technologiques (ESSOR et crédit d'impôt à l'investissement) | 2,0           | 9,3           | 15,5          | 16,1          | <b>43,0</b>  |
| Autres mesures                                                                                                                                                   | 0,2           | 0,6           | 0,8           | 0,8           | <b>2,3</b>   |
| Attirer des joueurs de calibre mondial : une enveloppe de 50 M\$ au Fonds du développement économique - Volet électrification des transports                     | 8,0           | 14,0          | 14,0          | 14,0          | <b>50,0</b>  |
| <b>Exporter le fruit du savoir-faire québécois</b>                                                                                                               |               |               |               |               |              |
| Accompagner les exportateurs du secteur de l'électrification des transports                                                                                      |               |               |               |               |              |
| Accompagnement des entreprises prometteuses                                                                                                                      | —             | 0,2           | 0,3           | 0,3           | <b>0,8</b>   |
| Programme Exportation - Volet électrification des transports                                                                                                     | —             | 2,0           | 2,0           | 2,0           | <b>6,0</b>   |
| Promotion et missions commerciales à l'étranger                                                                                                                  |               |               |               |               |              |
| Missions commerciales                                                                                                                                            | —             | 0,1           | 0,2           | 0,1           | <b>0,4</b>   |
| Autres mesures                                                                                                                                                   | —             | 1,1           | 0,7           | 0,7           | <b>2,5</b>   |
| <b>Sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>13,3</b>   | <b>63,3</b>   | <b>75,3</b>   | <b>69,7</b>   | <b>221,7</b> |
| <b>FAIRE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS UN MODÈLE À SUIVRE</b>                                                                                                              |               |               |               |               |              |
| <b>L'accélération de l'adoption de véhicules électriques</b>                                                                                                     |               |               |               |               |              |
| L'électrification de la flotte ministérielle <sup>(2)</sup>                                                                                                      | —             | —             | —             | —             | —            |
| L'électrification de la flotte gouvernementale <sup>(2)</sup>                                                                                                    | —             | —             | —             | —             | —            |
| <b>L'installation de bornes de recharge dans les édifices gouvernementaux</b>                                                                                    |               |               |               |               |              |
| L'installation de 1 000 bornes de recharge dans les édifices gouvernementaux <sup>(1)</sup>                                                                      | —             | —             | —             | —             | —            |
| <b>Promotion et sensibilisation</b>                                                                                                                              | —             | 2,0           | 2,0           | 2,0           | <b>6,0</b>   |
| <b>Sous-total</b>                                                                                                                                                | <b>—</b>      | <b>2,0</b>    | <b>2,0</b>    | <b>2,0</b>    | <b>6,0</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                     | <b>20,4</b>   | <b>143,7</b>  | <b>171,2</b>  | <b>180,9</b>  | <b>516,1</b> |

(1) Investissement en immobilisations (Plan québécois des infrastructures).

(2) Un montant de 15 M\$ est déjà provisionné pour financer cette mesure en 2013-2014.

(3) Mesures autofinancées par les ministères.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.

# UNE POLITIQUE AMBITIEUSE, DOTÉE DE MOYENS SIGNIFICATIFS

Le gouvernement mobilise des moyens majeurs afin de créer des emplois et de stimuler les investissements.

## ❑ Des investissements publics, des mesures phares

Le gouvernement engage des investissements publics de **2 milliards de dollars** d'ici la fin de l'exercice financier actuel et pour les trois prochaines années afin de mettre en œuvre la Politique économique du Québec **Priorité emploi**.

- Sur ce total, et toujours pour la période 2013-2017, des ressources budgétaires et fiscales de **1,9 milliard de dollars** sont affectées à la mise en œuvre de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, de la Politique industrielle québécoise, du Plan de développement du commerce extérieur et de la Stratégie d'électrification des transports.
- Des ressources additionnelles de **111,5 millions de dollars** financeront les mesures définies pour stimuler les investissements des particuliers pour la **rénovation verte**.

Les autres mesures phares – soit notamment **l'utilisation des surplus en électricité et l'accélération des investissements publics** – ne nécessitent pas un financement direct ou additionnel du gouvernement. Les moyens mobilisés sont cependant considérables, et ils devraient avoir un impact rapide sur les emplois et les investissements.

# Le cadre financier de la Politique économique du Québec

## Priorité emploi

### ❑ 2 milliards de dollars d'ici 2017

Le cadre financier de la Politique économique du Québec **Priorité emploi** affecte au total **2 milliards de dollars** à la mise en œuvre des différentes initiatives assumées directement par le gouvernement.

Plus précisément, le gouvernement investit :

- **580,7 millions de dollars** pour poursuivre l'édification d'une **société du savoir bénéficiant d'une main-d'œuvre qualifiée**;
- **708,8 millions de dollars** pour que le Québec abrite des **entreprises performantes**, en mesure de tenir leur place dans un monde de plus en plus compétitif;
- **82,0 millions de dollars** pour que les entreprises québécoises fassent valoir leur savoir-faire à **l'exportation**;
- **516,1 millions de dollars** pour que le Québec s'engage dans une **stratégie d'électrification des transports**;
- **111,5 millions de dollars** pour que les particuliers investissent dans la **rénovation verte**.

TABEAU 19

### Politique économique - Cadre financier par volet (en millions de dollars)

|                                                                   | Quatre mesures<br>phares | Quatre grands<br>objectifs | Total          |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------|
| Une société du savoir bénéficiant<br>d'une main-d'œuvre qualifiée | —                        | 580,7                      | <b>580,7</b>   |
| Des entreprises performantes                                      | 218,8                    | 490,0                      | <b>708,8</b>   |
| Une action directe sur les marchés<br>d'exportations              | —                        | 82,0                       | <b>82,0</b>    |
| Une stratégie d'électrification des<br>transports                 | —                        | 516,1                      | <b>516,1</b>   |
| Un soutien à la rénovation verte                                  | 96,5                     | 15,0                       | <b>111,5</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>315,3</b>             | <b>1 683,8</b>             | <b>1 999,1</b> |

Ces investissements sont enclenchés immédiatement.

Dès l'année en cours, le gouvernement investit **52,3 millions de dollars**.

Les investissements prévus atteindront :

- **606,7 millions de dollars** en **2014-2015**;
- **650,6 millions de dollars** en **2015-2016**;
- **689,5 millions de dollars** en **2016-2017**.

TABLEAU 20

**Politique économique – Cadre financier**  
 (en millions de dollars)

|                                                                        | 2013-<br>2014 | 2014-<br>2015 | 2015-<br>2016 | 2016-<br>2017 | Total          |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR BÉNÉFICIAIRE D'UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE</b> |               |               |               |               |                |
| Investir dans la recherche                                             | —             | 47,4          | 67,9          | 85,5          | <b>200,8</b>   |
| Soutenir l'innovation                                                  | 2,0           | 121,3         | 127,1         | 116,2         | <b>366,5</b>   |
| Placer la recherche et l'innovation au centre des politiques publiques | —             | 0,8           | 4,0           | 8,6           | <b>13,4</b>    |
| <b>Sous-total</b>                                                      | <b>2,0</b>    | <b>169,5</b>  | <b>199,0</b>  | <b>210,2</b>  | <b>580,7</b>   |
| <b>DES ENTREPRISES PERFORMANTES</b>                                    |               |               |               |               |                |
| Moderniser et verdir le secteur manufacturier                          | 15,8          | 86,0          | 152,4         | 155,9         | <b>410,1</b>   |
| Stimuler l'entrepreneuriat                                             | 1,0           | 11,0          | 15,0          | 20,0          | <b>47,0</b>    |
| Développer des fleurons et attirer des joueurs de classe mondiale      | 8,0           | 30,3          | 32,3          | 38,1          | <b>108,7</b>   |
| Appuyer le secteur de la forêt                                         | —             | 33,0          | 33,0          | 34,0          | <b>100,0</b>   |
| Soutenir le tourisme                                                   | —             | 10,1          | 14,4          | 18,4          | <b>42,9</b>    |
| <b>Sous-total</b>                                                      | <b>24,8</b>   | <b>170,4</b>  | <b>247,2</b>  | <b>266,5</b>  | <b>708,8</b>   |
| <b>UNE ACTION DIRECTE SUR LES MARCHÉS D'EXPORTATION</b>                |               |               |               |               |                |
| Simplifier et faciliter les services offerts pour l'accès aux marchés  | —             | 7,0           | 6,8           | 5,9           | <b>19,7</b>    |
| Préparer les entreprises en amont du développement des marchés         | —             | 15,1          | 14,0          | 14,9          | <b>44,0</b>    |
| Accompagner les entreprises à l'étranger                               | —             | 1,9           | 3,2           | 3,2           | <b>8,3</b>     |
| Promouvoir les forces du Québec                                        | 0,3           | 2,4           | 4,3           | 3,0           | <b>10,0</b>    |
| <b>Sous-total</b>                                                      | <b>0,3</b>    | <b>26,4</b>   | <b>28,3</b>   | <b>27,0</b>   | <b>82,0</b>    |
| <b>UNE STRATÉGIE D'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS</b>                  |               |               |               |               |                |
| Faire rapidement une plus grande place aux transports électriques      | 7,1           | 67,5          | 79,2          | 90,5          | <b>244,3</b>   |
| Tirer parti du savoir-faire électrique du Québec                       | —             | 10,9          | 14,7          | 18,6          | <b>44,2</b>    |
| Bâtir l'avenir autour d'une filière industrielle forte et performante  | 13,3          | 63,3          | 75,3          | 69,7          | <b>221,7</b>   |
| Faire de l'État québécois un modèle à suivre                           | —             | 2,0           | 2,0           | 2,0           | <b>6,0</b>     |
| <b>Sous-total</b>                                                      | <b>20,4</b>   | <b>143,7</b>  | <b>171,2</b>  | <b>180,9</b>  | <b>516,1</b>   |
| <b>AUTRES MESURES</b>                                                  |               |               |               |               |                |
| Soutien à la rénovation verte                                          | 4,8           | 96,7          | 5,0           | 5,0           | <b>111,5</b>   |
| <b>Sous-total</b>                                                      | <b>4,8</b>    | <b>96,7</b>   | <b>5,0</b>    | <b>5,0</b>    | <b>111,5</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                           | <b>52,3</b>   | <b>606,7</b>  | <b>650,6</b>  | <b>689,5</b>  | <b>1 999,1</b> |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.

## ❑ Les sources de financement

Ce cadre financier comprend :

- 1,29 milliard de dollars d'ajout aux dépenses soit :
  - 972,2 millions de dollars en crédits budgétaires;
  - 315,3 millions de dollars en mesures fiscales.
- 711,6 millions de dollars prévus au cadre financier défini dans le budget 2013-2014, et provenant du Fonds vert et du Fonds pour l'électrification des transports. Ces deux fonds sont financés par les redevances réglementaires sur les émissions de gaz à effet de serre.

TABLEAU 21

### Politique économique – Sources de financement (en millions de dollars)

|                                          | 2013-2014   | 2014-2015    | 2015-2016    | 2016-2017    | Total          |
|------------------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Mesures budgétaires                      | 40,8        | 471,1        | 568,3        | 603,6        | <b>1 683,8</b> |
| – Crédits budgétaires                    | 21,0        | 275,5        | 322,1        | 353,6        | <b>972,2</b>   |
| – Fonds vert                             | 14,7        | 122,6        | 189,3        | 185,1        | <b>511,6</b>   |
| – Fonds d'électrification des transports | 5,0         | 73,0         | 57,0         | 65,0         | <b>200,0</b>   |
| Mesures fiscales                         | 11,5        | 135,6        | 82,3         | 85,9         | <b>315,3</b>   |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>52,3</b> | <b>606,7</b> | <b>650,6</b> | <b>689,5</b> | <b>1 999,1</b> |

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre aux montants indiqués.

# Les investissements et l'emploi : un impact majeur

## ❑ Plus de 13 milliards de dollars d'investissements totaux

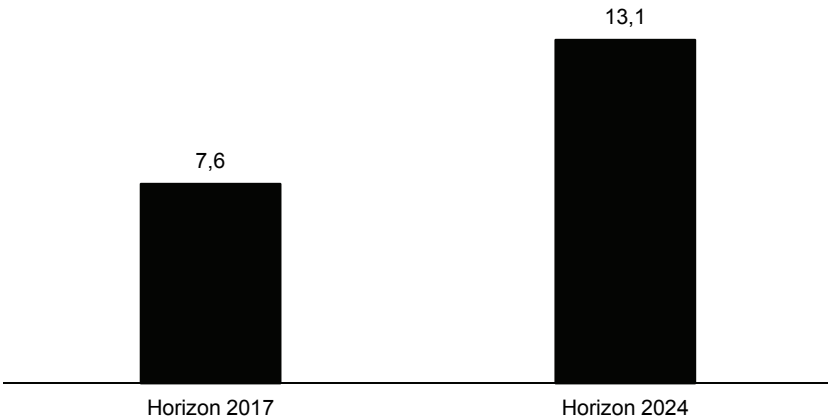
La Politique économique du Québec **Priorité emploi** aura un impact majeur sur les investissements. L'appui apporté par le gouvernement entraînera la création d'entreprises, leur modernisation ou leur expansion.

- Les investissements publics engagés par le gouvernement auront un important effet de levier sur les investissements privés. Les investissements additionnels en provenance du secteur privé seront beaucoup plus importants que ceux du public.
- Globalement, en combinant les investissements publics et privés, la politique devrait permettre d'injecter dans l'économie du Québec un montant total de **7,6 milliards de dollars** d'ici 2017 dont 2,8 milliards de dollars découlant des quatre mesures phares et 4,8 milliards de dollars attribuables aux quatre initiatives stratégiques.
- Lors des dix prochaines années, la politique économique et les autres mesures prises par le gouvernement devraient entraîner près de **13 milliards de dollars** d'investissement provenant en majeure partie du secteur privé dont 5,1 milliards de dollars des mesures phares et 8,0 milliards de dollars des initiatives stratégiques.

GRAPHIQUE 6

### Des investissements substantiels

(en milliards de dollars)



Source : Ministère des Finances et de l'Économie.

## ❑ Plus de 40 000 nouveaux emplois créés

Ces investissements seront créateurs d'emplois de qualité.

Dès l'année financière 2014-2015, on prévoit que la Politique économique du Québec **Priorité emploi** créera plus de 12 000 emplois.

- À elle seule, la Politique industrielle québécoise créera 5 870 nouveaux emplois.
- Pour la même année, les autres mesures comme l'octroi des surplus d'hydroélectricité et le soutien aux entreprises vouées à l'électrification des transports compteront pour 4 500 emplois.

D'ici 2017, le nombre de nouveaux emplois créés s'établira à **43 050**. Ces emplois s'ajouteront aux nouveaux emplois déjà prévus pour la même période. Au total, le gouvernement vise ainsi la création de 115 000 nouveaux emplois au cours des trois prochaines années.

La Politique économique du Québec **Priorité emploi** aura des impacts importants à long terme.

## ❑ Un impact considérable sur la croissance économique

En 2014-2015, la Politique économique du Québec **Priorité emploi** dont l'octroi de tarif préférentiel d'électricité à des secteurs stratégiques – permettra de produire 1,3 milliard de dollars de valeur ajoutée.

En 2016-2017, l'accroissement du PIB issu de la politique s'établira à **3,0 milliards de dollars**.

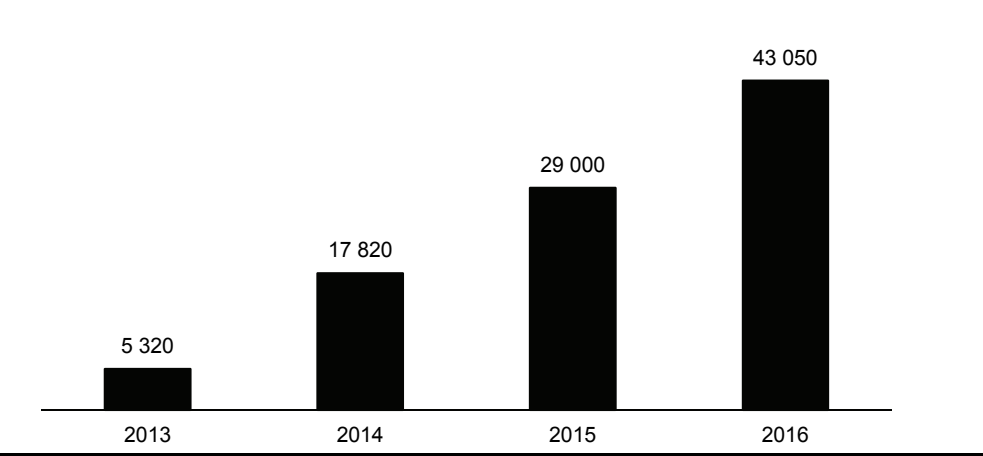
TABEAU 22

### Impact économique par volet

|                                                     | Mesures<br>phares | Quatre grands<br>objectifs | Total<br>Horizon 2017 |
|-----------------------------------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------------|
| Total des investissements (en M\$)                  | 2 759             | 4 807                      | 7 566                 |
| Hausse permanente de l'emploi (niveau en unités)    | 17 500            | 25 550                     | 43 050                |
| Hausse permanente de l'activité économique (en M\$) | 1 320             | 1 680                      | 3 000                 |
| — En pourcentage                                    | 0,35              | 0,45                       | 0,8                   |

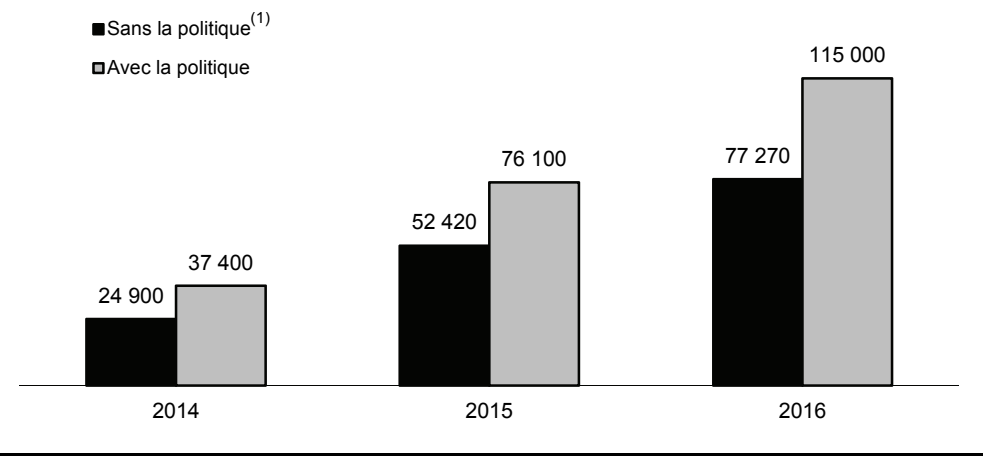
GRAPHIQUE 7

**Impact de la Politique économique du Québec sur la création d'emplois**  
(en unité)



GRAPHIQUE 8

**Création cumulative d'emplois 2014-2016**  
(en unité)



(1) Projection préliminaire qui sera revue lors de la mise à jour économique et financière de l'automne.

## Des cibles pour suivre le déploiement de l'action gouvernementale

Afin de suivre rigoureusement le déploiement de la Politique économique du Québec **Priorité emploi**, le gouvernement retient des cibles précises et exigeantes.

Les cibles définies visent à ce que :

- les investissements en recherche et développement soient supérieurs à 3 % du PIB;
- la croissance de la productivité du travail soit supérieure afin de dépasser le niveau de la moyenne canadienne;
- les investissements des entreprises en machines et matériel par travailleur soient accélérés pour dépasser la moyenne canadienne;
- le niveau des exportations dépasse 55 % du PIB.



# **ANNEXE 1 : AJOUT AU PROGRAMME RÉNOCLIMAT D'UN VOLET DE CONVERSION DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE FONCTIONNANT AUX COMBUSTIBLES FOSSILES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES HABITATIONS**

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels fait partie des avenues à promouvoir afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques.

Afin d'encourager les Québécois à améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation, le gouvernement du Québec offre actuellement une aide financière pour l'exécution de travaux de rénovation écoénergétiques. Cette aide est offerte par le programme Rénoclimat pour la réalisation des travaux de rénovation résidentielle tels que l'isolation du grenier, des murs extérieurs, du sous-sol, l'amélioration de l'étanchéité de l'habitation, l'installation ou le remplacement d'un système géothermique.

Dans le but d'aider davantage les Québécois à rendre leur habitation plus écoénergétique, le gouvernement annonce la mise en place d'un nouveau volet au programme Rénoclimat qui offrira une aide financière pour la conversion de systèmes de chauffage fonctionnant aux combustibles fossiles vers des systèmes alimentés par des énergies renouvelables, telles que les énergies géothermique, hydroélectrique, éolienne ou solaire.

## **Description du programme Rénoclimat actuel**

Le programme Rénoclimat offre une aide financière aux propriétaires d'une habitation qui réalisent des travaux de rénovation résidentielle écoénergétique qui ont comme impact de réduire la consommation d'énergie. L'aide financière offerte permet de :

- limiter les frais d'évaluation énergétiques de l'habitation;
- diminuer le coût des travaux de rénovation admissibles exécutés.

Le 3 février 2013, le programme Rénoclimat a été bonifié et prolongé jusqu'en 2014-2015. La bonification a permis de :

- majorer de plus de 60 % la grille d'aide financière;
- élargir le programme aux immeubles de 4 à 20 logements;
- réduire de 150 \$ à 50 \$ la première évaluation;
- permettre plus d'une participation au programme.

Ainsi, un propriétaire d'une maison unifamiliale peut voir le coût de ses travaux réduit d'un montant pouvant aller jusqu'à 12 000 \$. Depuis 2008 et jusqu'en 2015, il est estimé que plus de 84 000 ménages auront bénéficié des avantages de Rénoclimat pour une aide financière moyenne de plus de 1 800 \$.

Source : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles.

## ❑ Nouveau volet au programme Rénoclimat

Le nouveau volet du programme Rénoclimat visera la clientèle résidentielle utilisant les combustibles fossiles, à l'exception des habitations localisées dans un réseau autonome ou hors réseau<sup>2</sup> et de celles disposant actuellement d'un système biénergie.

La mesure s'appliquera autant pour les systèmes de chauffage central que pour les chauffe-eau qui utilisent les énergies fossiles, à l'exception de ceux fonctionnant au gaz naturel.

Par ailleurs, contrairement au programme actuel, le nouveau volet de Rénoclimat n'exigera pas d'évaluations avant et après l'exécution des travaux de conversion.

### ■ 37 millions de dollars d'ici 2017

Une somme de 37 millions de dollars sera investie d'ici 2016-2017. Cet investissement sera financé à même le Fonds vert, dont 22 millions de dollars déjà prévus.

TABEAU 23

#### **Investissements pour le volet de conversion des systèmes de chauffage utilisant les combustibles fossiles vers des systèmes utilisant les énergies renouvelables** (en millions de dollars)

|                            | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | Total |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------|
| Nouveau volet à Rénoclimat | 1,9       | 10,3      | 12,4      | 12,4      | 37,0  |

Sources : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et ministère des Finances et de l'Économie.

### ■ Une aide atteignant 1 275 \$ pour la conversion

L'aide accordée pour la conversion vers un système utilisant une énergie renouvelable pourra atteindre<sup>3</sup> :

- 1 275 \$ dans le cas d'un système de chauffage central fonctionnant aux combustibles fossiles;
- 250 \$ dans le cas d'un chauffe-eau fonctionnant aux combustibles fossiles.

La bonification de Rénoclimat permettra de réduire le coût de conversion de 27,7 % pour un système de chauffage fonctionnant au mazout léger.

<sup>2</sup> Les réseaux autonomes désignent les réseaux de production et de distribution d'électricité exploités par Hydro-Québec, mais détachés du réseau principal. Les habitations localisées hors réseau signifient qu'elles sont indépendantes des réseaux d'Hydro-Québec.

<sup>3</sup> L'aide financière sera conditionnelle au démantèlement complet des équipements utilisant le combustible fossile, incluant le réservoir.

TABLEAU 24

**Économie après l'aide financière offerte par Rénoclimat pour la conversion d'un système de chauffage fonctionnant au mazout léger vers un système fonctionnant à l'électricité**

(en dollars ou en pourcentage, si indiqué)

| Coût de la conversion | Rénoclimat | Coût final | Économie |
|-----------------------|------------|------------|----------|
| 4 600                 | 1 275      | 3 325      | 27,7 %   |

Sources : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et ministère des Finances et de l'Économie.

■ **Une aide qui pourra être combinée au crédit d'impôt ÉcoRénov**

Un bénéficiaire du programme Rénoclimat pourra cumuler l'aide financière obtenue par ce programme avec l'aide fiscale offerte par ÉcoRénov<sup>4</sup>.

- La combinaison des deux aides permettra de réduire de près de 37 % le coût d'une conversion d'un système de chauffage fonctionnant au mazout léger vers un système central fonctionnant à l'électricité.

Cette possibilité de cumuler les deux mesures devrait améliorer l'incitation à effectuer des travaux de rénovation résidentielle et favoriser la croissance économique.

TABLEAU 25

**Économie après l'aide financière offerte par Rénoclimat et ÉcoRénov pour la conversion d'un système de chauffage fonctionnant au mazout léger vers un système central fonctionnant à l'électricité**

(en dollars ou en pourcentage, si indiqué)

| Coût de la conversion | Rénoclimat | ÉcoRénov | Coût final | Économie |
|-----------------------|------------|----------|------------|----------|
| 4 600                 | 1 275      | 420      | 2 905      | 36,8 %   |

Sources : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et ministère des Finances et de l'Économie.

■ **Un soutien additionnel pour 31 500 ménages**

Le nouveau volet permettra d'accorder une aide financière moyenne de 1 031 \$ à près de 31 500 ménages d'ici 2017.

De plus, les conversions des systèmes de chauffage diminueront les émissions de gaz à effet de serre de 184 kt de CO<sub>2</sub>.

<sup>4</sup> Aux fins du calcul du crédit d'impôt, les dépenses admissibles de rénovation verte d'un particulier ne seront pas diminuées du montant de l'aide gouvernementale offerte à l'égard de la rénovation par le programme Rénoclimat.

TABLEAU 26

**Impacts du volet de conversion de système de chauffage fonctionnant aux combustibles fossiles**

|                                                                                  | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | Total         |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| Nombre de ménages visés                                                          | 1 700     | 8 600     | 10 600    | 10 600    | <b>31 500</b> |
| Aide moyenne par ménage (\$)                                                     | 1 031     | 1 031     | 1 031     | 1 031     | <b>1 031</b>  |
| Diminution d'émissions de gaz à effet de serre (en kt de CO <sub>2</sub> par an) | 10        | 50        | 62        | 62        | <b>184</b>    |

Sources : Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère des Ressources naturelles et ministère des Finances et de l'Économie.

## ANNEXE 2 : TROIS MESURES FISCALES POUR STIMULER LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

Trois mesures fiscales destinées aux entreprises sont mises en place dans le cadre de la Politique économique du Québec **Priorité emploi** :

- la réduction de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars du seuil d'investissement requis pour avoir droit au congé d'impôts pour les grands projets d'investissement;
- des bonifications du crédit d'impôt à l'investissement, incluant une majoration de 10 points de pourcentage des taux majorés du crédit d'impôt pour les PME manufacturières de toutes les régions du Québec;
- un crédit d'impôt de 25 % sur les dépenses d'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières.

### ☐ **La réduction de 300 millions de dollars à 200 millions de dollars du seuil d'investissement requis pour avoir droit au congé d'impôts pour les grands projets d'investissement**

Les paramètres du congé d'impôts sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABEAU 27

#### **Principaux paramètres du congé d'impôts pour les grands projets d'investissement (C2i)**

|                                                   |                                                                                                  |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Secteurs d'activité admissibles</b>            | Secteur manufacturier<br>Commerce de gros et entreposage<br>Traitement et hébergement de données |
| <b>Seuil minimal d'investissement</b>             | Réduction du seuil de 300 M\$ à 200 M\$                                                          |
| <b>Assiettes fiscales ciblées</b>                 | Impôt sur le revenu des sociétés<br>Cotisation au Fonds des services de santé (FSS)              |
| <b>Durée du congé d'impôts</b>                    | 10 ans                                                                                           |
| <b>Maximum du congé d'impôts</b>                  | 15 % du total des dépenses d'investissement admissibles                                          |
| <b>Période de demande d'un certificat initial</b> | Avant le 21 novembre 2015                                                                        |

## **❑ Bonifications du crédit d'impôt à l'investissement pour les PME manufacturières de toutes les régions du Québec**

Le crédit d'impôt à l'investissement est modifié de la façon suivante :

- augmentation des taux majorés de 10 points de pourcentage pour les PME manufacturières de toutes les régions du Québec;
- élargissement à certaines dépenses relatives aux bâtiments pour les PME manufacturières de toutes les régions du Québec;
- élargissement au matériel informatique de production pour toutes les entreprises.

Les tableaux suivants présentent les paramètres du crédit d'impôt à l'investissement.

TABLEAU 28

**Impact des bonifications du crédit d'impôt à l'investissement auprès des PME manufacturières ayant un capital versé de 20 M\$ ou moins<sup>(1)</sup>**

|                                                                                                                                       |  | Taux selon les régions                                                                                                              |                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                       |  | Avant bonifications <sup>(2)</sup>                                                                                                  | Après bonifications <sup>(3)</sup>                                                |
| <b>Régions centrales</b>                                                                                                              |  |                                                                                                                                     |                                                                                   |
| Capitale-Nationale, Estrie, Montréal, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec |  | 10 %                                                                                                                                | 20 %                                                                              |
| <b>Régions ressources</b>                                                                                                             |  |                                                                                                                                     |                                                                                   |
| <u>Zone intermédiaire</u>                                                                                                             |  |                                                                                                                                     |                                                                                   |
| Ouest du Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie et MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau     |  | 20 % ou 25 % <sup>(4)</sup>                                                                                                         | 30 % ou 35 % <sup>(4)</sup>                                                       |
| Est du Bas-Saint-Laurent : MRC de La Matanie, de La Mitis et de La Matapédia                                                          |  | 30 % ou 35 % <sup>(4)</sup>                                                                                                         | 40 % ou 45 % <sup>(4)</sup>                                                       |
| <u>Zone éloignée</u>                                                                                                                  |  |                                                                                                                                     |                                                                                   |
| Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine                                                     |  | 40 %                                                                                                                                | 50 %                                                                              |
| <b>Remboursabilité</b>                                                                                                                |  | Oui                                                                                                                                 | Oui                                                                               |
| <b>Plafond cumulatif des investissements admissibles ouvrant droit aux paramètres bonifiés</b>                                        |  | – 75 M\$ en matériel                                                                                                                | – 75 M\$ en matériel<br>– 150 000 \$ en bâtiment                                  |
| <b>Investissements admissibles</b>                                                                                                    |  | – Matériel de fabrication ou de transformation<br>– Matériel utilisé pour la fonte, l'affinage et l'hydrométallurgie <sup>(5)</sup> |                                                                                   |
| <b>Nouveaux investissements admissibles</b>                                                                                           |  | – Sans objet<br>– Sans objet                                                                                                        | – Bâtiment <sup>(6)</sup><br>– Matériel informatique de production <sup>(7)</sup> |
| <b>Échéance du crédit d'impôt</b>                                                                                                     |  | Biens acquis avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2018                                                                                  |                                                                                   |

(1) Les activités de la société doivent être principalement des activités de fabrication ou de transformation et le capital versé est calculé sur une base consolidée.

(2) Ces paramètres sont également applicables pour les entreprises manufacturières ayant un capital versé de 20 M\$ ou plus, mais sans excéder 250 M\$.

(3) Lorsque le capital versé de la société est supérieur à 15 M\$, mais inférieur à 20 M\$, l'augmentation de 10 points de pourcentage des taux majorés est réduite linéairement.

(4) Les taux bonifiés de 25 %, de 35 % et de 45 % sont applicables seulement pour les entreprises qui ne réclament pas le crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources, le crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium ou le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

(5) À l'exclusion du matériel utilisé pour la fonte ou l'affinage d'un minerai extrait d'une mine d'or ou d'argent.

(6) Bâtiment qui est lié à un investissement en matériel de fabrication ou de transformation.

(7) Matériel informatique qui est principalement utilisé pour des activités de fabrication ou de transformation.

TABLEAU 29

**Paramètres du crédit d'impôt à l'investissement pour toute entreprise qui n'est pas une PME manufacturière<sup>(1)</sup>**

| Taux selon la taille de la société et les régions                                                                                              |                                                                                                                                                                                                |                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                | Capital versé de<br>250 M\$ ou moins <sup>(2)</sup>                                                                                                                                            | Capital versé<br>supérieur à 500 M\$ <sup>(2),(3)</sup> |
| <b>Régions centrales</b>                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                |                                                         |
| Capitale-Nationale, Estrie, Montréal,<br>Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval,<br>Lanaudière, Laurentides, Montérégie et<br>Centre-du-Québec | 10 %                                                                                                                                                                                           | 5 %                                                     |
| <b>Régions ressources</b>                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                |                                                         |
| <u>Zone intermédiaire</u>                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                |                                                         |
| Ouest du Bas-Saint-Laurent,<br>Saguenay-Lac-Saint-Jean,<br>Mauricie et MRC d'Antoine-Labelle, de<br>Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau     | 20 % ou 25 % <sup>(4)</sup>                                                                                                                                                                    | 5 %                                                     |
| Est du Bas-Saint-Laurent : MRC de La<br>Matanie, de La Mitis et de La Matapédia                                                                | 30 % ou 35 % <sup>(4)</sup>                                                                                                                                                                    | 5 %                                                     |
| <u>Zone éloignée</u>                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                |                                                         |
| Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord,<br>Nord-du-Québec et<br>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine                                                        | 40 %                                                                                                                                                                                           | 5 %                                                     |
| <b>Remboursabilité</b>                                                                                                                         | Oui                                                                                                                                                                                            | Non                                                     |
| <b>Plafond cumulatif des investissements<br/>admissibles ouvrant droit<br/>aux paramètres bonifiés</b>                                         | – 75 M\$ en matériel                                                                                                                                                                           | – Sans objet                                            |
| <b>Investissements admissibles</b>                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Matériel de fabrication ou de transformation</li> <li>– Matériel utilisé pour la fonte, l'affinage<br/>et l'hydrométallurgie<sup>(5)</sup></li> </ul> |                                                         |
| <b>Nouveaux investissements admissibles</b>                                                                                                    | – Matériel informatique de production <sup>(6)</sup>                                                                                                                                           |                                                         |
| <b>Échéance du crédit d'impôt</b>                                                                                                              | Biens acquis avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2018                                                                                                                                             |                                                         |

(1) Une PME manufacturière est définie comme une entreprise ayant principalement des activités de fabrication ou de transformation et un capital versé, calculé sur une base consolidée, inférieur à 20 M\$.

(2) Lorsque le capital versé d'une société est supérieur à 250 M\$, mais inférieur à 500 M\$, le taux majoré du crédit d'impôt et la portion dans laquelle il est remboursable sont réduits linéairement.

(3) Ces paramètres sont également applicables pour les investissements admissibles qui excèdent le plafond cumulatif de 75 M\$.

(4) Les taux bonifiés de 25 % et de 35 % sont applicables seulement pour les entreprises qui ne réclament pas le crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources, le crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium ou le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

(5) À l'exclusion du matériel utilisé pour la fonte ou l'affinage d'un minerai extrait d'une mine d'or ou d'argent.

(6) Matériel informatique qui est principalement utilisé pour des activités de fabrication ou de transformation.

## ❑ **Mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour l'intégration des TI par les PME manufacturières**

Le nouveau crédit d'impôt remboursable pour l'intégration des TI dans les PME manufacturières ciblera l'utilisation de progiciels de gestion à l'interne ou par l'intermédiaire de l'infonuagique.

- Ces outils informatiques ont un impact concret sur les entreprises puisqu'ils améliorent les communications, le partage d'information et les planifications, et ce, dans divers domaines, tels que la chaîne d'approvisionnement, la gestion des données, la production, la gestion du transport et la relation avec les clients.

### **Trois catégories de progiciels de gestion**

#### **Progiciels de gestion intégrés**

Les progiciels de gestion intégrés (« Enterprise Resource Planning » ou ERP) permettent de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise, en intégrant l'ensemble des fonctions de l'entreprise (ex. : gestion des ressources humaines, gestion comptable et financière, vente, distribution, approvisionnement et commerce électronique).

#### **Progiciels de gestion de la relation client**

Les progiciels de gestion de la relation client (« Customer Relationship Management » ou CRM) permettent de gérer les interactions de l'entreprise avec les clients de plusieurs points de contact (ex. : vente, après-vente et assistance technique), en ayant recours à des canaux de communication multiples et interconnectés.

#### **Progiciels de gestion de la chaîne logistique**

Les progiciels de gestion de la chaîne logistique (« Supply Chain Management » ou SCM) permettent de gérer un réseau d'entreprises impliquées dans la production d'un produit ou d'un service requis par le client final. Ce système couvre tous les mouvements de matière et d'information, du point d'origine au point de consommation.

## ■ **Un soutien à une démarche structurée**

Afin de réaliser le plein potentiel des investissements en TI, l'aide fiscale visera les projets qui s'inscrivent dans une démarche structurée. Cette démarche devra reposer sur un diagnostic et un plan d'intégration des TI dans l'entreprise (étape 1).

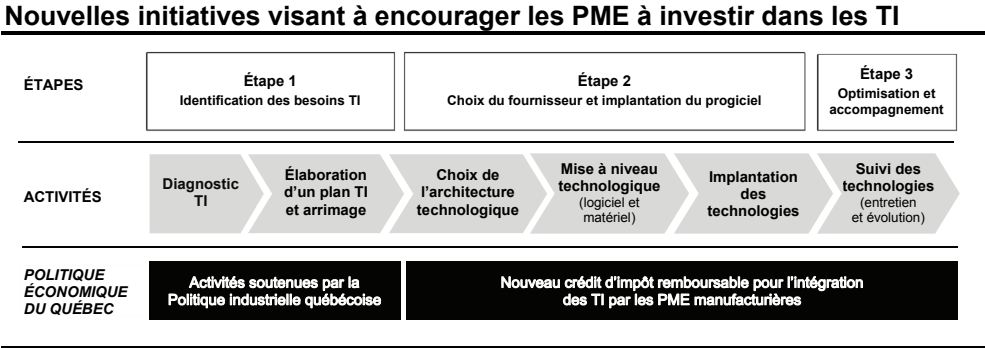
- Les dépenses engagées par une société à cet égard pourront être soutenues par une nouvelle initiative qui sera annoncée dans le cadre de la Politique industrielle québécoise.

Par la suite, la nouvelle mesure fiscale s'appliquera sur les coûts des contrats liés au développement du progiciel et de son implantation dans l'entreprise (étape 2).

De plus, les dépenses engagées pour la reconfiguration du progiciel de même que les frais encourus liés à l'accompagnement de la société seront également admissibles à l'aide fiscale (étape 3), avec l'objectif d'assurer une intégration optimale du progiciel dans ses processus d'affaires.

Le nouveau crédit d'impôt complète ainsi l'offre globale d'un soutien à l'acquisition et l'intégration des TI dans les PME manufacturières, en ciblant l'acquisition ou la mise à niveau de progiciels ainsi que les dépenses associées pour son optimisation dans le processus d'affaires de la société.

TABEAU 30



Les paramètres du nouveau crédit d'impôt pour l'intégration des TI sont présentés dans le tableau suivant.

TABEAU 31

| Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable pour l'intégration des TI par les PME manufacturières |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sociétés admissibles</b>                                                                                | PME manufacturières ayant un établissement au Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Capital versé inférieur à 20 M\$<sup>(1)</sup></li> <li>– Activités de fabrication ou de transformation devant constituer les principales activités de l'entreprise (plus de 50 %)</li> </ul> |
| <b>Dépenses admissibles</b>                                                                                | Frais relatifs à un contrat d'intégration d'un progiciel de gestion ayant fait l'objet d'une attestation                                                                                                                                                                                      |
| <b>Plafond des dépenses admissibles</b>                                                                    | Dépenses admissibles cumulatives de 250 000 \$ pour toute la période d'application du crédit d'impôt                                                                                                                                                                                          |
| <b>Taux</b>                                                                                                | 25 % des frais relatifs à un contrat admissible (limite de 80 %)                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Durée</b>                                                                                               | Dépenses engagées après le jour de l'annonce et avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre de l'octroi de contrats admissibles                                                                                                                                                       |

(1) Le taux du crédit d'impôt sera réduit linéairement pour les entreprises manufacturières ayant un capital versé, calculé sur une base mondiale consolidée, compris entre 15 M\$ et 20 M\$.

[economie.gouv.qc.ca/politiqueeconomique](http://economie.gouv.qc.ca/politiqueeconomique)